



REBECQ - SCHÉMA DE STRUCTURE

- ❑ PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE
- ❑ LE RÔLE DU SSC
- ❑ LES 5 PHASES D'ÉLABORATION ET LES ÉTAPES D'ADOPTION
- ❑ LE CONTENU DE L'ETUDE
- ❑ LA SUITE DE LA PROCEDURE

PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE

- Fondé en 1992.
- En 2004, se renforce avec VRD
- Environ 30 collaborateurs.
- Missions en Région Wallonne et Région Bruxelloise
- Domaines de compétence:

- **La planification**
 - L'aménagement du territoire,
 - La rénovation urbaine et rurale,
- **L'environnement**
 - L'écologie
 - Les éco-quartiers
 - La Haute Qualité Environnementale
- **La mobilité**
 - Les plans de mobilité, de déplacement
 - Les déplacements modes doux
 - Les itinéraires cyclables
- **L'espace public**
 - L'aménagement et la gestion
 - Les Voiries et Réseaux Divers
 - L'aménagement paysager



- Equipe pluridisciplinaire -

- **Coordination de l'étude :**
 - Nathalie Ninane – Administrateur/Chef de projets
 - Géographe / Urbaniste / Environnement → **Contexte général et pilotage**
 - Bénédicte Duluc
 - Géographe / Urbaniste → **Contexte général / pilotage / Bâti / Occupation du sol**

- **Equipe d'experts internes :**
 - Benoît Baudrier
 - Ingénieur en Génie de l'Aménagement → **Mobilité / espaces publics**
 - Diana Matala
 - Architecte / Urbaniste → **Cartographie / structure du bâti / Occupation du sol**
 - Camille Baar
 - Bio-Ingénieur en Agronomie → **Structure naturelle et paysagère : cadre naturel / Faune/Flore**
 - Delphine Gilson
 - Géologue → **Structure physique et infrastructures techniques : Sol/sous-sol /Eaux**
 - Pierre Sabot
 - Sociologue / Urbaniste → **Contexte socio-économique : Traitement questionnaires Profil social / Vie sociale**
 - Claire Hertsens
 - Géographe → **Contexte socio-économique : Population/Culture/Tourisme/Emploi/Economie**

- **Accompagnement scientifique :**
 - **Centre de recherches de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles : Thierry D'Huart**

LE ROLE DU SCHEMA DE STRUCTURE



Code Wallon de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie : articles 16 à 18.

Un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal.

**Représenter la volonté du Collège Communal
Développement de la commune (horizon 15-20 ans)**



Document écrit accompagné de cartes:

Il doit permettre aux autorités communales de **gérer, d'orienter et de programmer l'aménagement futur de l'entité.**

Document indicatif :
il n'a donc pas de valeur réglementaire.

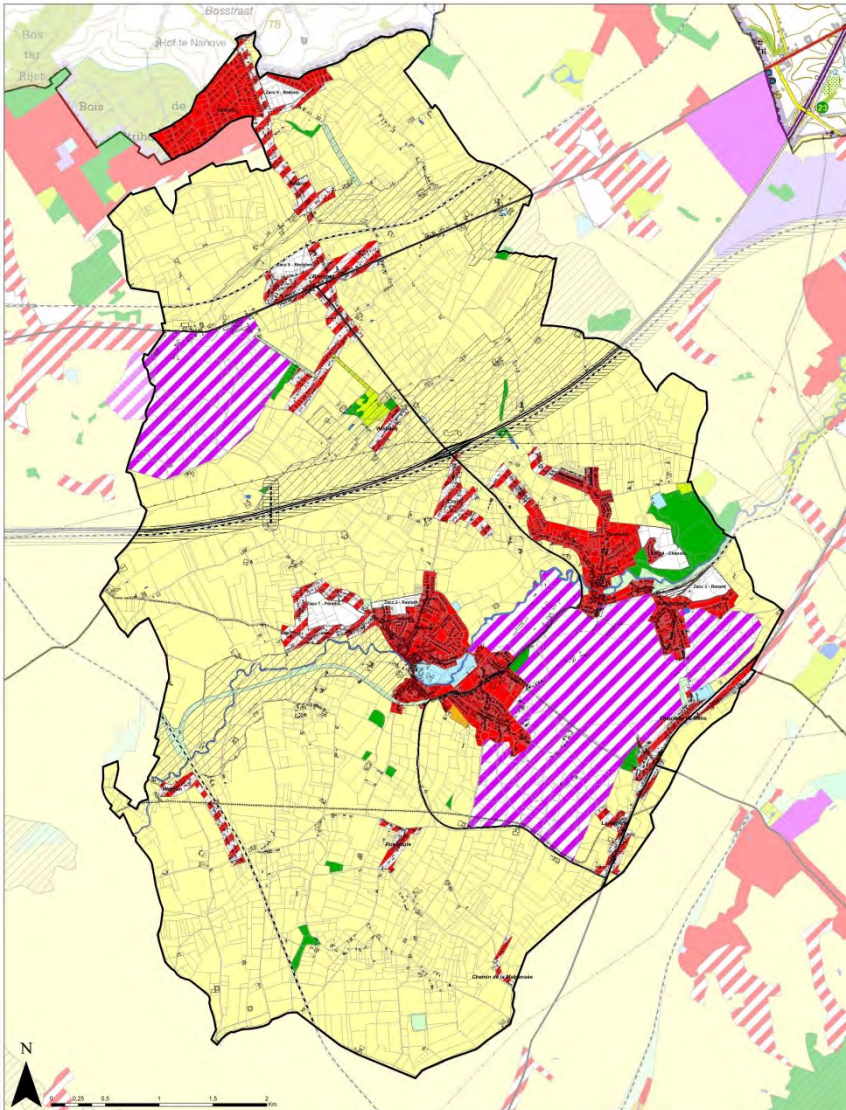
Il couvre l'ensemble du territoire communal et doit être régulièrement mis à jour.

	<i>Documents d'orientation</i>	<i>Documents réglementaires</i>		<i>Participation</i>
	SCHEMAS	PLANS	REGLEMENTS	COMMISSIONS
REGION WALLONNE	Schéma de développement de l'espace régional (SDER)	Plan de secteur (PS)	Règlements régionaux d'urbanisme (RRU)	Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT)
COMMUNE	Schéma de structure communal (SSC)	Plan communal d'aménagement (PCA)	Règlement communal d'urbanisme (RCU)	Commission communale d'aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM)

ROLE ET CONTRAINTES DU SCHEMA DE STRUCTURE

Représenter la volonté du Collège Communal

Développement de la commune (horizon 15-20 ans)



ROLE :

- Déterminer les OBJECTIFS de développement
- Préciser de manière plus fine le zonage prévu par le Plan de secteur;
- Proposer des modifications au Plan de secteur;
- Proposer des mesures à prendre pour atteindre les objectifs;
- Préciser les priorités de mise en œuvre des mesures.

CONTRAINTES :

- Tenir compte du « Schéma de développement de l'espace régional » (SDER);
- Tenir compte de la réalité communale.

**ETAPES D'ELABORATION
ET D'ADOPTION DU PROJET**



ELABORATION DU PROJET DE SSC

ETUDE



ETAPES D'ADOPTION

Suivi par le Comité de Pilotage et par la CCATM

Suivi par le Comité d'Accompagnement (SPW)

ADOPTION provisoire par le Collège

PROJET DE SSC

Adoption provisoire par le Conseil communal

Enquête publique (30 jours)
avis : Fonctionnaire délégué de la Région Wallonne

le projet et les réclamations
avis : C.C.A.T.M. et au C.W.E.D.D. (45 jours)

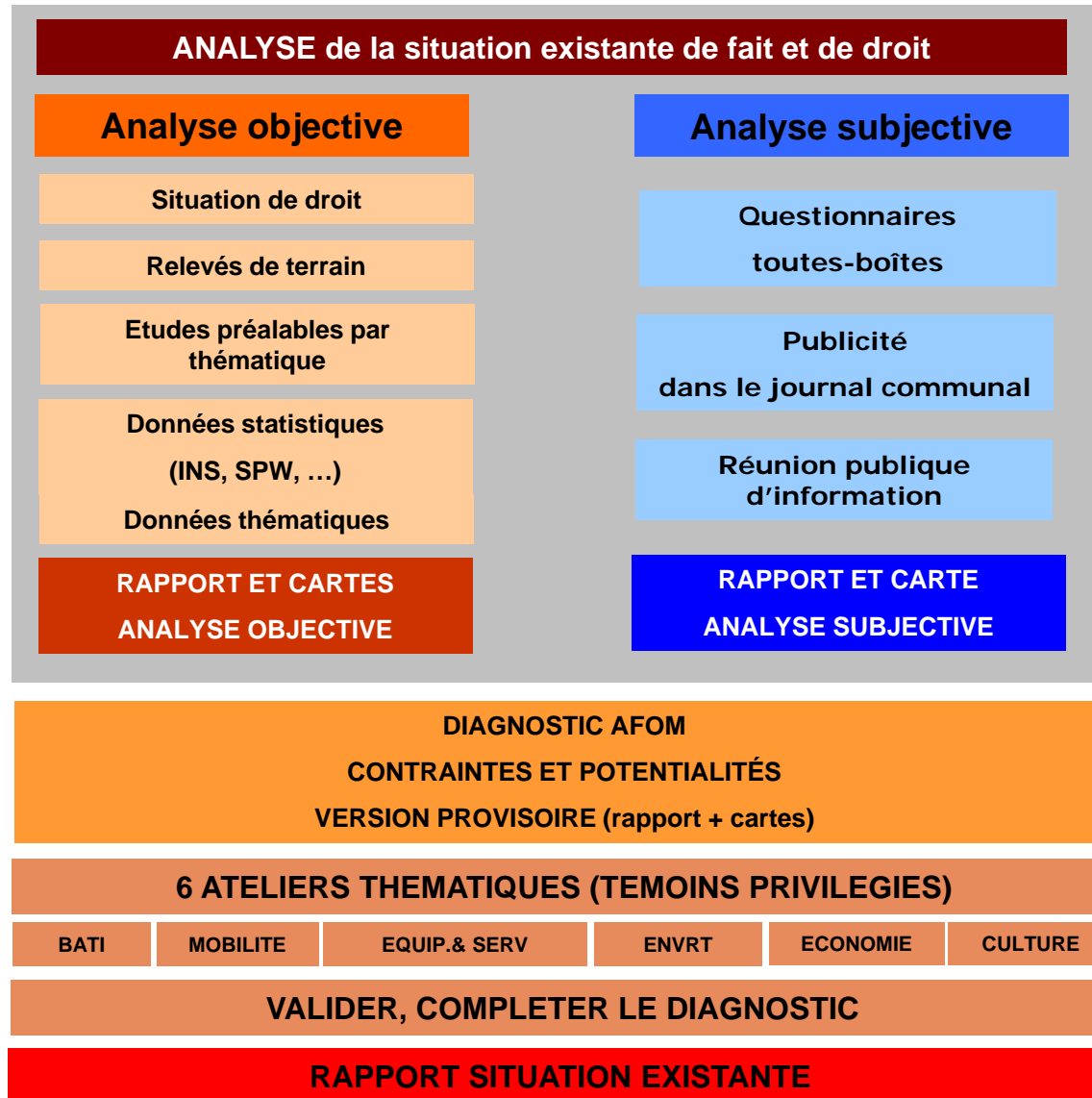
Adoption définitive par le Conseil communal
+ déclaration environnementale

Adoption du Gouvernement wallon (60 jours)

Suivi par le collège des bourgmestre et échevins :
rapport sur le suivi des incidences notables sur
l'environnement de la mise en œuvre du SSC

PHASE 1 - SITUATION EXISTANTE





THÈME 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Occupation du sol
Situation existante de droit
Population

THÈME 2 : CADRE PHYSIQUE

La structure physique du territoire
La structure paysagère
La structure écologique

THÈME 3 : CADRE BÂTI ET LOGEMENT

La structure du bâti et le patrimoine
Le logement

THÈME 4 : DÉPLACEMENTS ET ESPACE PUBLIC

THÈME 5 : EQUIPEMENTS ET SERVICES

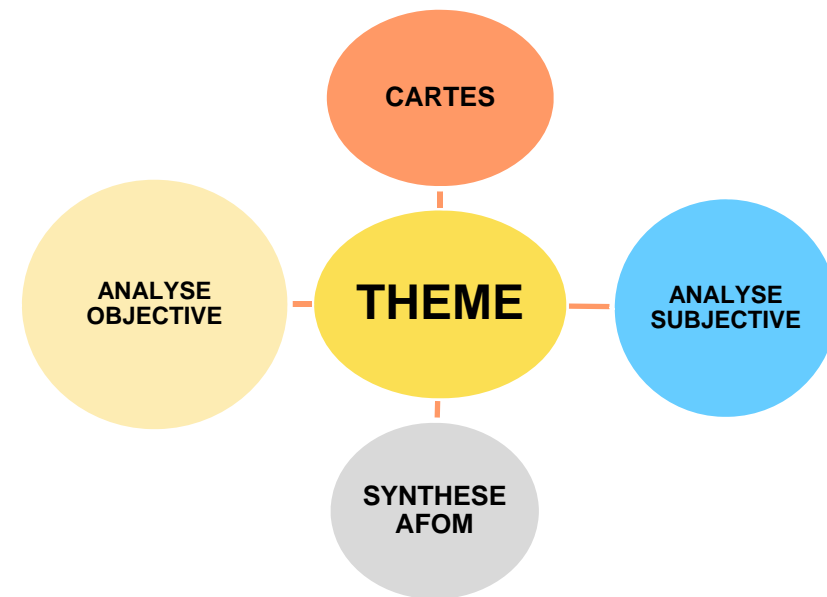
THÈME 6 : INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

THÈME 7 : ECONOMIE

Les activités économiques
L'agriculture
La sylviculture

THÈME 8 : BESOINS EN TERRAINS ET RÉSERVES FONCIÈRES

La détermination des besoins
Les disponibilités foncières

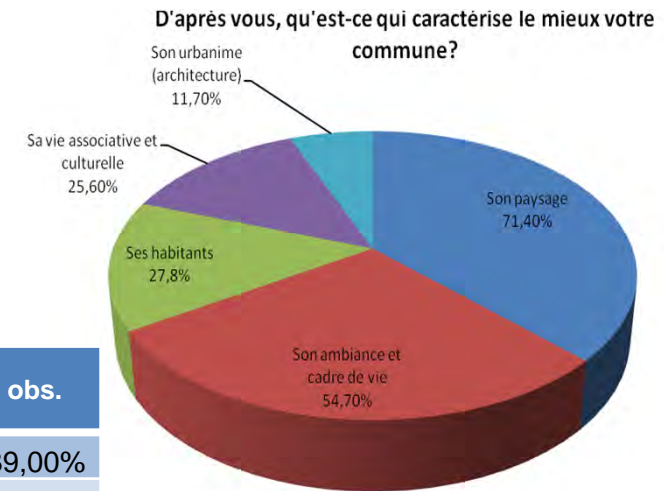


ANALYSE SUBJECTIVE : Perception de la commune



- 26 questions - 8 thématiques;
- Environ 4.500 « toutes-boîtes » ;
- 360 observations, environ 9,1 %.

Pour quelles raisons habitez-vous la commune ?	Nb	% obs.
Cadre/Qualité de vie	187	39,00%
Opportunité immobilière	136	28,30%
Familiales	121	25,20%
Professionnelles	36	7,50%



« Agréable pour y vivre »

« Champêtre »

« De beaux petits villages authentiques »

« Connue pour sa carrière et sa poussière »

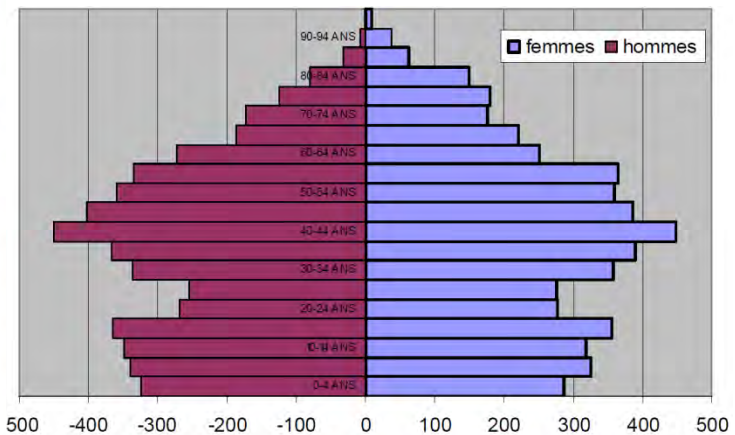
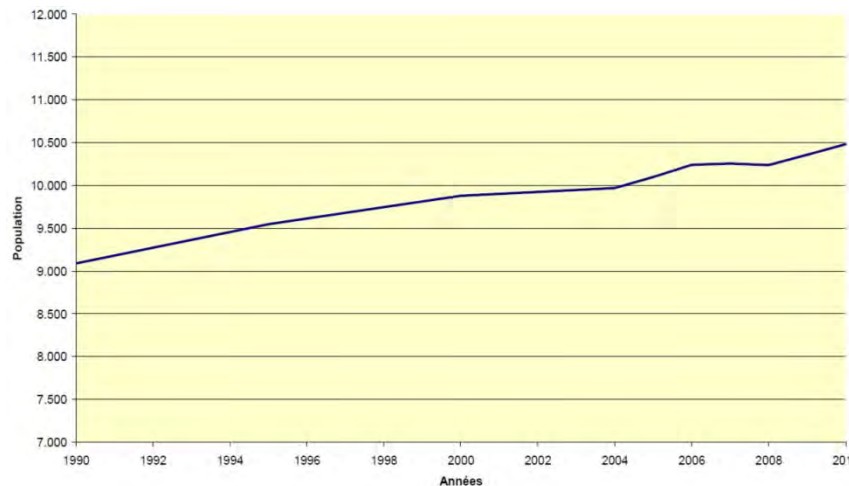
- La commune est perçue spontanément par ses habitants de manière **positive** pour son « **cadre rural** », « **son calme** » et sa « **convivialité** » ainsi que sa « **proximité et son accès facile** ».

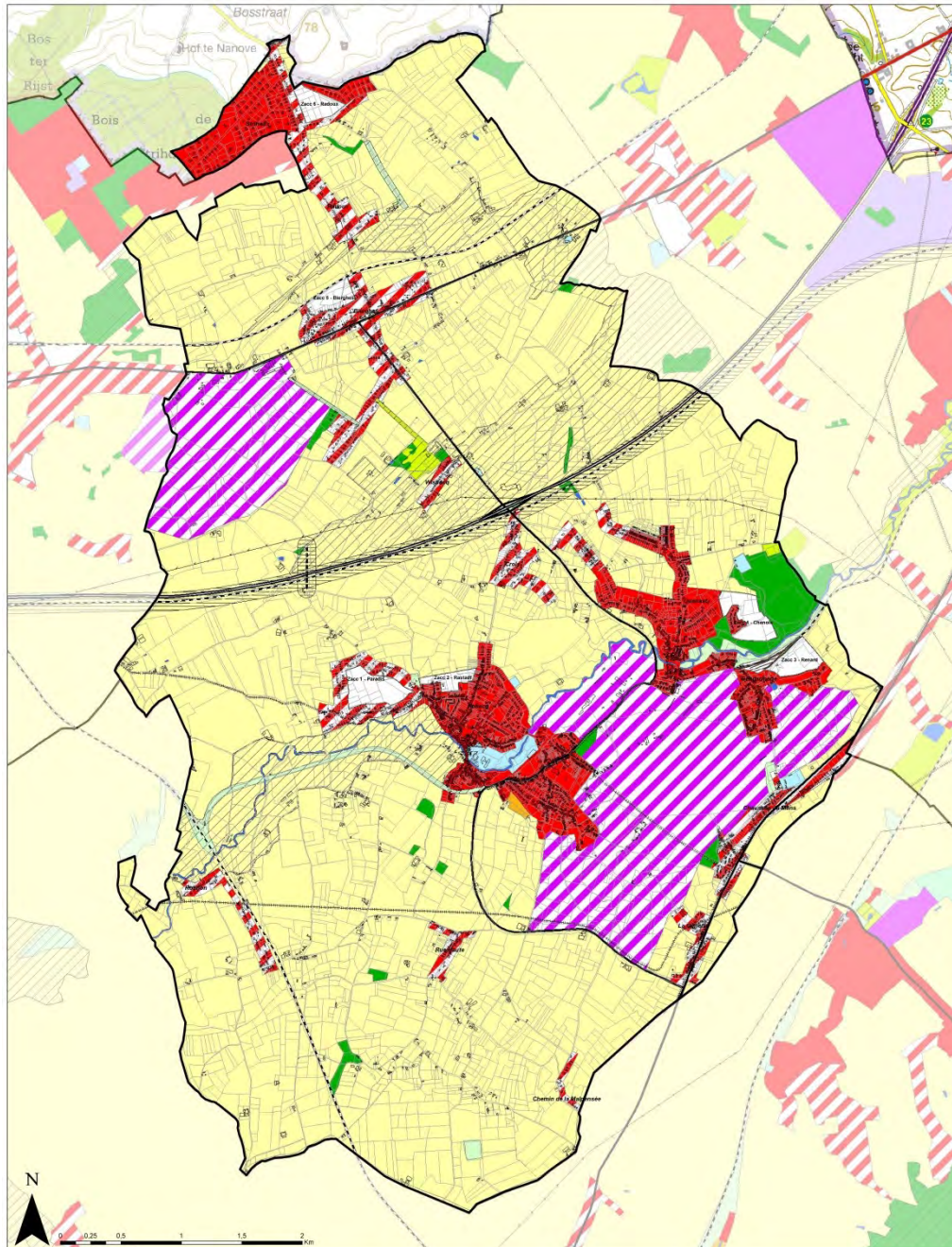
- **ATTRACTIVITE + PROFIL RESIDENTIEL**



A retenir

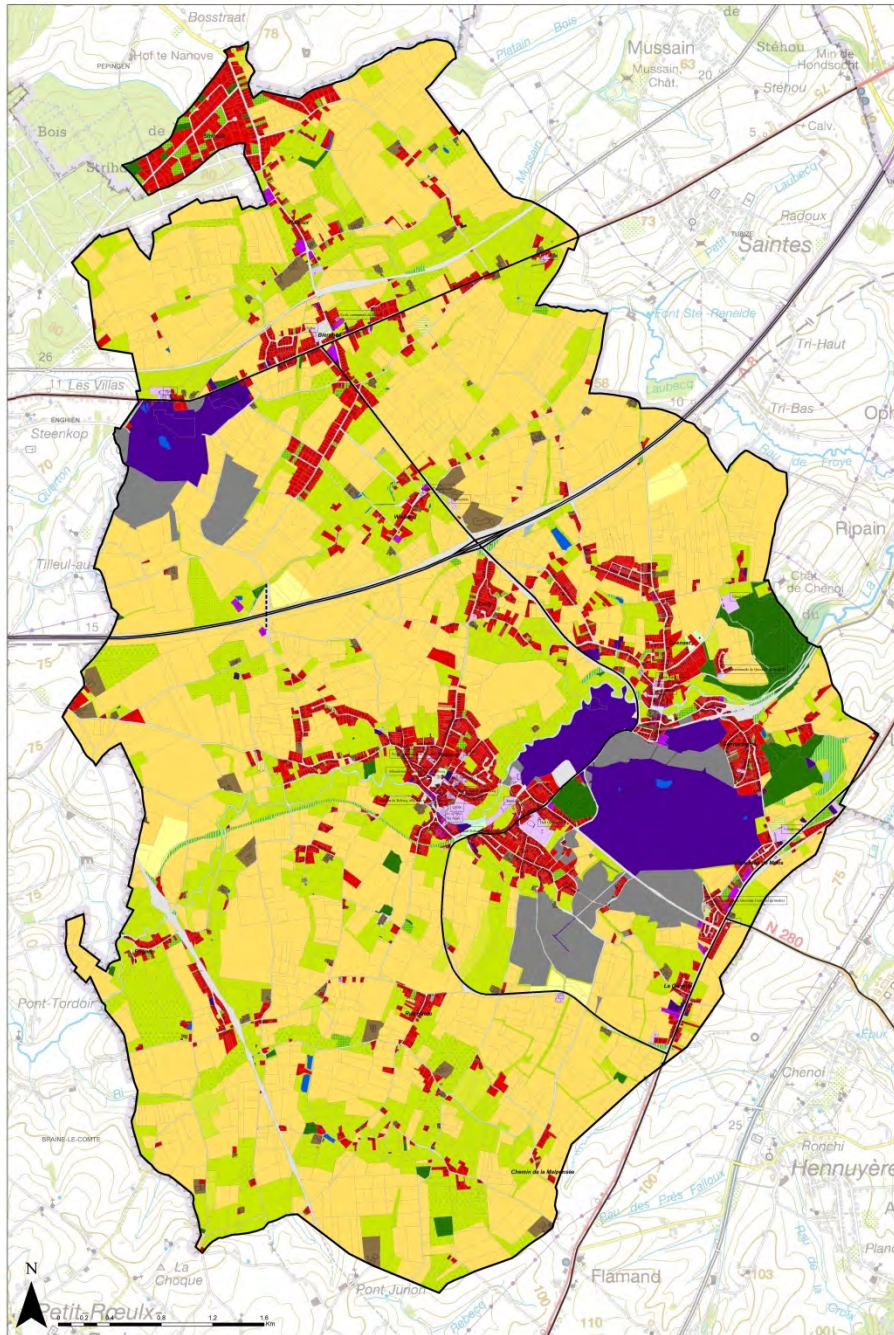
- Environ **10.728 habitants** en 2013;
- **Augmentation constante** de la population depuis le milieu des années 1990 (+15 % en 20 ans);
- Population concentrée dans les anciennes communes : Rebecq (41,5%) et Quenast (31 %)
- **Phénomène de décohabitation** (2,57 pers/ménage) ou réduction de la taille des ménages (entre 2000 et 2006 : hausse de 43 % des ménages de 2 personnes) + **proximité Régions Bruxelloise et Flamande**
- **Projection démographique : entre 1.500 à 3.600 habitants supplémentaires à l'horizon 2030**



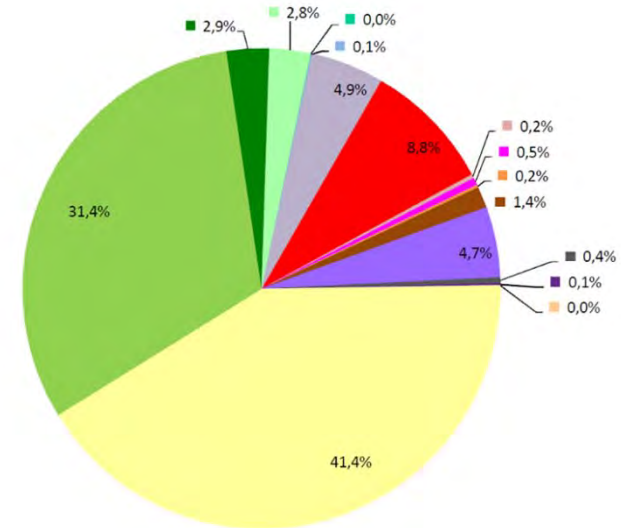


PLAN DE SECTEUR

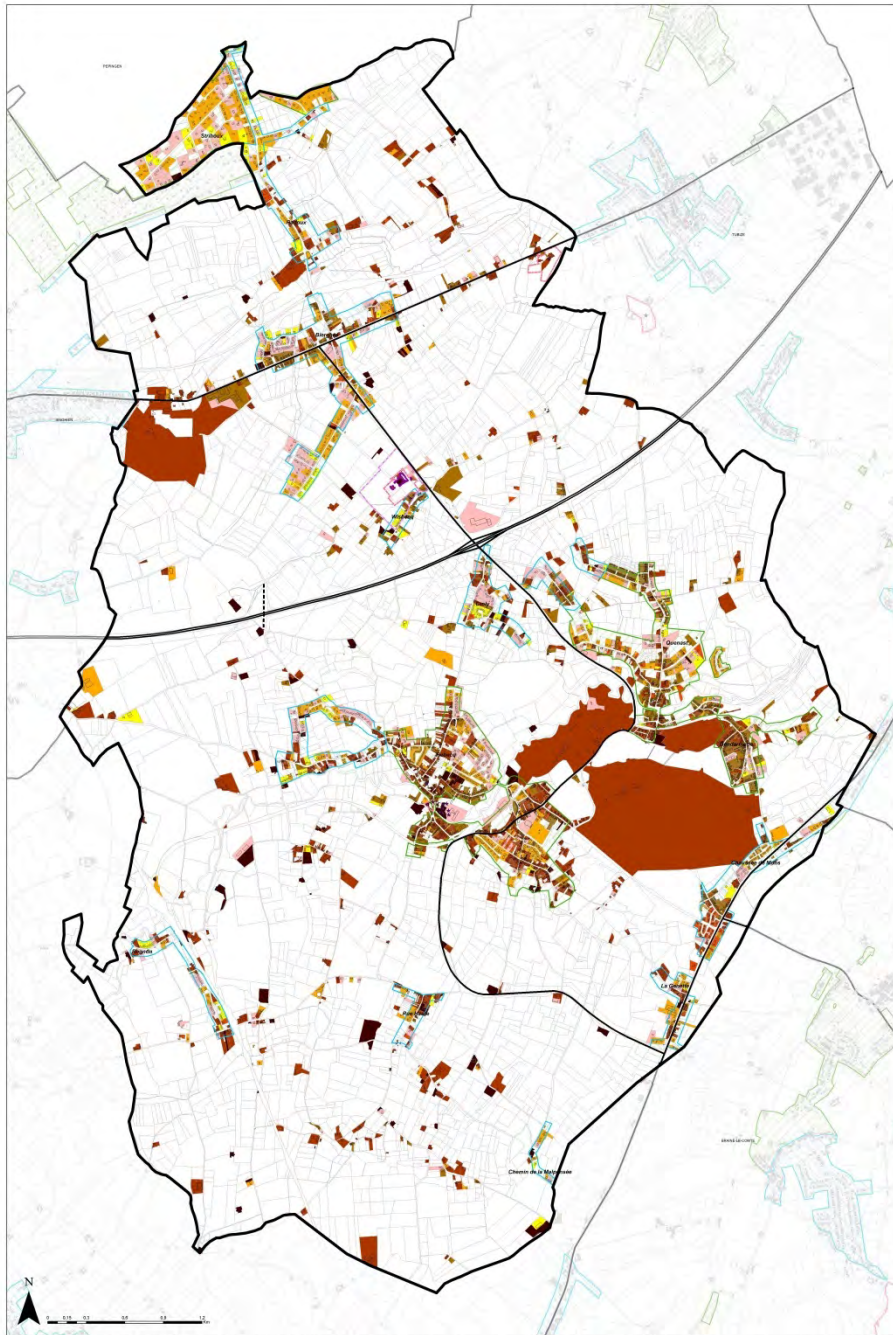
- Une grande homogénéité de la zone agricole qui est très peu fragmentée;
- La présence de deux très grandes zones d'extraction dont l'une est localisée entre deux pôles d'habitat et le long de la rive sud de la Senne;
- Des zones d'habitat relativement compactes et bien circonscrites ; deux d'entre elles sont situées de part et d'autre de la Senne;
- Des zones d'habitat à caractère rural nombreuses mais de taille assez restreinte, excepté celle de Bierghes qui est très allongée et qui favorise de fait le mitage de l'espace;
- L'absence de toute zone d'activité économique mixte ou industrielle.



OCCUPATION DU SOL



- Terrains résidentiels
- Terrains occupés par des commerces, bureaux et services
- Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires
- Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains
- Terrains occupés par des bâtiments agricoles
- Terrains à usage industriel et artisanal
- Terrains dévolus au transport
- Carrières, décharges et espaces abandonnés
- Bâtiments spéciaux
- Terres cultivées et cultures permanentes
- Prés et pâtures
- Forêts, bois et production de "sapins de Noël"
- Terres vaines et vagues
- Milieux naturels non exploités
- Plans d'eau et principaux cours d'eau
- Terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voiries, cours d'eau...)



CADRE BATI

GENERALITES

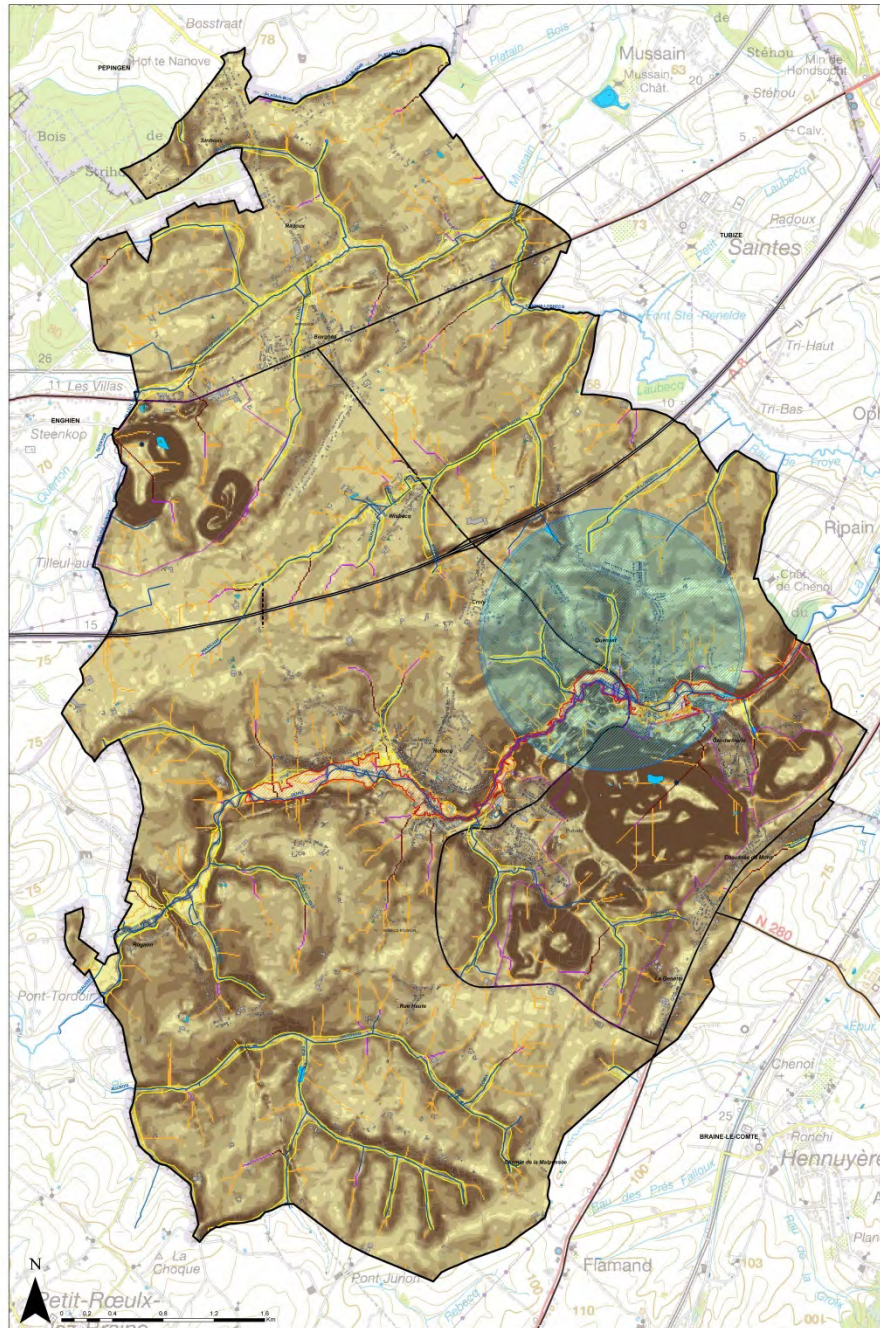
- Environ **4.200 logements** en 2010 soit **12,4 log/ha**
- Age du **parc relativement ancien** (59 % avant 1945)
- **Nb. propriétaires > nb. locataires**
- 36,9 % de maisons unifamiliales séparées ;
- 3,8 % d'appartements ;
- 8,6 % de logements sociaux.
- **Peu de biens à vendre ou inoccupés sur l'entité**

Une réelle disparité socio-urbaine entre les villages

Une pression foncière et immobilière croissante sur le territoire (Bruxelles et Région flamande)

- **53 biens** repris dans le projet d'Inventaire du Patrimoine Monumental
- **5 bâtiments** sont classés





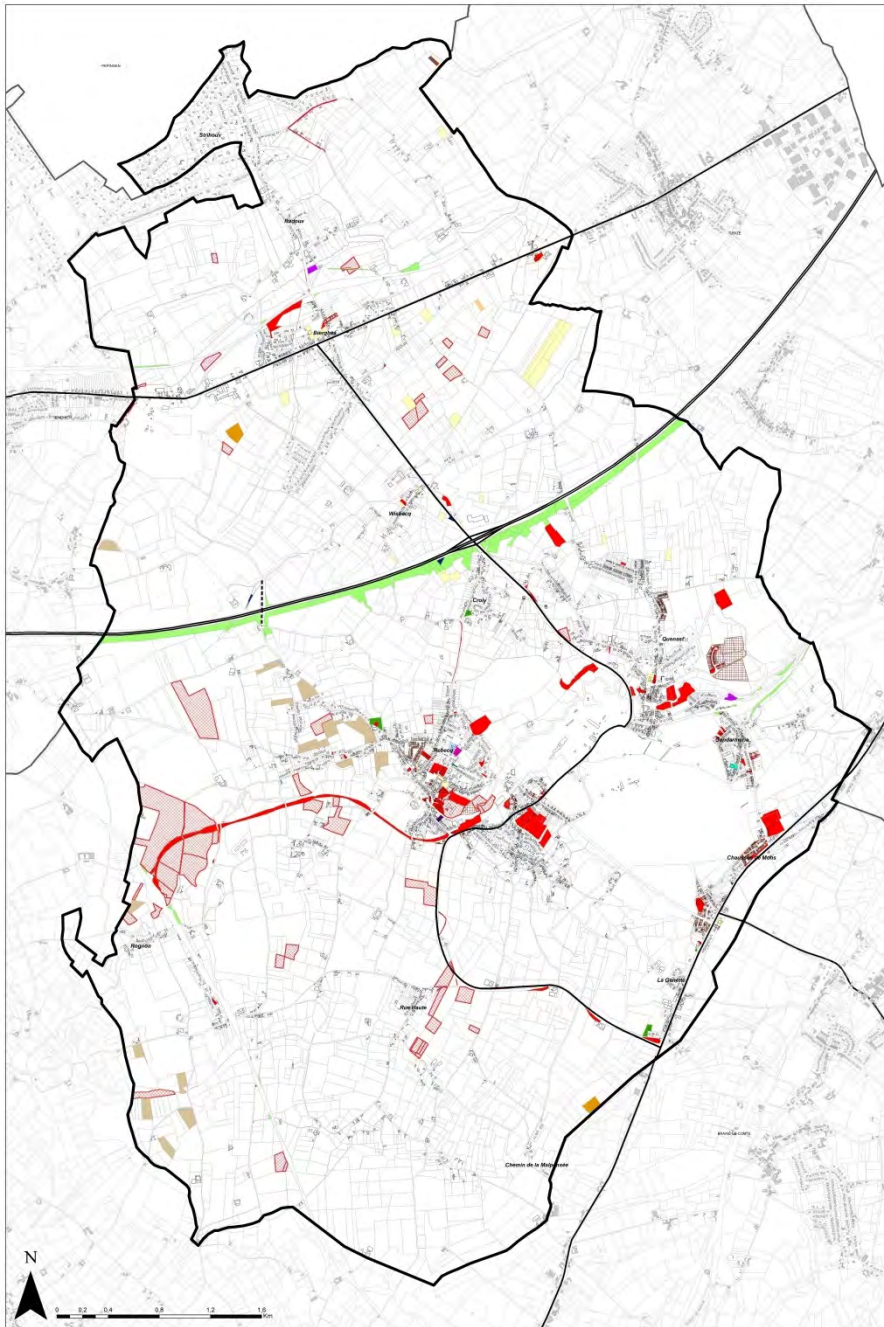
STRUCTURE PHYSIQUE

RELIEF, HYDROGRAPHIE

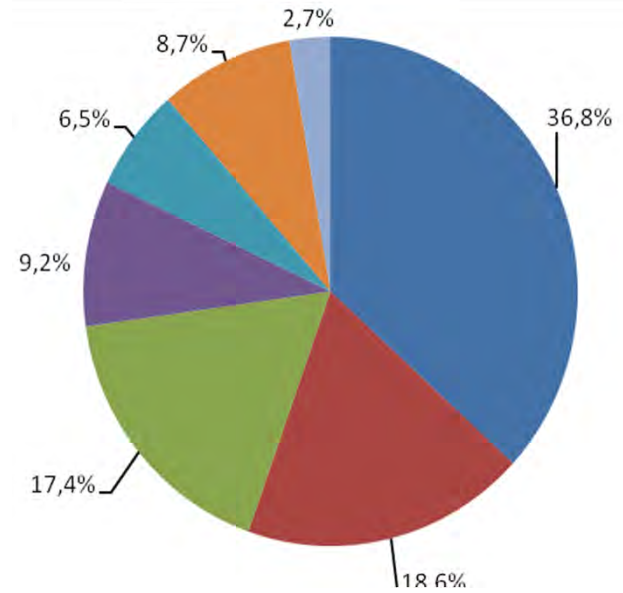
- Relief mollement ondulé au Nord et plus marqué dans le Sud (Senne et affluents)
- Altitude entre 40m et 110 m;
- **Dominance des terres agricoles ;**
- **78,6 % de surfaces non artificialisées** à l'occupation du sol;
- 11,6 % de zones classées en Périmètre d'Intérêt Paysager (+2 périmètres ADESA)

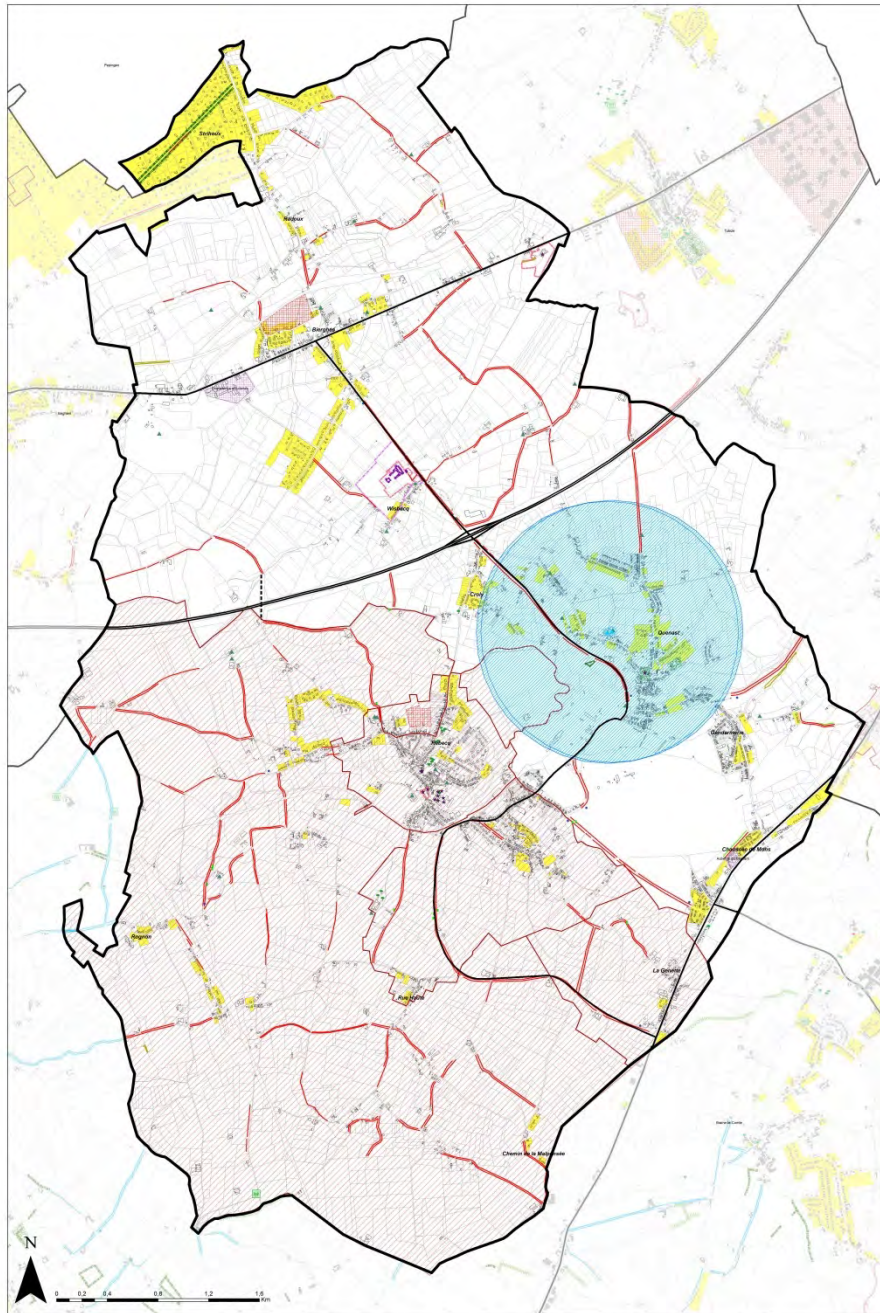
STRUCTURE ECOLOGIQUE

- 4 Sites de Grand Intérêt Biologique
 - Myen Caret
 - Carrière de Quenast
 - Carrière de Rebecq
 - Carrière de Bierghes
- Document de gestion et de planification
 - Carte d'évaluation biologique
 - PCDN (1997)
 - **Projet d'Agenda 21**



PROPRIETAIRES PUBLICS





SITUATION DE DROIT

Situation existante de droit sur la commune	Remarques et description
PCA	<input checked="" type="checkbox"/> 5 PCA
RGBSR	<input type="checkbox"/>
Schéma Directeur	<input checked="" type="checkbox"/> 2 sites : Bierghes et Rebecq-Rognon
Périmètre de revitalisation urbaine	<input type="checkbox"/>
Périmètre de rénovation urbaine	<input type="checkbox"/>
Zone d'initiative privilégiée	<input type="checkbox"/>
Zone de protection en matière d'urbanisme (ZPU)	<input type="checkbox"/>
SAR (ancien SAED)	<input checked="" type="checkbox"/> 2 sites : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Briqueteries et tuileries ▪ Auberge du Passant
Périmètre de reconnaissance économique	<input type="checkbox"/>
Captages	<input type="checkbox"/> Aucune zone de prévention de captage n'a été arrêtée sur le territoire de Rebecq.
Bois soumis	<input checked="" type="checkbox"/> 0,88 ha (données provenant de la matrice cadastrale du 1er janvier 2007), soit 0,02 % de la superficie communale et 0,7% des surfaces boisées communales.
Remembrement	<input checked="" type="checkbox"/> Un remembrement lié à la construction de l'A8
Monument et site classés	<input checked="" type="checkbox"/> 7 biens et sites classés.
Arbre et haie remarquables	<input checked="" type="checkbox"/> 17 arbres isolés, 1 groupe d'arbres, 1 alignement.
Natura 2000	<input type="checkbox"/>
Réserves naturelles	<input type="checkbox"/>
Zones humides d'intérêt biologique	<input type="checkbox"/>
Cavité Souterraines d'Intérêt Scientifique	<input type="checkbox"/>
PCDR	<input type="checkbox"/>
PCDN	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
Parc Naturel	<input type="checkbox"/>
PCM	<input checked="" type="checkbox"/> Depuis 2010
PCEDD/Agenda 21	<input checked="" type="checkbox"/> Démarche Agenda 21 Local en cours
Contrat de Rivière	<input checked="" type="checkbox"/> Senne
Combles et Clochers	<input checked="" type="checkbox"/> La commune de Rebecq a adhéré le 05 septembre 2000 et les aménagements ont été réalisés.
Convention fauchage tardif / bords de routes	<input checked="" type="checkbox"/> La commune de Rebecq a adhéré le 23 mai 1995

CADRE NATUREL - ANALYSE SUBJECTIVE

« les églises »

« le moulin d'Arenberg »

« l'ancienne gare et le petit train »

« les carrières »

Éléments marquants du paysage



« la Vallée de la Senne »

« la maison communale »



« le château d'eau du Montgras »



« les poussières des carrières »

« dégradation des monuments »

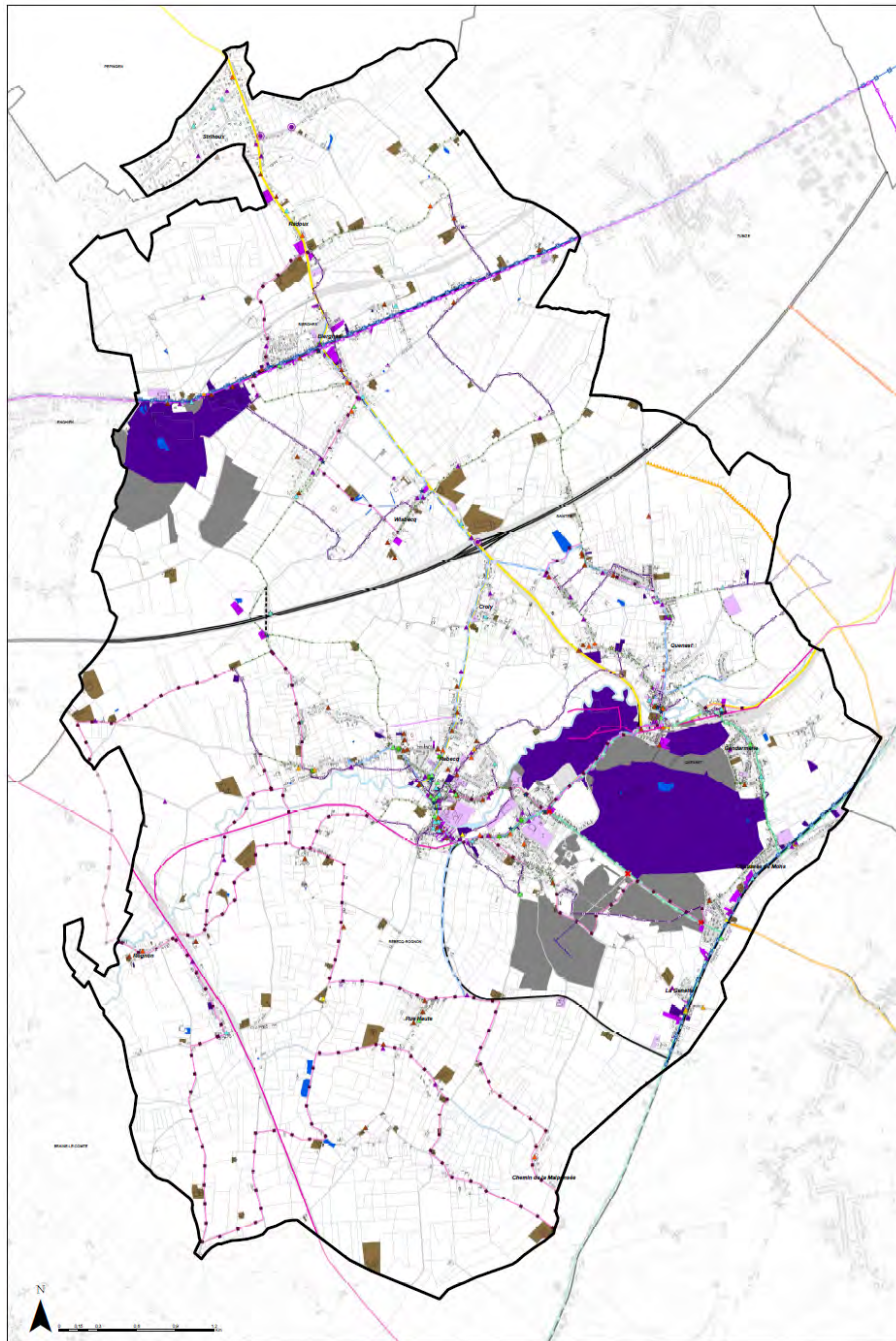
« construction d'immeubles à étages »

Éléments négatifs du paysage



« déchets et dépôts d'immondices »

« construction massive/déforestation »



GENERALITES

- Plan Communal de Mobilité (2010)
- 3 grands axes routiers structurants :
 - A 8 : Bruxelles-Tournai;
 - N6 : Bruxelles-Soignies-Mons;
 - N7 : Hal-Ath-Tournai
- Projet de contournement / Drève L.Jacques
- Gares à proximité : Hennyères, Tubize, Enghien, BLC
- Bus TEC → TEC Brabant wallon
 - 3 lignes régulières : 116 / 471 / 472
 - 1 service proxibus
 - 1 service scolaire avec la 472
- RAVeL potentiels sur les anciennes voies ferrées (L.123 / L.115)
- 3 circuits cyclistes (OT : « Rebecq et ses promenades »);
- Situation contrastée des aménagements et des traversées piétonnes sur l'ensemble du territoire;
- Aménagements PMR trop peu nombreux;
- Stationnement suffisant mais à redéployer.

MOBILITE - ANALYSE SUBJECTIVE

Les espaces publics de votre quartier sont-ils agréables ?	Nb	% cit.
Non	88	32,4%
Oui	184	67,6%
Total	272	100%

Y-a-t-il nécessité d'apporter une attention particulière ?	Nb	% obs.
Végétation	205	56,9%
Revêtement du sol	157	43,6%
Signalétique	115	31,9%
Mobilier	96	26,7%
Autre	77	21,4%



Des projets : Carpooling, réaménagement de la Grand'Place

Atouts:

- Un réseau scolaire fondamental communal bien implanté dans les villages et quartiers.
- Présence du CEFA.
- Equipements sportifs : Hall omnisports, Tennisland, Vélodrome, etc.
- Equipements culturels : centre culturel, musées, bibliothèque, etc.
- Tissu associatif développé
- Offre de soins de proximité
- Office du tourisme



EQUIPEMENTS ET SERVICES

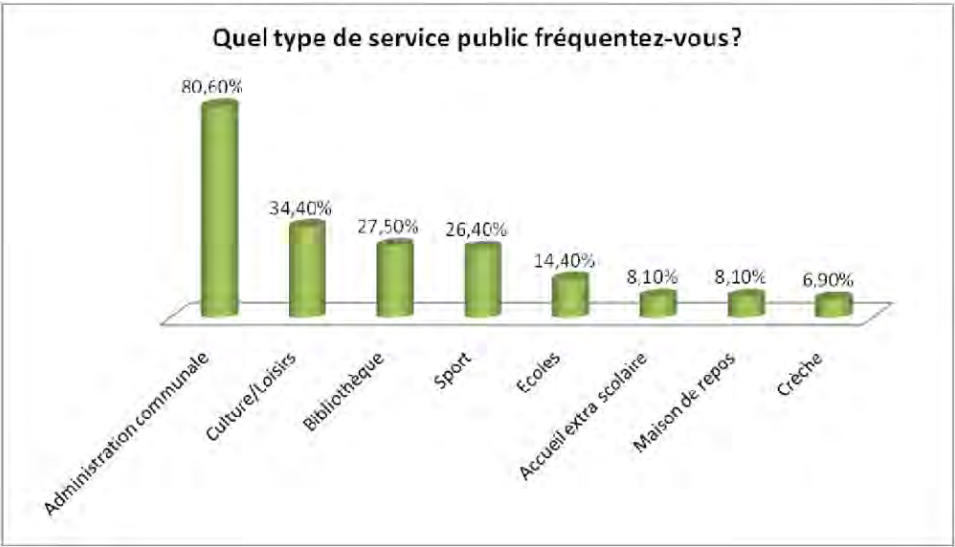
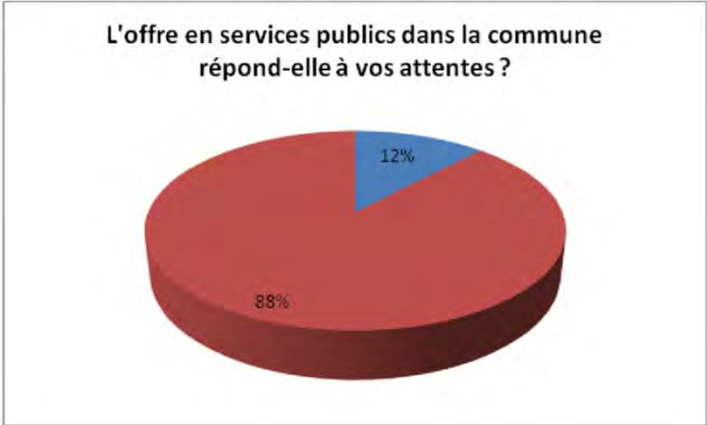
Faiblesses

- Nombre de places en crèche et maison de repos insuffisant.
- Manque de visibilité et d'accessibilité du patrimoine (balisage, signalisation, aménagements).
- Offre en hébergement peu diversifiée.
- Absence d'une réelle synergie entre le commerce et la vie culturelle pour faire émerger un tourisme attractif.

**Des projets communautaires structurants :
Piscine, réhabilitation des Hospices, maison de repos pour les personnes âgées, bibliothèque**

EQUIPEMENTS ET SERVICES - ANALYSE SUBJECTIVE

A retenir



- Taux d'occupation des salles polyvalentes parfois important
- Accessibilité TEC restreinte

Activités économiques

- **585 entreprises actives** sur le territoire communal (immobilier) (2007).
- Au Plan de Secteur, la commune de Rebecq ne compte **aucune zone classée en zone d'activité économique** mais **2 grandes zones d'extraction**.
- **Demande importante de locaux pour PME**
- **Des entreprises dynamiques** : Brasserie Lefebvre, Vergers du Paradis, carrières

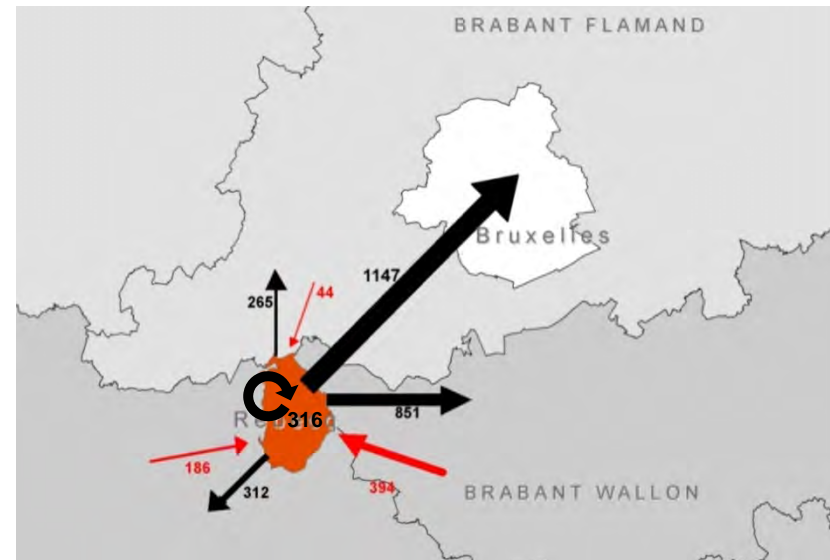


Commerces

- Offre en adéquation avec la taille du village (306 commerces) et au regard de la proximité de Bruxelles mais dont la viabilité n'est pas toujours assurée.
- Principalement regroupés à Rebecq, Quenast et Bierghes.
- **Evasion commerciale importante** vers Bruxelles pour certaines enseignes nationales ou internationales.

Agriculture

- **72,3 %** en zone agricole au Plan de Secteur;
- **73%** à l'occupation du sol;
- **54** exploitations agricoles (2010)



Un territoire marqué par une dynamique économique interne et de fortes migrations pendulaires

Les différentes projections démographiques

- METHODE 1 : Evolution du nombre d'habitants :
- **Entre 1.500 et 3.600 hab soit entre 602 et 1.400 nouveaux ménages**
(Calcul en fonction des évolutions démographiques des arrondissements de Nivelles et Soignies)
- METHODE 2 : Evolution du nombre de ménages :
- **Environ 816 nouveaux ménages soit 2.100 habitants supplémentaires**
(Calcul en fonction de l'évolution des types de ménages à Rebecq entre 2000 et 2006)
- METHODE 3 : Evolution du nombre de logements :
- **Entre 945 et 1.121 nouveaux logements soit entre 2.400 et 2.900 habitants**
(Calcul en fonction de l'évolution des logements à Rebecq sur les 5 et 10 dernières années)

Les disponibilités foncières :

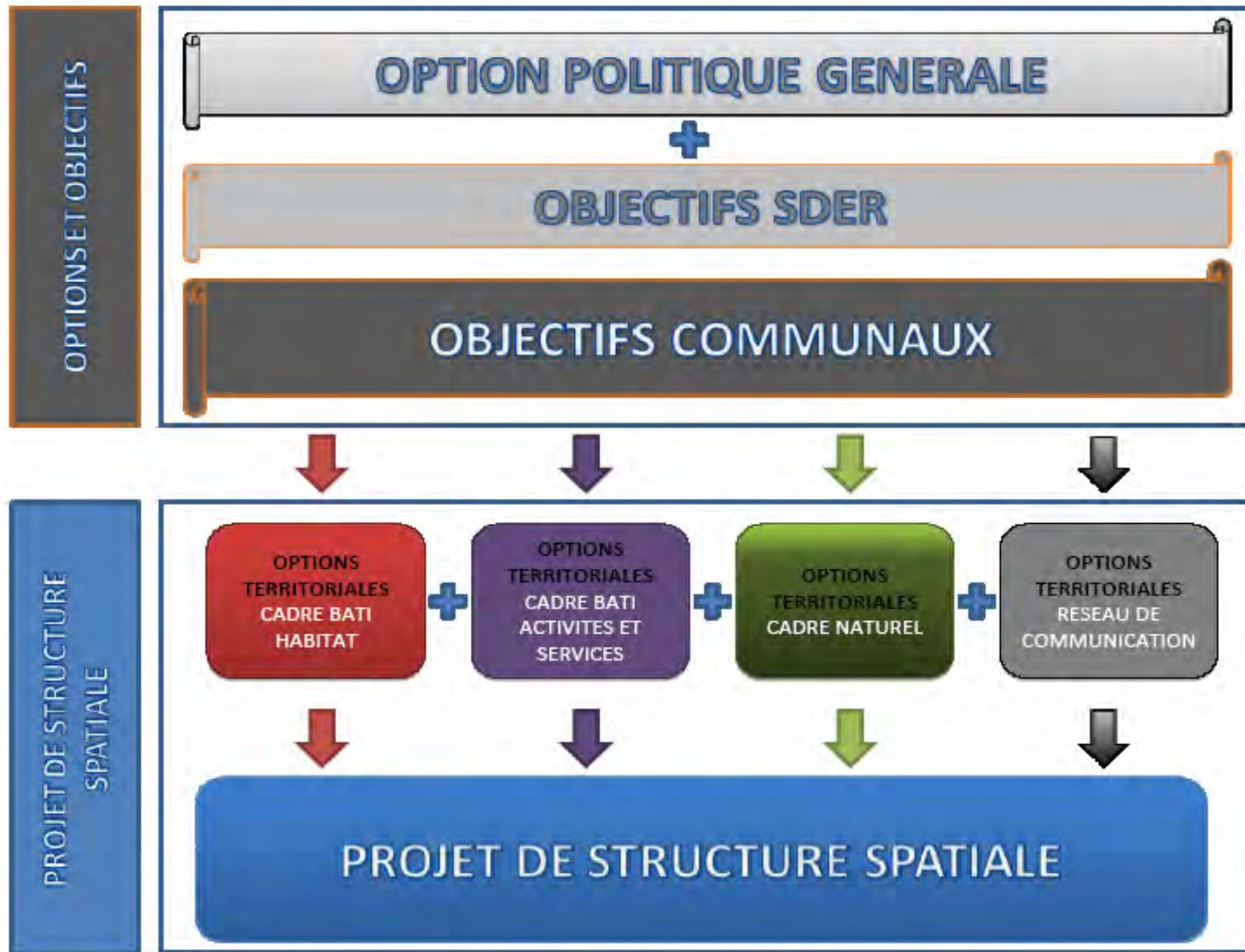
▪ **134 ha bruts (dont 47 ha en ZACC)**

- 23 ha : Rebecq
- 18 ha : Quenast
- Les dents creuses restantes se remplissent très vite.
- Difficulté pour les jeunes (rebecquois) et les personnes à faibles revenus de s'installer sur la Commune.
- Peu de maîtrise du foncier (5,30 ha en propriété publique)
- Besoin estimé en superficie à bâtir : **100 ha**



PHASE 2 - DEFINITION DES OBJECTIFS





LIGNES DIRECTRICES:

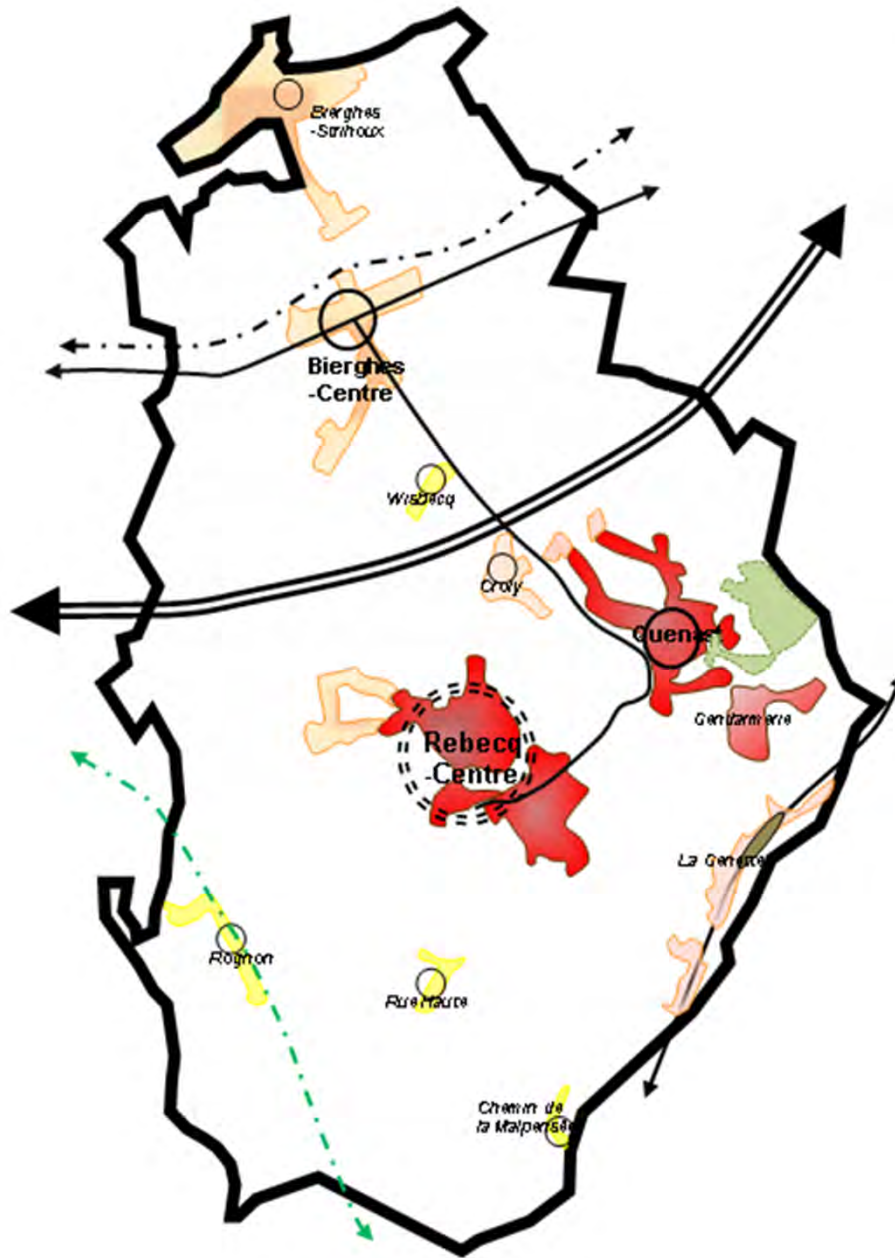
« Anticiper et encadrer les effets de la croissance démographique actuelle par une maîtrise et une orientation de l'urbanisation dans le but de :

- ❖ Rééquilibrer le développement socio-territorial de la commune par la production d'espaces socialement mixtes et multi-fonctionnels ;*
- ❖ Préserver le couple rural/urbain de la commune en préservant la qualité des paysages bâtis et non bâtis. »*

COMMUNE POUR QUI ?

- Scénario « neutre »: Suivre l'évolution.
2009 - 2030 : ~ +/- 1.500 - 3.600 hab supplémentaires soit 600-1400 logements soit environ 100 ha
- Favoriser le maintien des habitants de la commune ET continuer à accueillir de nouvelles populations.

OBJECTIF	DOMAINE	OBJECTIFS COMMUNAUX	OBJECTIFS SDER
OBJECTIF 1	STRUCTURATION DU TERRITOIRE – HABITAT et ESPACES PUBLICS	Renforcer la structure spatiale existante et rééquilibrer le développement socio-territorial tout en assurant le maintien du caractère rural de l'entité.	<i>Structurer l'espace wallon. Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie. Répondre aux besoins primordiaux</i>
OBJECTIF 2	ACTIVITES ECONOMIQUES, EQUIPEMENTS ET SERVICES	Assurer la mixité et la complémentarité des fonctions sur l'ensemble du territoire tout en en garantissant leur intégration dans le tissu rural.	<i>Contribuer à la création d'emplois et de richesses. Répondre aux besoins primordiaux</i>
OBJECTIF 3	CADRE NATUREL	Protéger et valoriser le patrimoine naturel dans le cadre d'une politique de développement durable.	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources naturelles.</i>
OBJECTIF 4	DEPLACEMENTS	Sécuriser les déplacements , favoriser une mobilité durable , ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements.	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité.</i>



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT





Hierarchie des pôles

-  Pôle principal
-  Pôle secondaire
-  Pôle villageois / hameau
-  Pôle mixte en extension

Densités

-  Densités faibles
-  Densités moyennes
-  Densités fortes

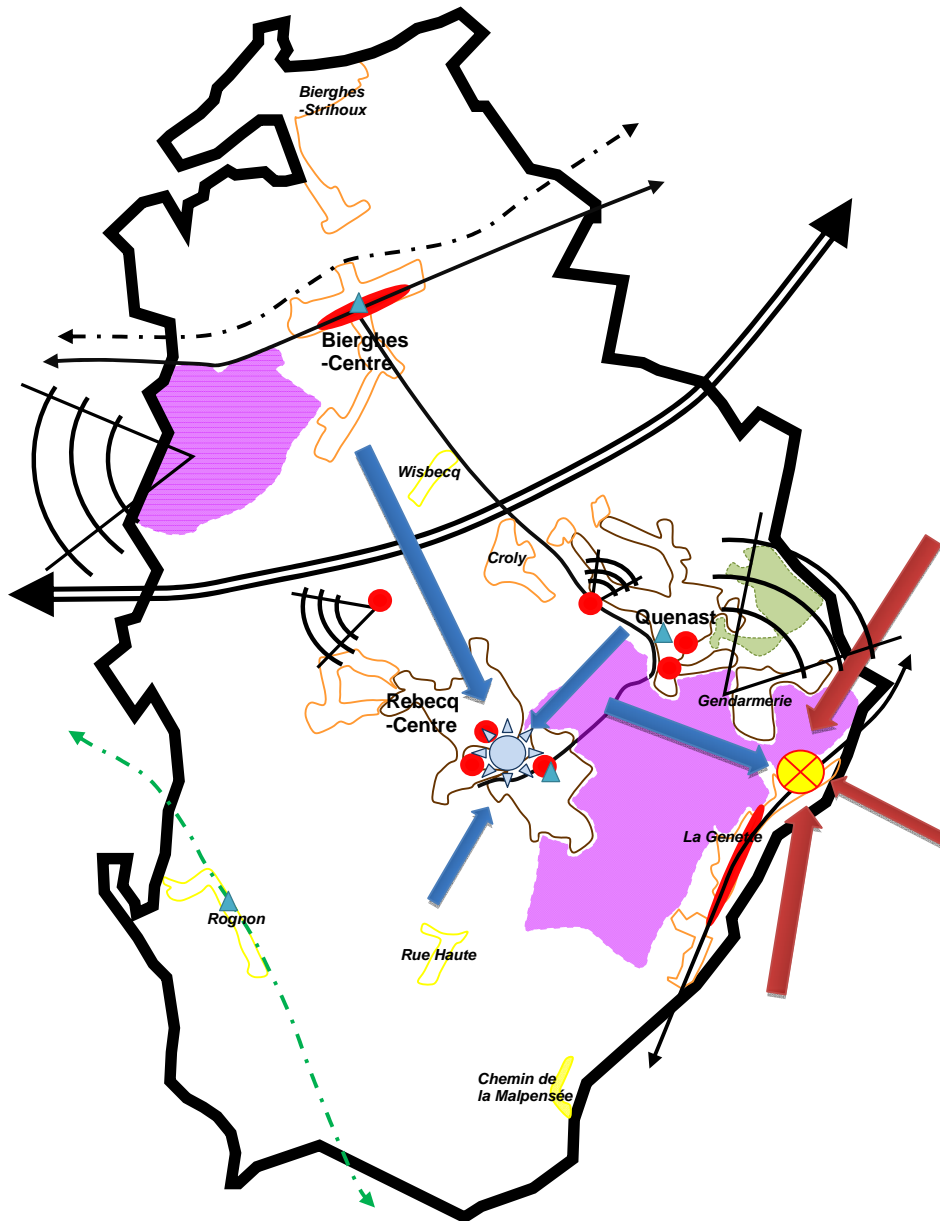
Réseaux de communication

-  Axe de circulation routier
-  Autoroute / TGV
-  Voies ferrées SNCB
-  Anciennes voies ferrées SNCB / possibilité de RAVEL

▪ Renforcer la structure spatiale existante

▪ Rééquilibrer le développement socio-urbain

▪ Garantir le cadre rural des quartiers résidentiels



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Limites des zones d'habitat

et Densités

- Densités faibles
- Densités moyennes
- Densités fortes

Equipements et services

- Pôle communal d'équipements publics et de services communautaires mixtes : Administration communale, école, maison de repos, bibliothèque, Hall Omnisports, etc.
- Pôle sportif : Vélodrome, future piscine
- Equipements publics/services de proximité : Ecole, terrains sportifs, plaines de jeux, etc.
- Activités et commerces
- Zone d'extraction

Dynamiques

- Attraction supra-communale : Flux de population venant des communes voisines
- Attraction communale : Flux de population venant de Rebecq
- Aire d'influence nationale et internationale

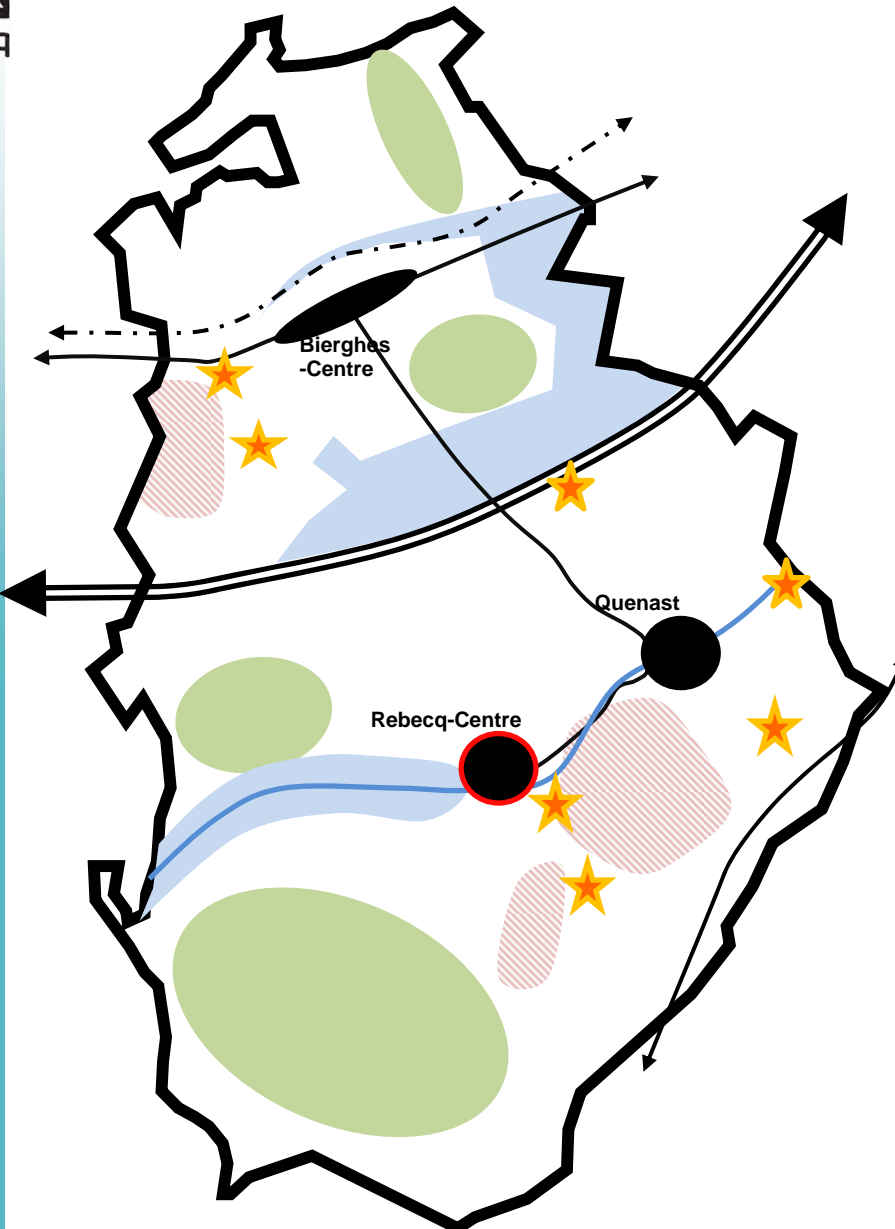
Réseaux de communication

- Axe de circulation routier structurant
- Autoroute / TGV
- Voies ferrées SNCF
- Anciennes voies ferrées
- SNCR /possibilité de RAVeL

Activités, équipements et services

▪ Assurer une mixité d'activités sur le territoire communal.

▪ Offrir aux habitants des infrastructures polyvalentes.



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Structure urbaine

- Noyaux villageois
- Autoroute
- Route de liaison
- Voie ferrée
- Réseau hydrographique

Paysage

- Périmètre d'intérêt paysager au Plan de Secteur
- Zone d'intérêt paysager à Préserver
- Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

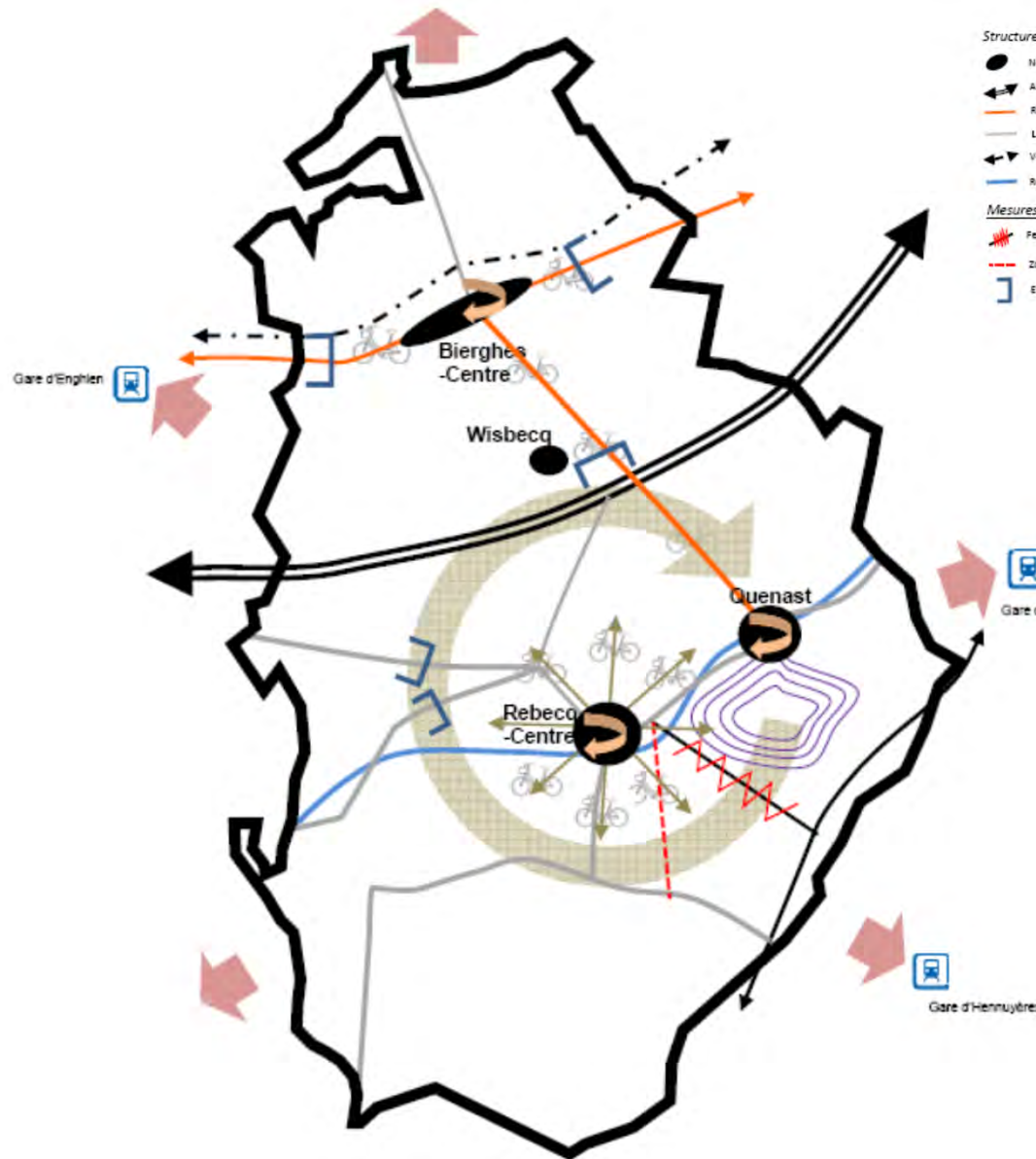
Réseau écologique

- Site de grand intérêt biologique
- Pôles écologiques (bois, étangs, etc.)

La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel:

- **Conserver et consolider le maillage écologique existant**
- **Préserver, réhabiliter et mettre en valeur le paysage de la commune et son caractère champêtre.**
- **Prévenir les risques naturels.**
- **Surveiller et réduire l'impact anthropique sur l'environnement**
- **Promouvoir une sylviculture durable**
- **Promouvoir une agriculture durable**

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT



Structure urbaine et réseau

- Noyaux villageois
- Autoroute
- Réseau régional
- Liaison routière communale et intercommunale
- Voie ferrée
- Réseau hydrographique

Mesures d'aménagements routiers

- Fermeture de la Drève Léon Jacques visant à l'extension des ca
- Zone d'intérêt paysager à Préserver
- Effet de porte à créer

Transport en commun et modes doux

- Favoriser les déplacements piétons à l'intérieur des villages
- Reconvertir l'ancienne voie de chemin de fer en Ravel
- Aménagement cyclable à créer ou à développer
- Réseau cyclable à développer depuis Rebecq vers les villages voisins
- Faciliter le rabattement vers les gares
- Maintenir les variantes des lignes TEC pour favoriser le rabattement vers le centre de Rebecq et les gares alentours
- Assurer les connexions modes doux avec les communs voisins

La circulation routière :

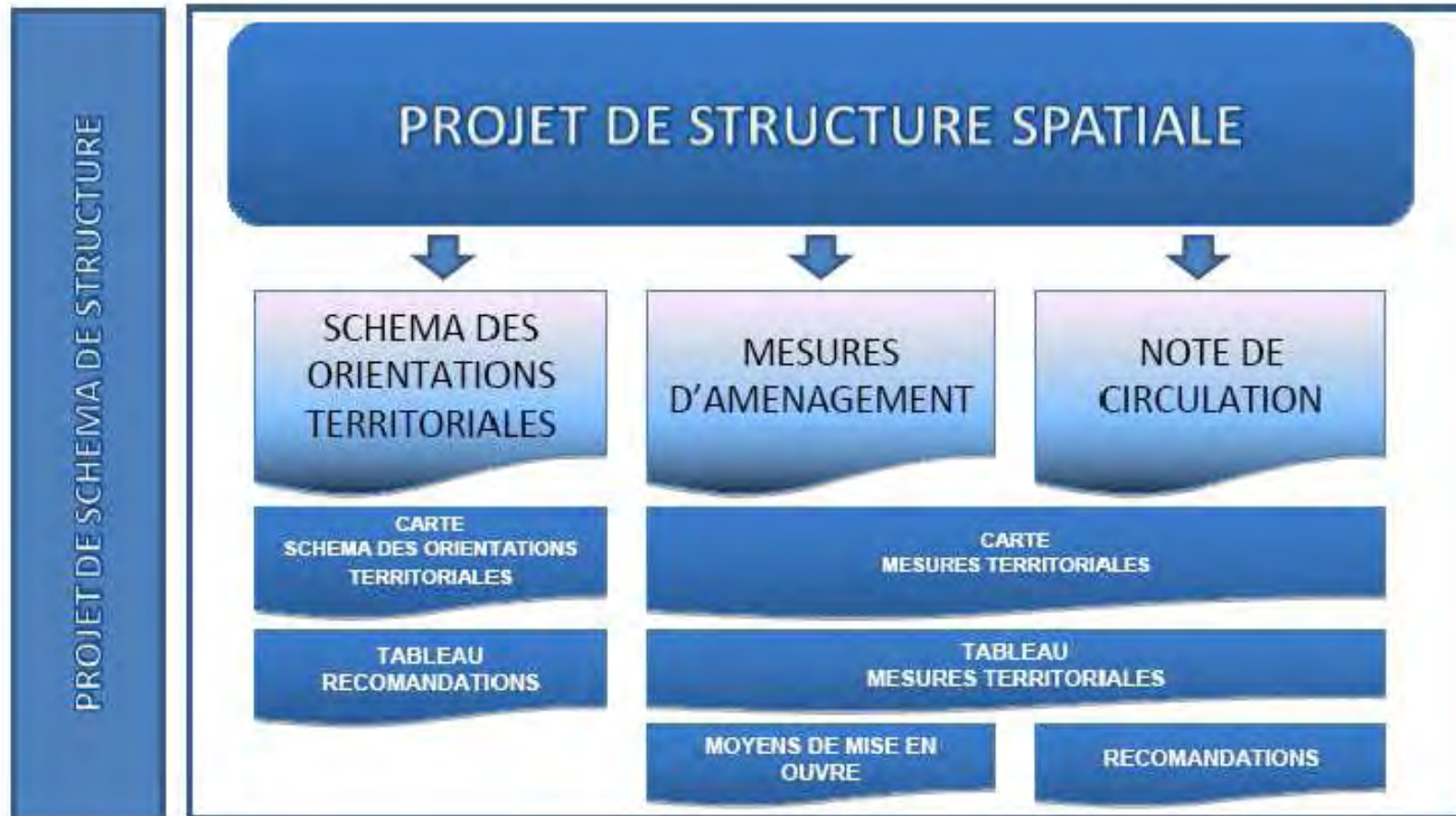
- la maîtrise des nuisances (transit, vitesses) ;
- la requalification des entrées de localité au niveau de la N7 ;
- la dissuasion du transit ;
- le fonctionnement des carrefours structurants de la N6 ;
- la politique de stationnement dans les centres villageois.

Les transports en commun:

- améliorer la relation avec les gares SNCB et points d'arrêts RER avoisinants (Enghien, Braine-le-Comte, Tubize, Hennuyères et Saintes) ;
- renforcer la desserte de Rebecq ;
- développer les relations entre les villages au Nord et au Sud de l'A8 (Proxibus).

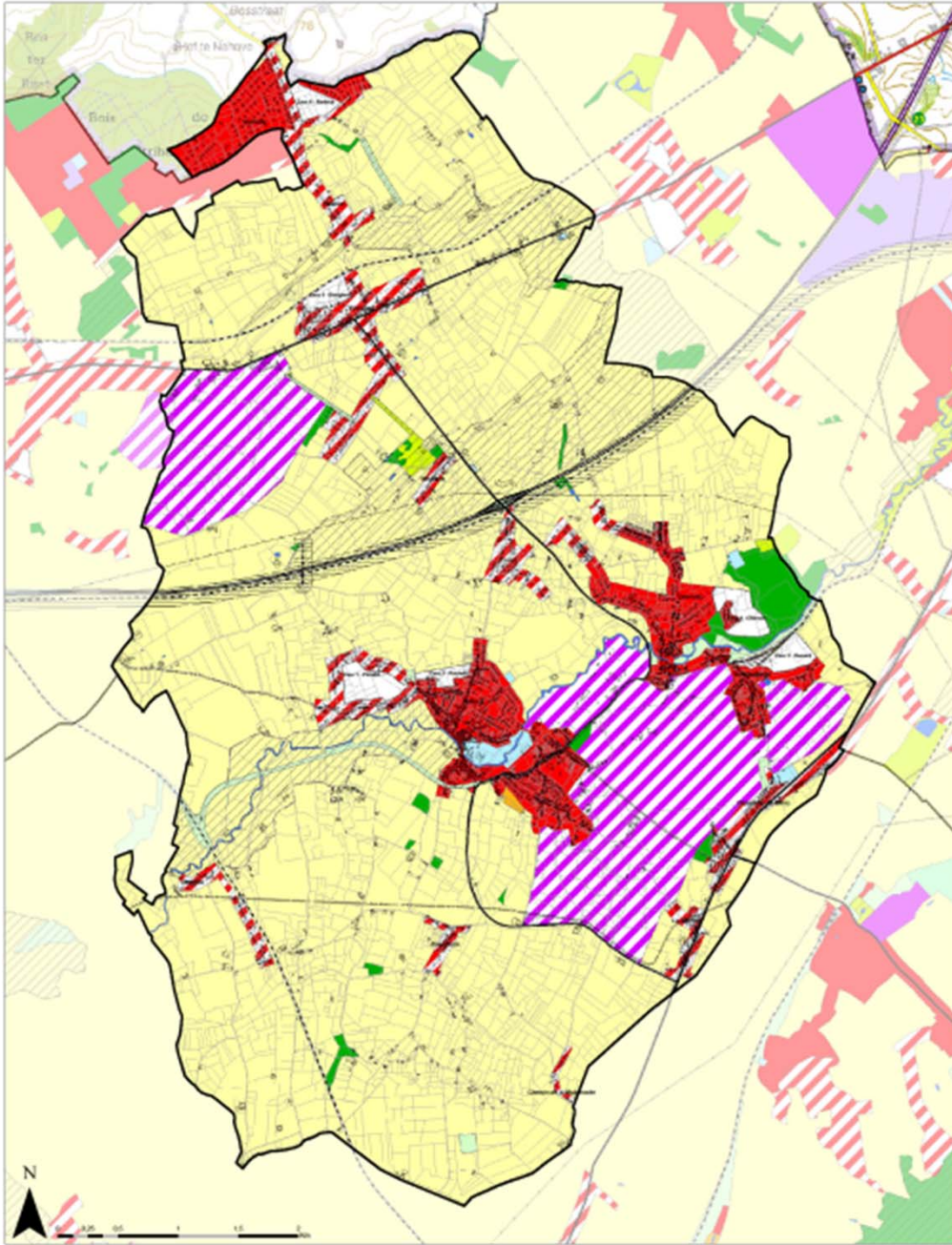
Les modes doux (piétons, deux-roues et personnes à mobilité réduite):

- sécuriser et valoriser les piétons, notamment les écoliers ;
- renforcer les relations entre les villages par des itinéraires cyclables.

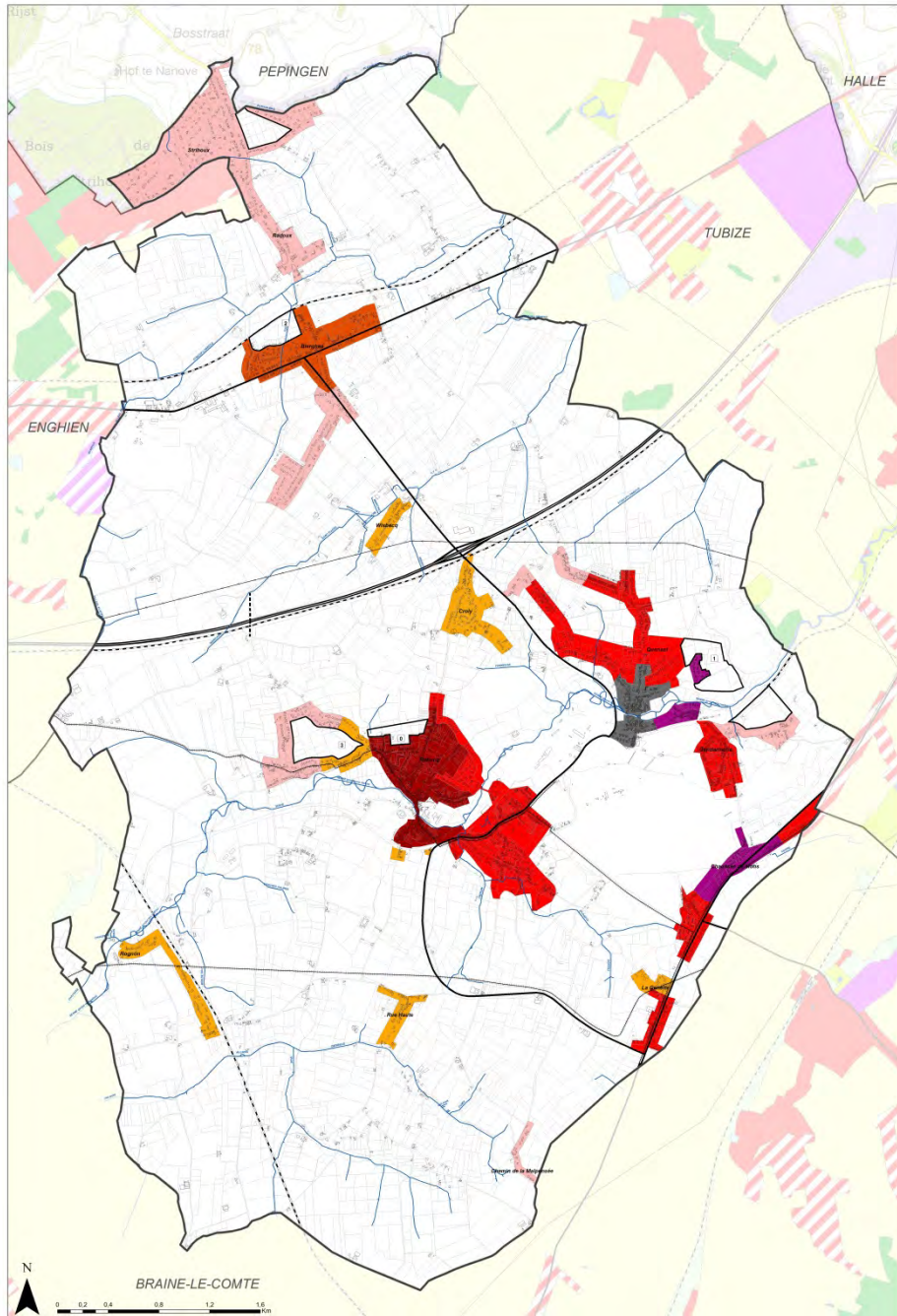


ORIENTATIONS TERRITORIALES



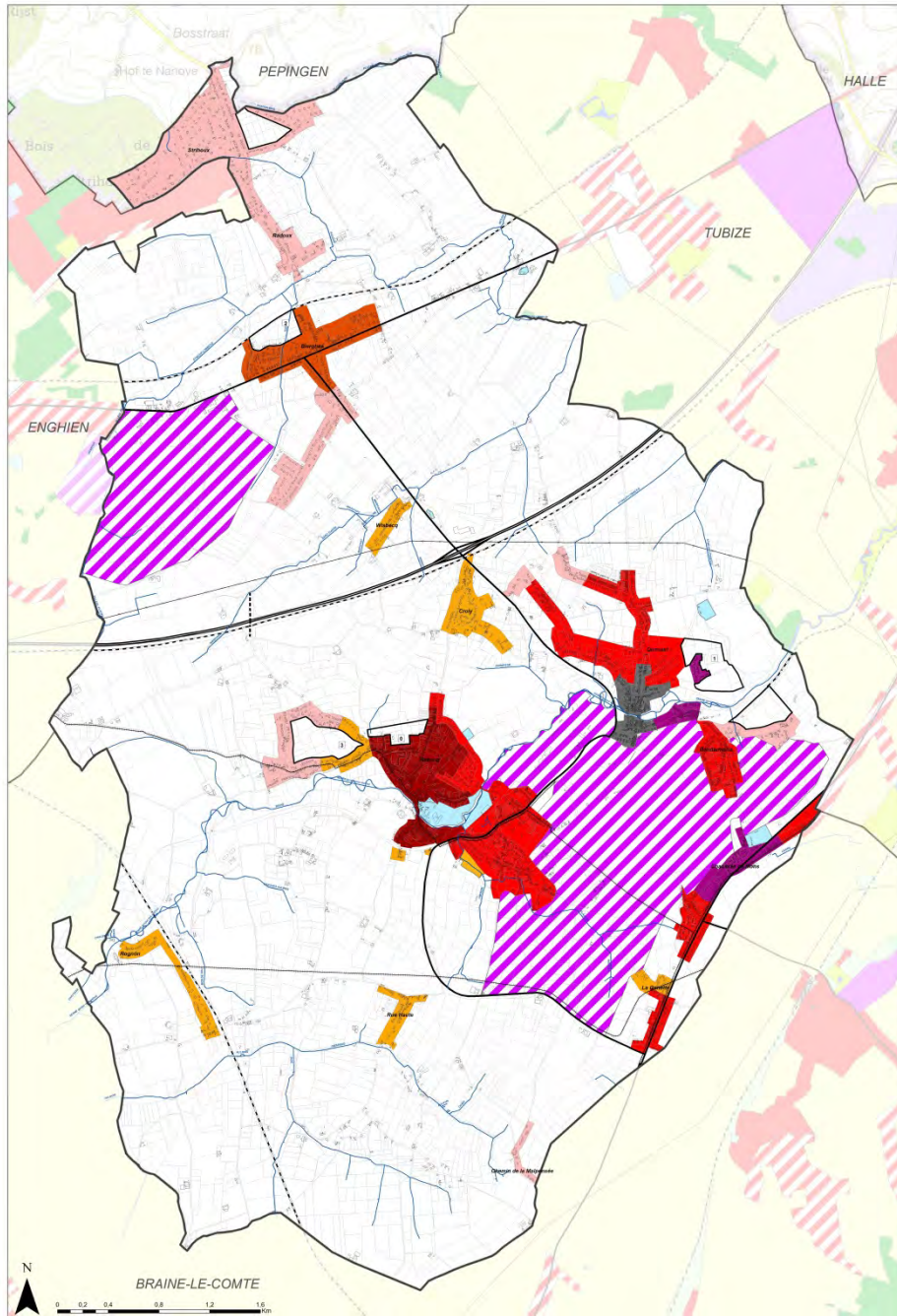


PLAN DE SECTEUR



ORIENTATIONS TERRITORIALES

- AFFECTATIONS**
ZONES D'HABITAT ET D'HABITAT A CARACTERE RURAL
- Centre semi-urbain - Quenast (30-35 log/ha)
 - Centre semi-urbain - Rebecq (26-30 log/ha)
 - Noyau villageois - Bierghes (15-25 log/ha)
 - Densité très forte (35-40log/ha)
 - Densité forte (25-30 log/ha)
 - Densité moyenne (15-25log/ha)
 - Densité faible (10-15log/ha)






ORIENTATIONS TERRITORIALES

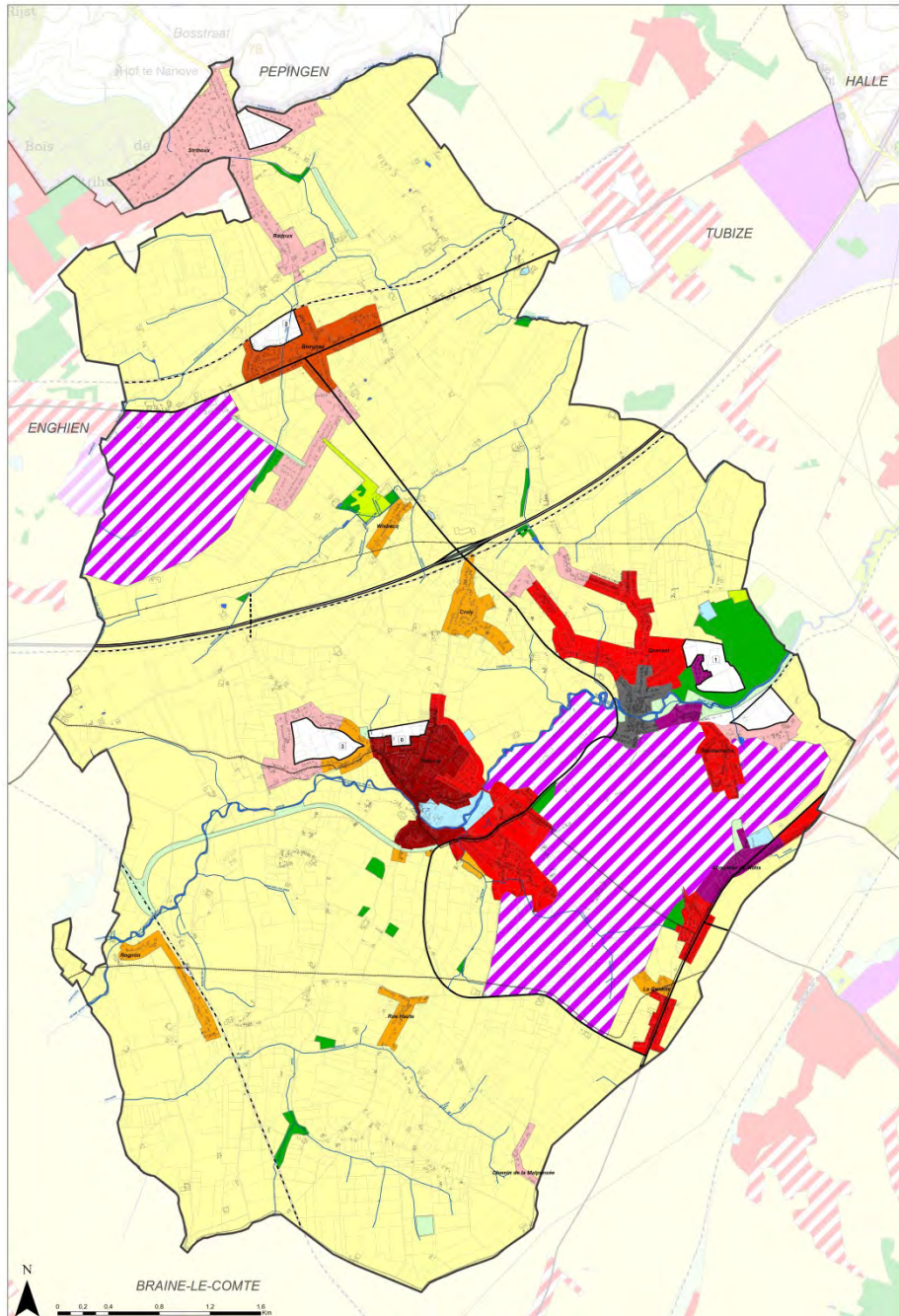
AFFECTATIONS

ZONES D'HABITAT ET D'HABITAT A CARACTERE RURAL

-  Centre semi-urbain - Quenast (30-35 log/ha)
-  Centre semi-urbain - Rebecq (26-30 log/ha)
-  Noyau villageois - Bierghes (15-25 log/ha)
-  Densité très forte (35-40log/ha)
-  Densité forte (25-30 log/ha)
-  Densité moyenne (15-25log/ha)
-  Densité faible (10-15log/ha)

AUTRES ZONES URBANISABLES

-  Services publics et équipements communautaires
-  Loisirs
-  Extraction



ORIENTATIONS TERRITORIALES

AFFECTATIONS

ZONES D'HABITAT ET D'HABITAT A CARACTERE RURAL

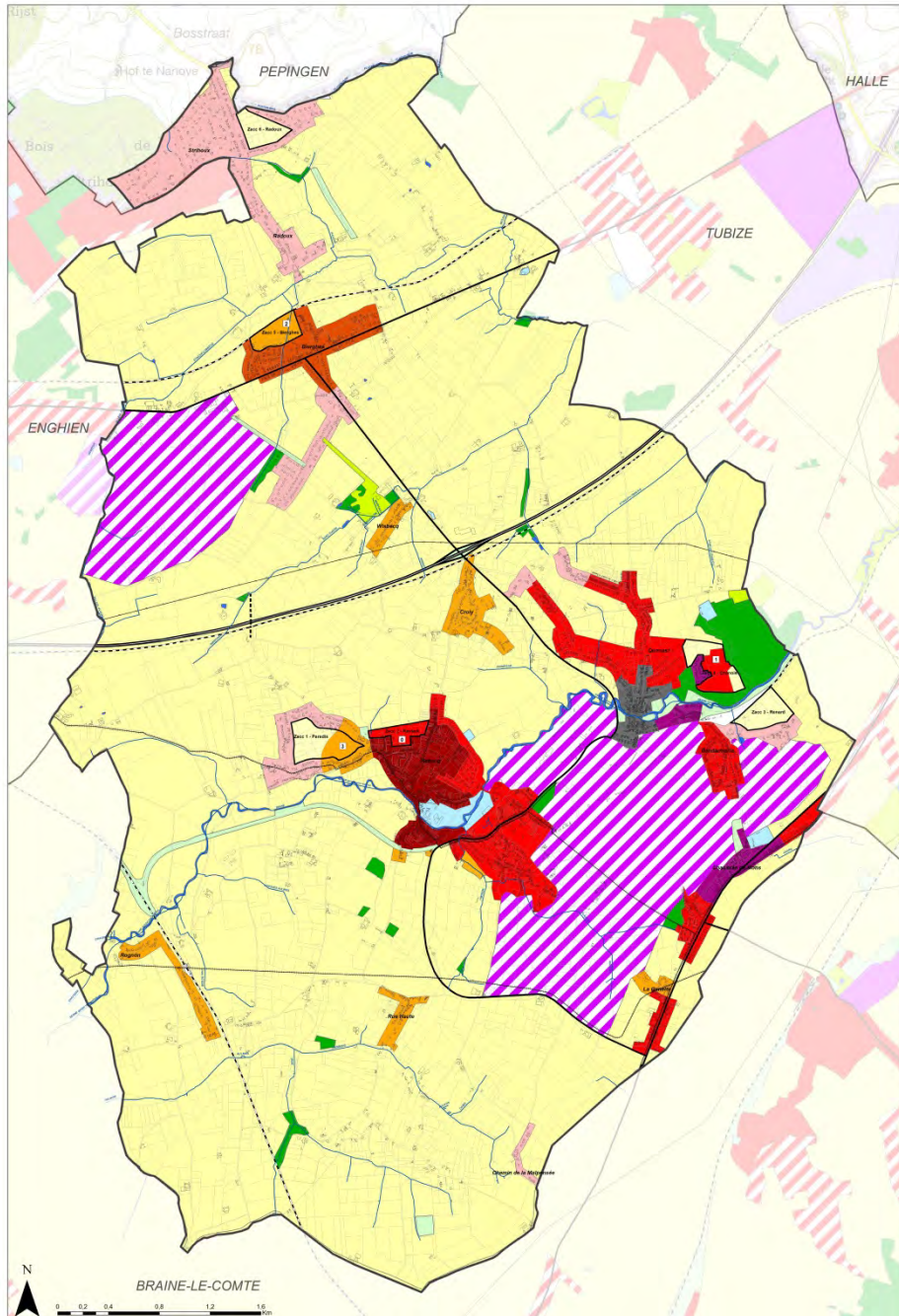
- Centre semi-urbain - Quenast (30-35 log/ha)
- Centre semi-urbain - Rebecq (26-30 log/ha)
- Noyau villageois - Bierghes (15-25 log/ha)
- Densité très forte (35-40log/ha)
- Densité forte (25-30 log/ha)
- Densité moyenne (15-25log/ha)
- Densité faible (10-15log/ha)

AUTRES ZONES URBANISABLES

- Services publics et équipements communautaires
- Loisirs
- Extraction
- Non affecté ("zone blanche")
- Périmètre de ZACC et priorité de mise en oeuvre

ZONES NON URBANISABLES

- Agricole
- Forestière
- Espaces verts
- Parc
- Eau



ORIENTATIONS TERRITORIALES

AFFECTATIONS

ZONES D'HABITAT ET D'HABITAT A CARACTERE RURAL

- Centre semi-urbain - Quenast (30-35 log/ha)
- Centre semi-urbain - Rebecq (26-30 log/ha)
- Noyau villageois - Bierghes (15-25 log/ha)
- Densité très forte (35-40log/ha)
- Densité forte (25-30 log/ha)
- Densité moyenne (15-25log/ha)
- Densité faible (10-15log/ha)

AUTRES ZONES URBANISABLES

- Services publics et équipements communautaires
- Loisirs
- Extraction
- Non affecté ("zone blanche")
- Périmètre de ZACC et priorité de mise en oeuvre

ZONES NON URBANISABLES

- Agricole
- Forestière
- Espaces verts
- Parc
- Eau

ZACC	SUPERFICIE	AFFECTATION	PRIORITE
ZACC n°1 Paradis	12,28 ha 11,76 ha libres	Urbanisable : Zone d'habitat à densité moyenne La partie située la plus à l'est de la zone pourra être urbanisée en raison de sa proximité avec le centre. Il faudra toutefois prendre en compte et résoudre la problématique hydrique avant toute urbanisation.	Hors priorité Priorité 3
ZACC n°2 Rastadt	4,99 ha 4,20 ha libres	Urbanisable : Zone d'habitat à densité forte Cette zone est prioritaire en raison de sa localisation dans le centre de Rebecq.	Priorité 0
ZACC n°3 Renard	7,59 ha libres	Non urbanisable : Zone agricole	Hors priorité
ZACC n°4 Chenois	10,82 ha libres	Urbanisable: Zone d'habitat à densité moyenne Une partie de cette ZACC pourra être mise en œuvre pour un projet de construction de logements du Roman Pais afin de réintroduire de la mixité dans la zone. En effet, le Roman Pais est propriétaire de parcelles à hauteur de 6 ha.	Hors priorité Priorité 1
ZACC n°5 Bierghes	5,22 ha libres	Urbanisable : Zone d'habitat à densité moyenne Cette zone étant située dans le cœur du village de Bierghes, les principes de mixité sociale et fonctionnelle devront être pris en compte lors de sa mise en œuvre.	Priorité 2
ZACC n°6 Radoux	7,00 ha libres	Non urbanisable : Zone agricole	Hors priorité

ORIENTATIONS TERRITORIALES

ZACC 1 : Paradis



ZACC 2 : Rastadt



ZACC 3 : Renard



ZACC 4 : Chenois

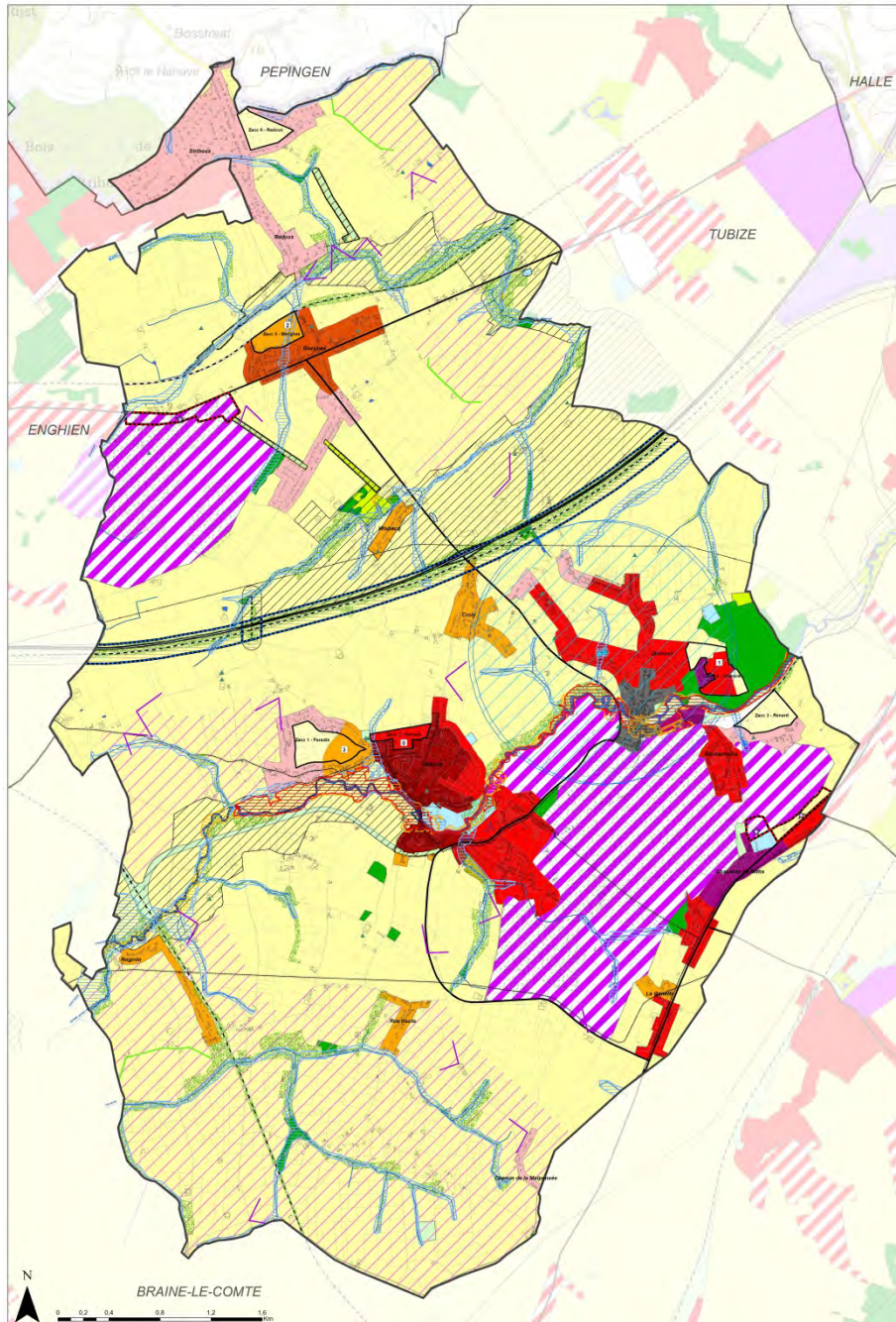


ZACC 5 : Bierghes



ZACC 6 : Radoux





ORIENTATIONS TERRITORIALES

AFFECTATIONS

ZONES D'HABITAT ET D'HABITAT A CARACTERE RURAL

- Centre semi-urbain - Quenast (30-35 log/ha)
- Centre semi-urbain - Rebecq (26-30 log/ha)
- Noyau villageois - Bierghes (15-25 log/ha)
- Densité très forte (35-40log/ha)
- Densité forte (25-30 log/ha)
- Densité moyenne (15-25log/ha)
- Densité faible (10-15log/ha)

AUTRES ZONES URBANISABLES

- Services publics et équipements communautaires
- Loisirs
- Extraction
- Non affecté ("zone blanche")
- Périmètre de ZACC et priorité de mise en oeuvre

ZONES NON URBANISABLES

- Agricole
- Forestière
- Espaces verts
- Parc
- Eau

SURIMPRESSIONS DU PLAN DE SECTEUR

- PERIMETRE d'intérêt paysager au Plan de secteur
- PERIMETRE de réservation

Modifications du Plan de secteur d'intérêt communal

- PERIMETRE nécessitant une modification du Plan de Secteur

- Zone d'activité économique mixte proposée
- Zone de services publics et équipements communautaires proposée

SURIMPRESSIONS DU SCHEMA DE STRUCTURE

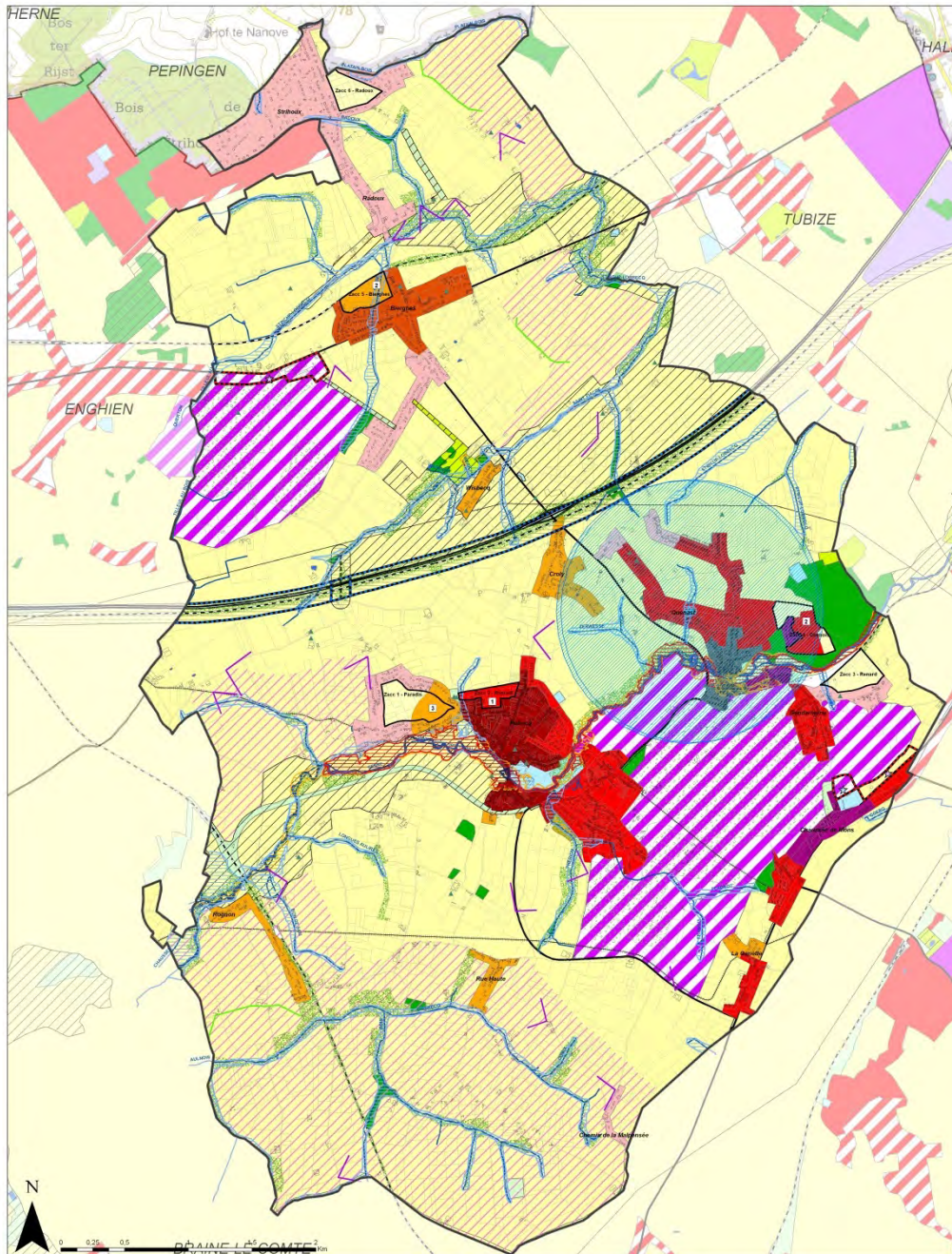
- PERIMETRE d'intérêt biologique et/ou écologique
- PERIMETRE de liaisons écologiques
- PERIMETRE d'intérêt paysager concerné par une mesure d'aménagement
- PERIMETRE d'intérêt paysager SSC (à inscrire au Plan de secteur)
- Lignes de vue remarquables
- Points de vue remarquables
- PERIMETRE d'intérêt culturel, historique ou esthétique à inscrire au Plan de Secteur
- PERIMETRE de réservation à retirer du Plan de Secteur

Aléas d'inondation

- PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque faible
- PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque moyen
- PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque élevé

Captages et périmètres de protection

- Captages pour lesquels il existe une zone de prévention forfaitaire
- Captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention
- PERIMETRE de prévention rapprochée IIa forfaitaire
- PERIMETRE de prévention éloignée IIb forfaitaire

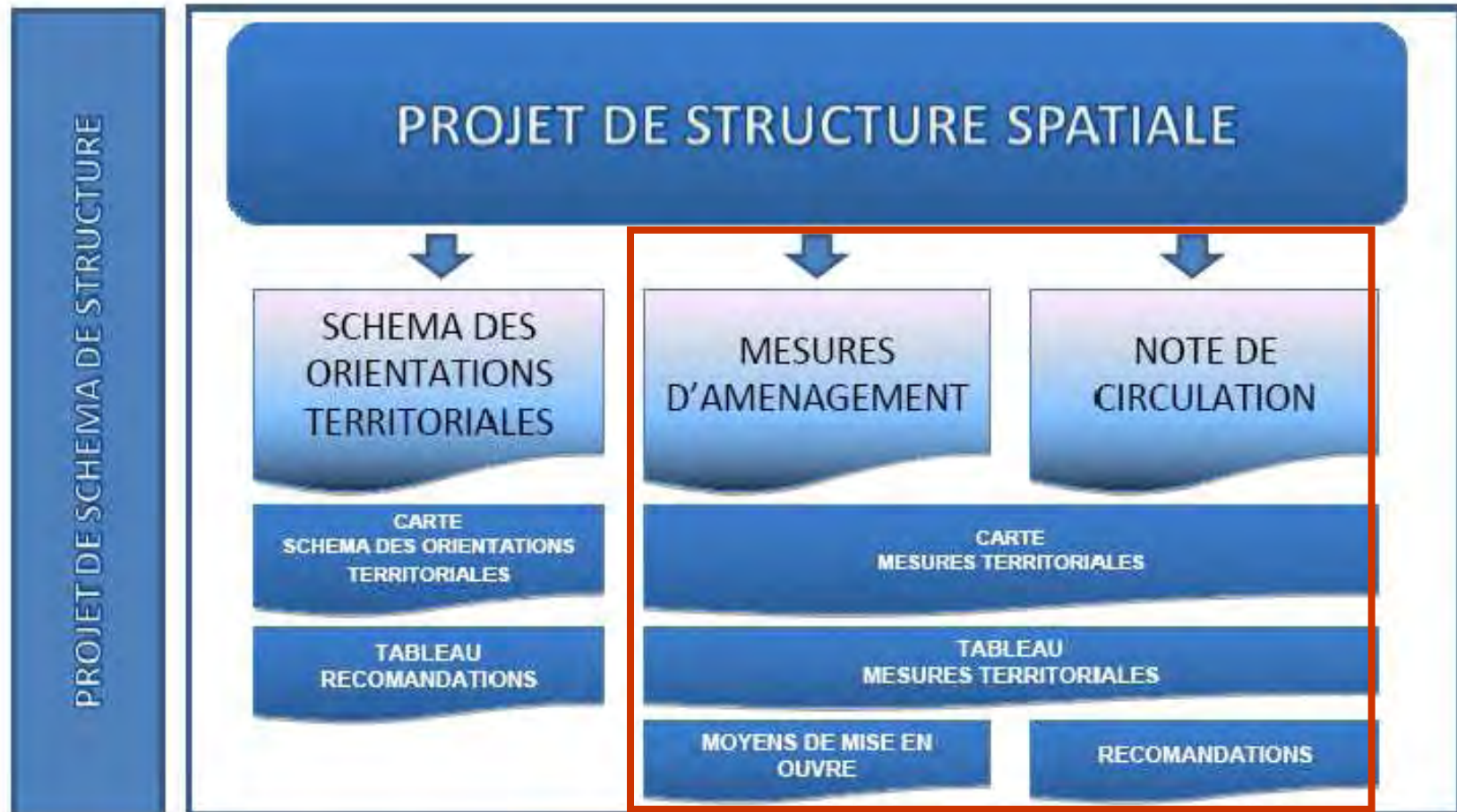


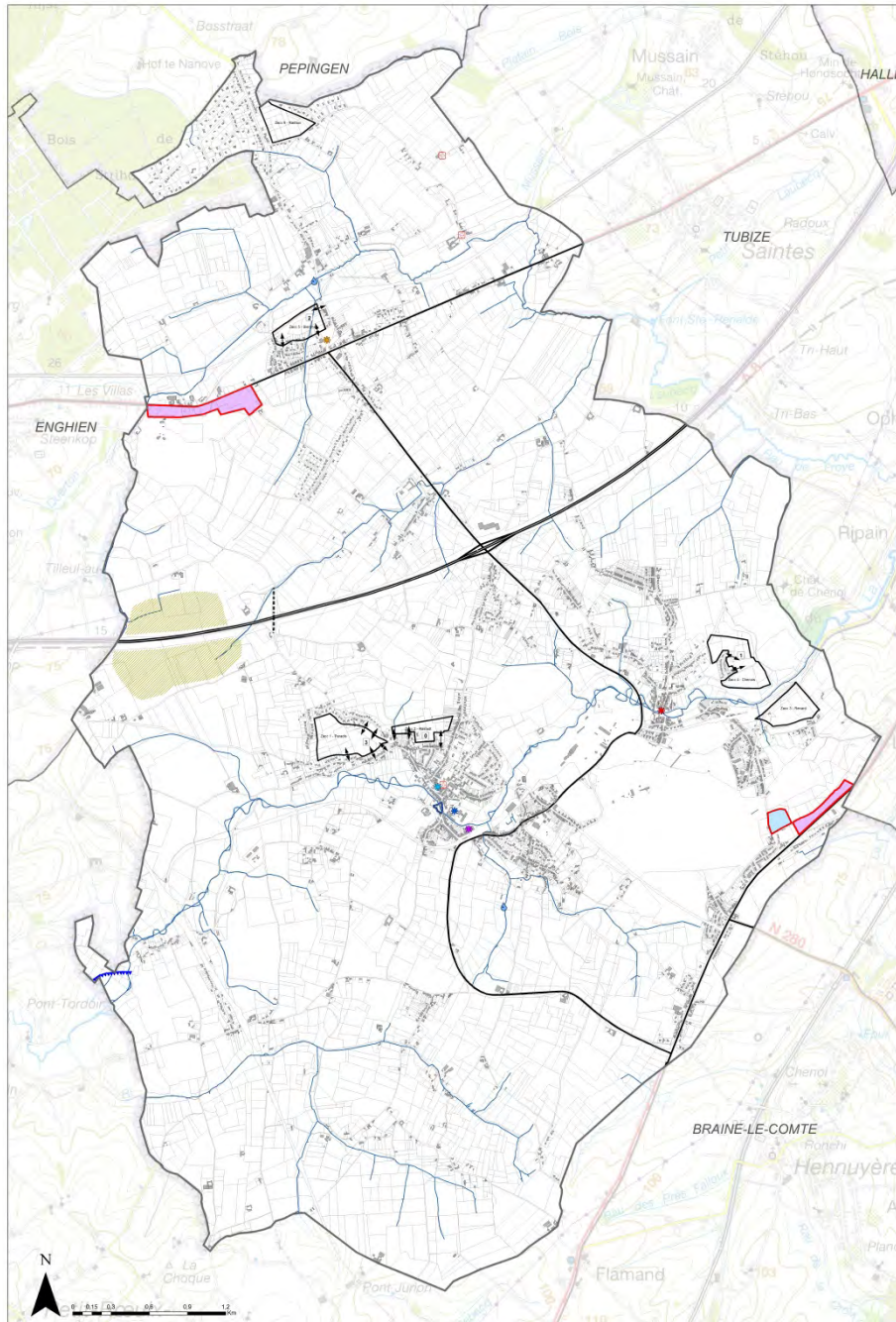
ORIENTATIONS TERRITORIALES

Principaux éléments du Schéma des orientations territoriales :

- ❖ Orientation de l'urbanisation sur les 3 pôles : **Rebecq, Quenast et Bierghes**
- ❖ Maintien voire densification raisonnée autour des 3 pôles
- ❖ Maintien des densités existantes partout ailleurs
- ❖ Ouverture à l'urbanisation progressive de certaines ZACC ou partie de ZACC en fonction de leur position/noyau villageois : **Bierghes, Rastadt, Paradis (en partie), Chenois (en partie)**
- ❖ Identification de 2 sites pour l'implantation de zones d'activités économiques mixtes : **Chaussées de Mons et Maieur Habils**
- ❖ Identification de zones de protection du milieu naturel / bâti: **périmètre d'intérêt paysager, PICHEE, périmètre de liaisons écologiques, points et lignes de vue à conserver**

PHASE 3 - MESURES D'AMENAGEMENT



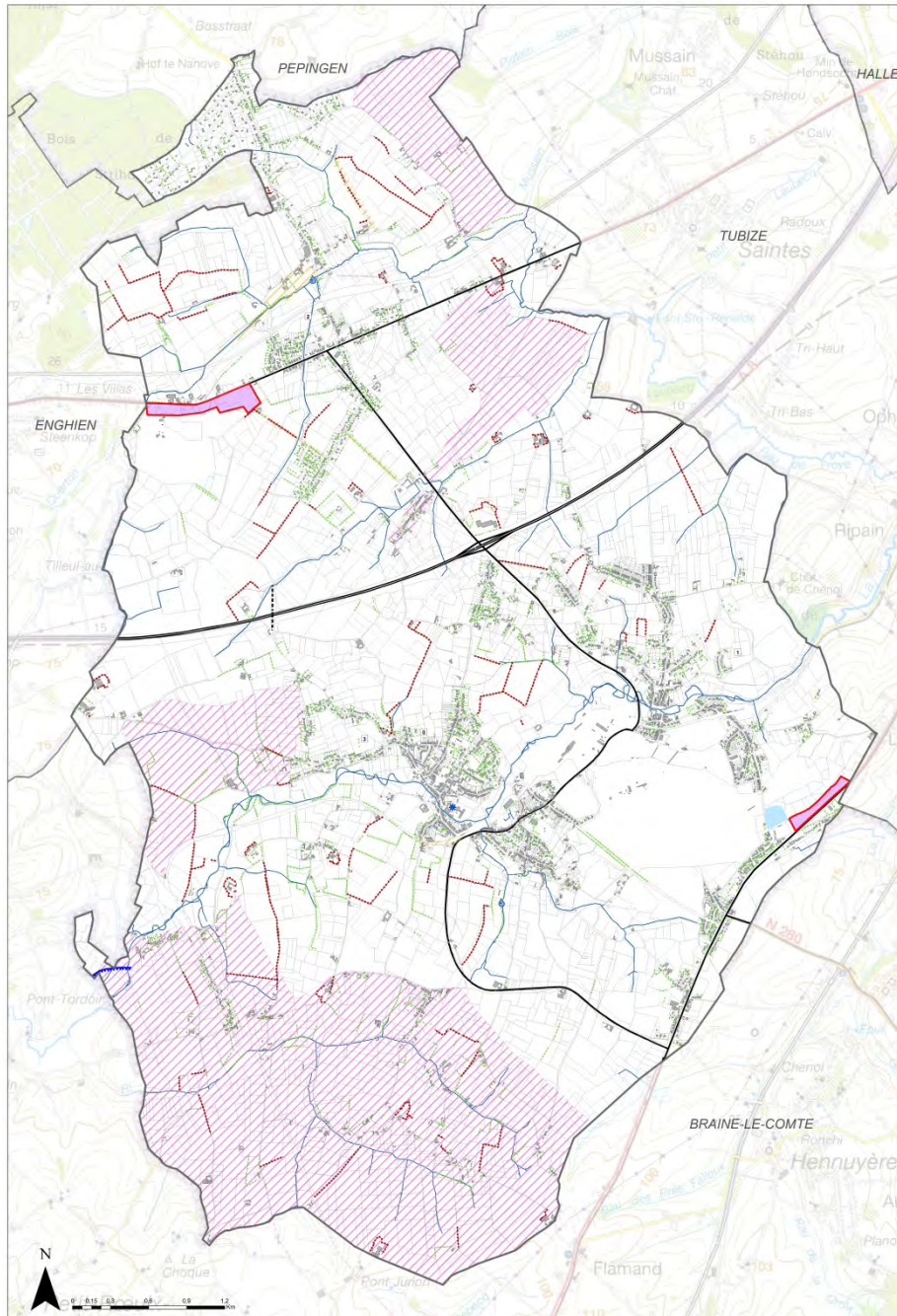


MESURES CADRE BATI

- ❖ Bâtiments à classer
- ❖ Poursuivre la création d'un pôle sportif à vocation intercommunale : un Vélodrome et une Piscine (dossier en cours d'élaboration).
- ❖ Poursuivre la démarche de création d'un pôle public d'équipements publics et de services via la réhabilitation des Anciens Hospices dans le centre de Rebecq.
- ❖ Augmenter les places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.
- ❖ Augmenter les places dans les structures d'accueil pour les personnes âgées.
- ❖ Implanter des zones d'activité économique mixte.
- ❖ Accentuer le potentiel touristique de la commune.

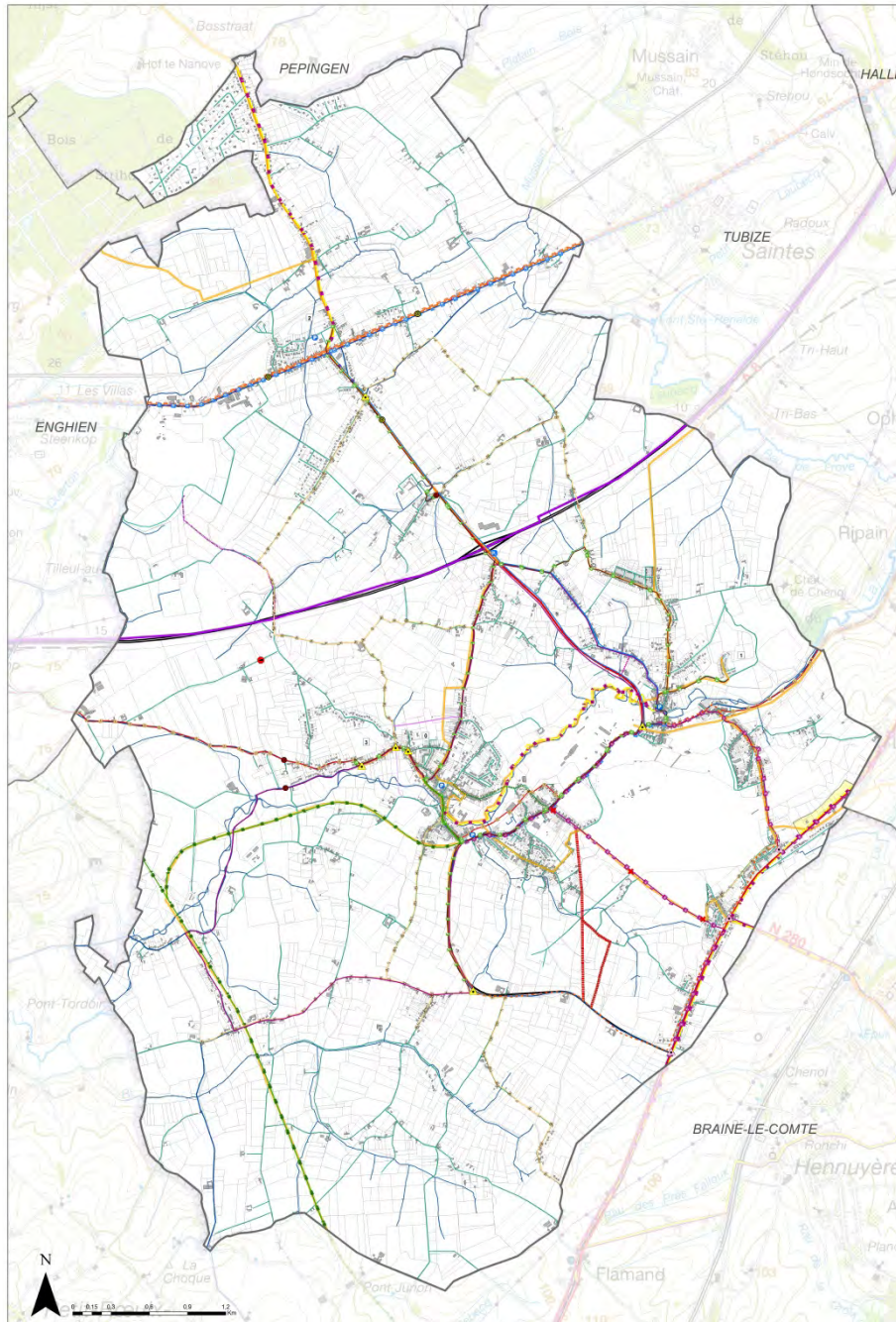
Etudes à élaborer

- ❖ PCAR à élaborer : **ZAEM + Piscine**
- ❖ Réaménager les espaces publics : **Grand Place de Quenast, ancienne gare de Rebecq, place Nuttinck**
- ❖ Zone potentielle d'éoliennes



MESURES CADRE NATUREL

- ❖ Nouveaux périmètres d'intérêt paysager et des points de vue
- ❖ Poursuivre le plan communal de développement de la nature (PCDN).
- ❖ Mettre en place un Agenda 21
- ❖ Préserver et renforcer le maillage écologique de la commune.
- ❖ Préserver les espèces locales et lutter contre les espèces invasives.
- ❖ Préserver et mettre en valeur les vergers présents
- ❖ Protéger les arbres et haies remarquables ainsi que réaliser des balades sur ce thème.
- ❖ Poursuivre les actions menées par le contrat de rivière Senne Asbl.
- ❖ Suppression des rejets d'eaux usées dans les cours d'eau.



MESURES MOBILITE

- ❖ Création de nouvelles voiries : ZACC Rastadt, voirie de remplacement drève L. Jacques, Brasserie/route industrielle
- ❖ Dispositifs de sécurisation à effet ralentisseur
- ❖ Carrefours à réaménager
- ❖ Réorganiser les espaces de stationnement : aire de covoiturage, aire de croisement pour les PL
- ❖ Extension du Proxibus
- ❖ Reconversion des anciennes voies ferrées en RAVeL
- ❖ Itinéraires cyclables à créer ou à renforcer.
- ❖ Amélioration de la circulation des bus : aménagement de carrefours pour faciliter la giration, réaménagement des arrêts sur chaussée
- ❖ Adaptations au PMR
- ❖ Rouvrir un point d'arrêt RER à Bierghes ou Saintes
- ❖ Aménager un P+R à Henuyères.

Intermodalité

- ❖ Meilleure synchronisation des horaires TEC et SNCB.
- ❖ Faciliter le covoiturage
- ❖ Cheminements vélos/piétons larges et sécurisés

PHASE 4 - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



- ✓ *Vérifier que l'ensemble des thématiques environnementales ont été examinées et prises en compte lors de l'élaboration du SSC;*
- ✓ *Evaluer la portée et les effets environnementaux des objectifs et des mesures du SSC;*
- ✓ *Proposer des ajustements éventuels aux objectifs et aux mesures du SSC afin que ceux-ci rencontrent bien les différents enjeux environnementaux pour la commune et ses territoires voisins.*

- Incidences environnementales :
 - ❖ Evaluation environnementale des incidences du Schéma des orientations territoriales : évaluation des incidences des prescriptions par zone;
 - ❖ Evaluation environnementale des incidences des mesures d'aménagement générales du SSC.
- Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du SSC;
- Mesures pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SSC.



PHASE 5 – SYNTHÈSE – ANALYSE PAR VILLAGE



L'analyse présente 4 fiches distinctes par village :

Situation existante : Une synthèse cartographique de la situation existante est proposée par le biais de quatre cartes :

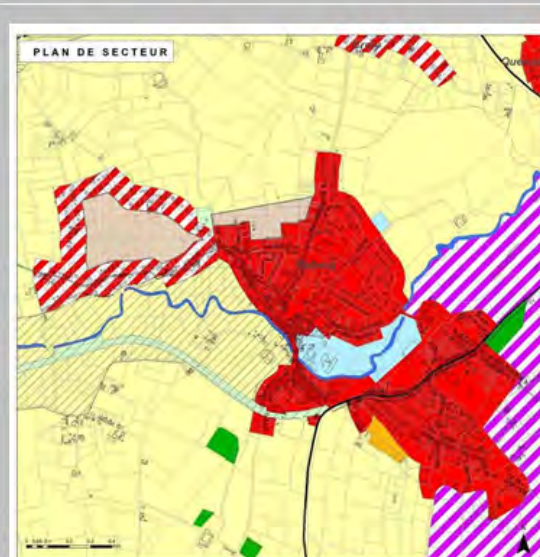
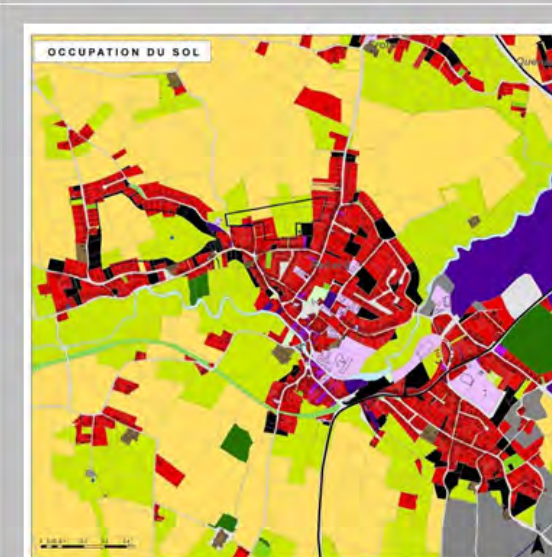
- Les contraintes humaines
- Les contraintes physiques
- Le plan de secteur ;
- L'occupation du sol par parcelle.

Synthèse du SSC : Une synthèse cartographique est obtenue par la superposition des éléments importants du projet du SSC, c'est-à-dire principalement les orientations territoriales et les mesures d'aménagement.

Cette carte est accompagnée d'un texte qui résume les objectifs, les options et les mesures d'aménagement pour le village. Ils sont déclinés selon les trois thématiques principales :

- cadre bâti,
- cadre naturel
- et mobilité.

Description et évaluation environnementale : La dernière fiche explique plus en détail les impacts du projet de SSC sur le territoire concerné.



Caractéristiques du village :

Rebecq est situé dans le secteur sud du territoire communal dans la vallée de la Senne. C'est le village central de l'entité.

Dans la composition urbaine du village, le centre concentre une majorité des services à la population et la plupart des habitants. En son sein, une majorité d'habitat continu de faible à moyenne densité compose le cœur du village entre la Grand' Place et l'ancienne gare ferroviaire.

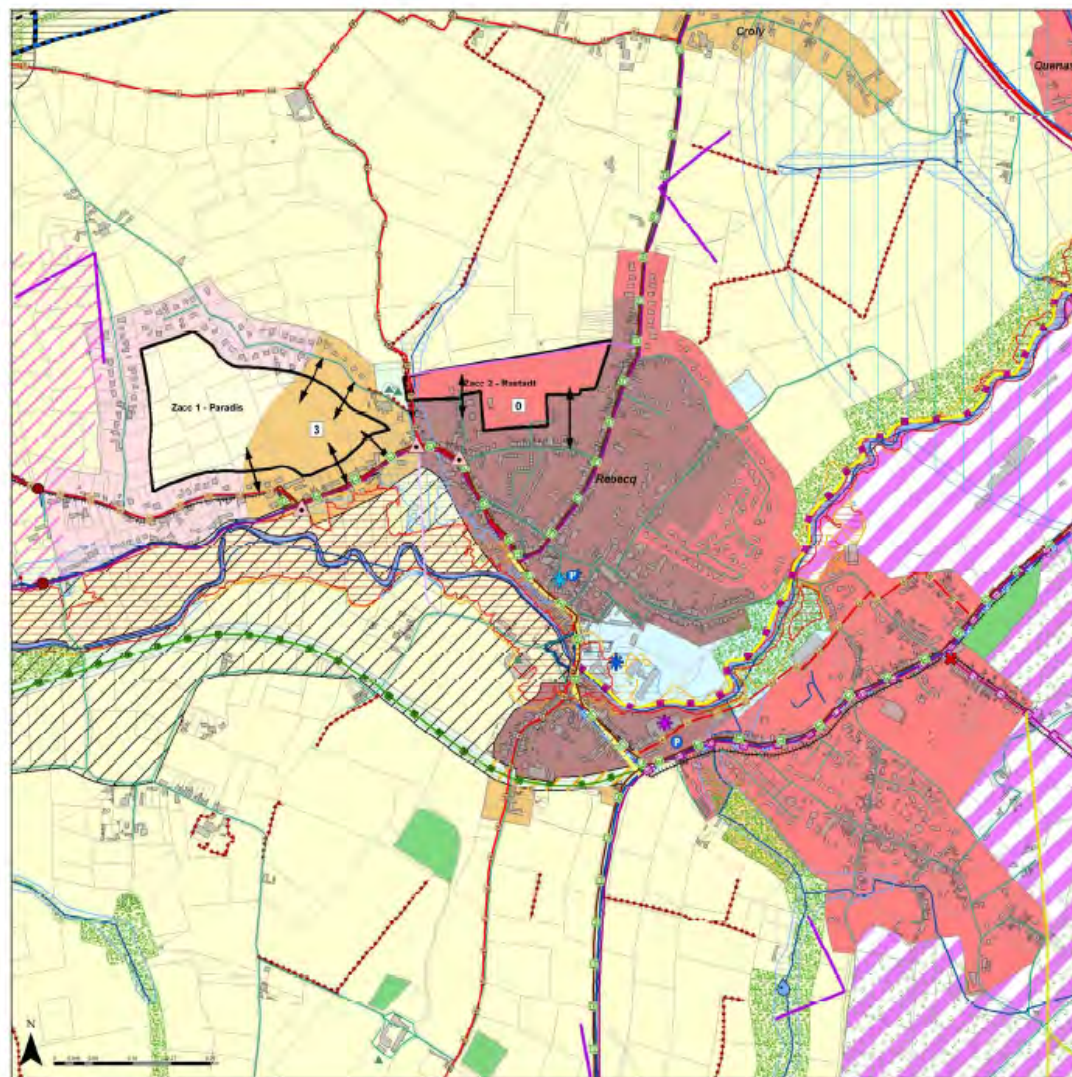
Rebecq durant le 20^{ème} siècle s'est développé de façon mono-centrique et a vu naître des quartiers pavillonnaires qui se sont construits en extension urbaine, par exemple le secteur rue du Stoquois/ rue des Cendres. Ce secteur composé essentiellement d'habitat pavillonnaire de différentes époques a grignoté peu à peu l'espace agricole.

Entre le centre et la carrière de porphyre, un quartier résidentiel s'est développé à partir des années 60 se mêlant au bâti plus ancien datant du début du siècle. On note la présence alternative d'habitat continu (rangées de maisons mitoyennes) et discontinu de type pavillonnaire.

On note çà et là, l'existence de bâtiments agricoles qui rappelle le caractère rural de ce village. Il convient aussi de mentionner les nombreuses dents creuses (parcelle non bâtie située entre deux parcelles bâties), traces visibles du mitage et du « grignotage » non contrôlé de l'espace agricole au profit de l'habitat.

Au vu des photos ci-dessus, Rebecq est composé d'une diversité de formes de bâti (petits collectifs, habitat rural, pavillonnaire, mitoyen).

Pas moins de 17 biens sont repris à l'Inventaire monumental de la Belgique et 3 monuments sont classés.



HIERARCHIE DU VILLAGE : POLE PRINCIPAL

Les densités présentes y sont de fortes à faibles.

Objectifs :

- Le village doit garder ses caractéristiques actuelles. Il est repris dans la hiérarchie des villages en tant que pôle principal.
- Maîtriser l'urbanisation du village dans le but d'une utilisation parcimonieuse du sol.

Options et mesures d'aménagement du territoire

- Encourager une densification raisonnée des terrains.
- Prendre en compte et prévenir le risque d'inondation.
- L'urbanisation de la ZACC N° 2 représente une priorité à court terme pour le développement communal. Elle est reprise en priorité 1.

Cadre bâti

Superficie des zones

Zone d'habitat à faible densité	12,8 ha
Zone d'habitat à densité moyenne	5,45 ha
Zone d'habitat à densité forte	41 ha
Centre semi-urbain	27,7 ha

Le Schéma de Structure Communal recommande :

- l'inscription d'un PICHE sur la zone à proximité des Moulins ;
- le classement ou la protection et la mise en valeur d'un bâtiment : il s'agit d'une maison située sur la Grand Place de Rebecq ;
- la poursuite de la réhabilitation des Hospices et la poursuite du réaménagement de la Grand Place de Rebecq.

ZACC 1 Paradis – partie est : Cette zone est relativement proche du centre de Rebecq. Il faudra toutefois prendre en compte et résoudre la problématique hydrique avant toute urbanisation (problématique de ruissellement).

Nouvelle affectation : Zone d'habitat de densité moyenne
Priorité : 3 (urbanisation à plus ou moins long terme)

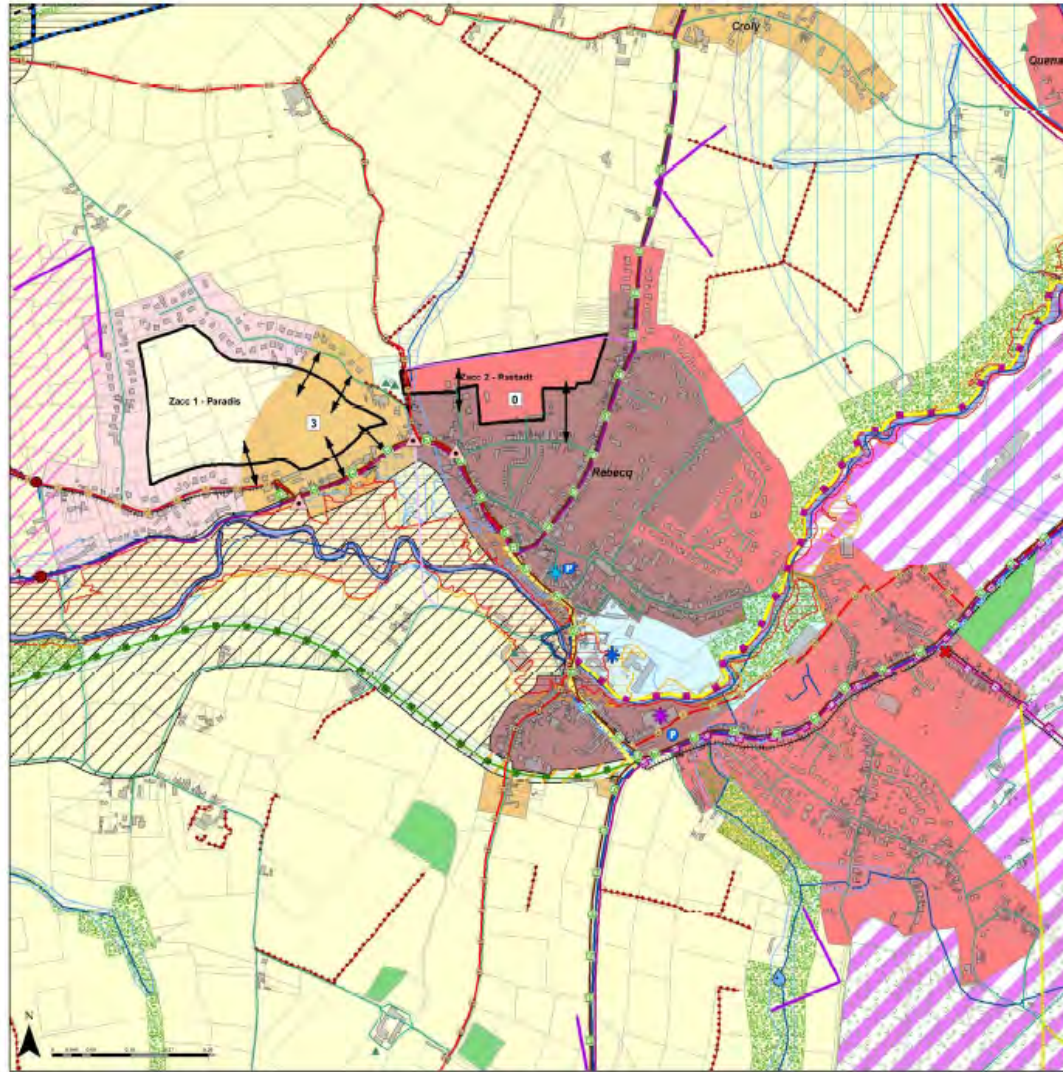
ZACC 1 Paradis – partie ouest :

Nouvelle affectation : Zone agricole
Non urbanisable.

ZACC 2 : Rastadt : Au regard de la proximité de cette ZACC avec le noyau villageois de Rebecq (équipements, commerces et services), et sa bonne accessibilité (Proxibus et TEC L116), cette ZACC est une priorité pour le développement communal. Elle a par ailleurs déjà fait l'objet d'un PCA révisé en 2003. Elle pourra être mise en œuvre lorsque la problématique liée à la mobilité aura été réglée. L'urbanisation de la zone impliquerait en outre la création de deux nouvelles voiries.

Nouvelle affectation : Zone d'habitat de densité forte

Priorité : 0 - situation de droit : déjà mise en œuvre via un PCA (2003)



Cadre naturel

- Au sud du village, les rives de la Senne sont intégrées à un périmètre moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un risque d'inondation moyen ou élevé. Le périmètre comprend des parcelles situées en zone d'habitat (au sud du chemin du Stoquois, les parcelles comprises entre la rue du Dr Colson et la Senne ainsi qu'une partie des Hospices).
- La mise en place de haies et d'alignements permet de structurer la matrice au plan paysager et de contribuer au maintien de la biodiversité. Les haies et alignements à créer s'inscrivent dans la continuité des haies et alignements existants et permettent de les relier entre eux.
- Trois points de vue remarquables sont identifiés.
- Pour la protection de certaines sections de berges de la Senne, le SSC préconise des périmètres de liaisons écologiques.

Mobilité

Les aménagements recommandés par le SSC en matière de mobilité sont nombreux, à savoir :

Transports en commun :

- Le maintien des lignes TEC et Proxibus.

Circulation routière :

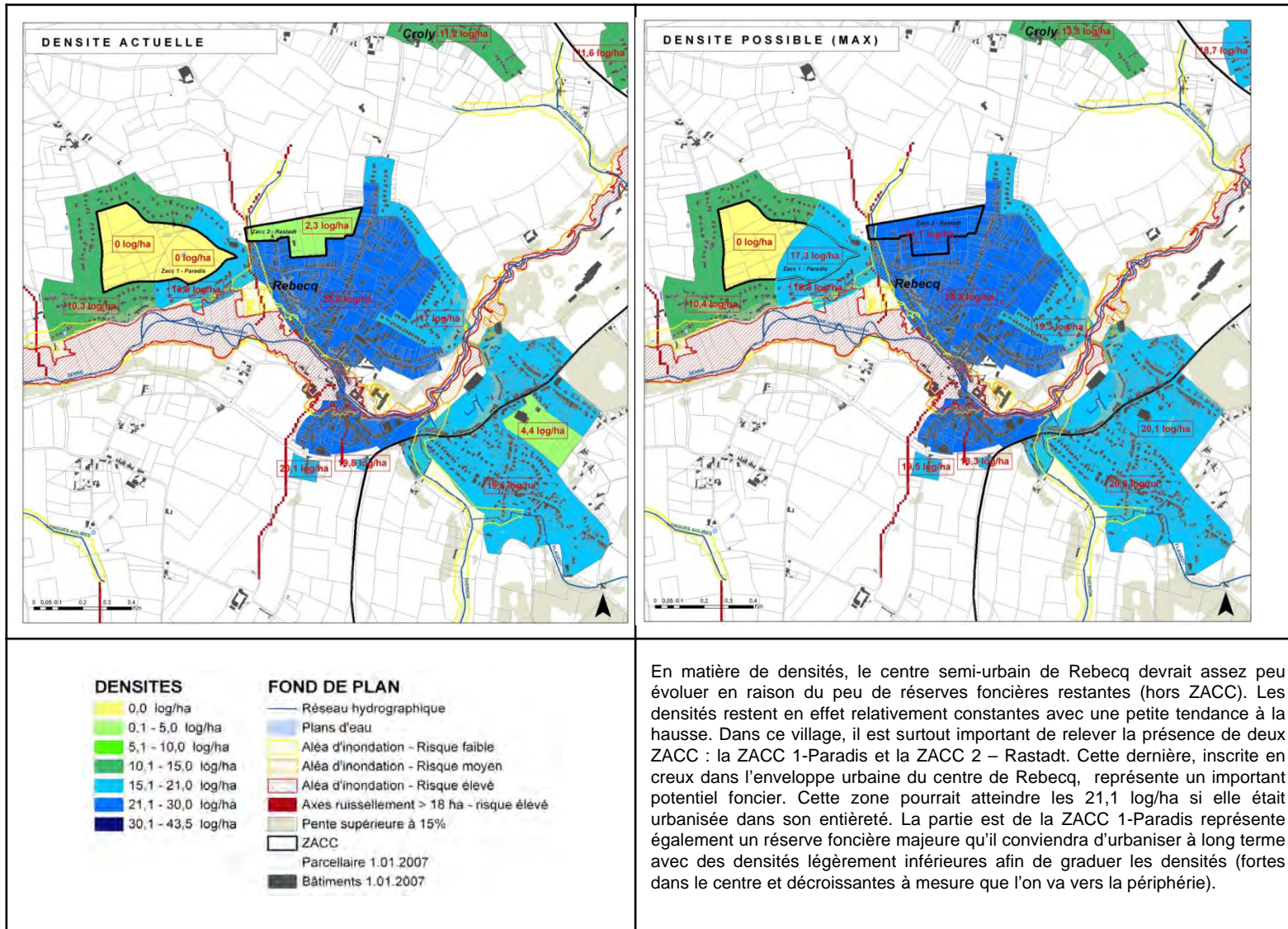
- L'aménagement de 2 dispositifs à effet ralentisseur : entrées ouest des chemins du Stoquois et du Bloou;
- L'aménagement de trois carrefours : chemin du Stoquois # chemin du Bloou, sentier Froidmont # rue Dr Colson, chemin Froidmont # chemin du Stoquois ;
- La création de trois nouvelles voiries : 2 liées à l'aménagement de la ZACC Rastadt et celle qui remplacera la drève Léon Jacques.

Modes doux :

- Au sud de la zone d'habitat, la reconversion des anciennes voies ferrées en RAVeL avec comme point de départ l'ancienne gare de Rebecq.
- La création d'un itinéraire cyclable permettant de relier Rebecq à ses hameaux : Wisbecq, Croly, Rue Haute, Chemin de Malpensée et Rognon

Espace public :

- Le SSC recommande la réorganisation des espaces de stationnement au profit des espaces publics, ce qui peut être mené conjointement avec le réaménagement de l'ancienne gare de Rebecq et le réaménagement de la Grand Place (en cours d'exécution).

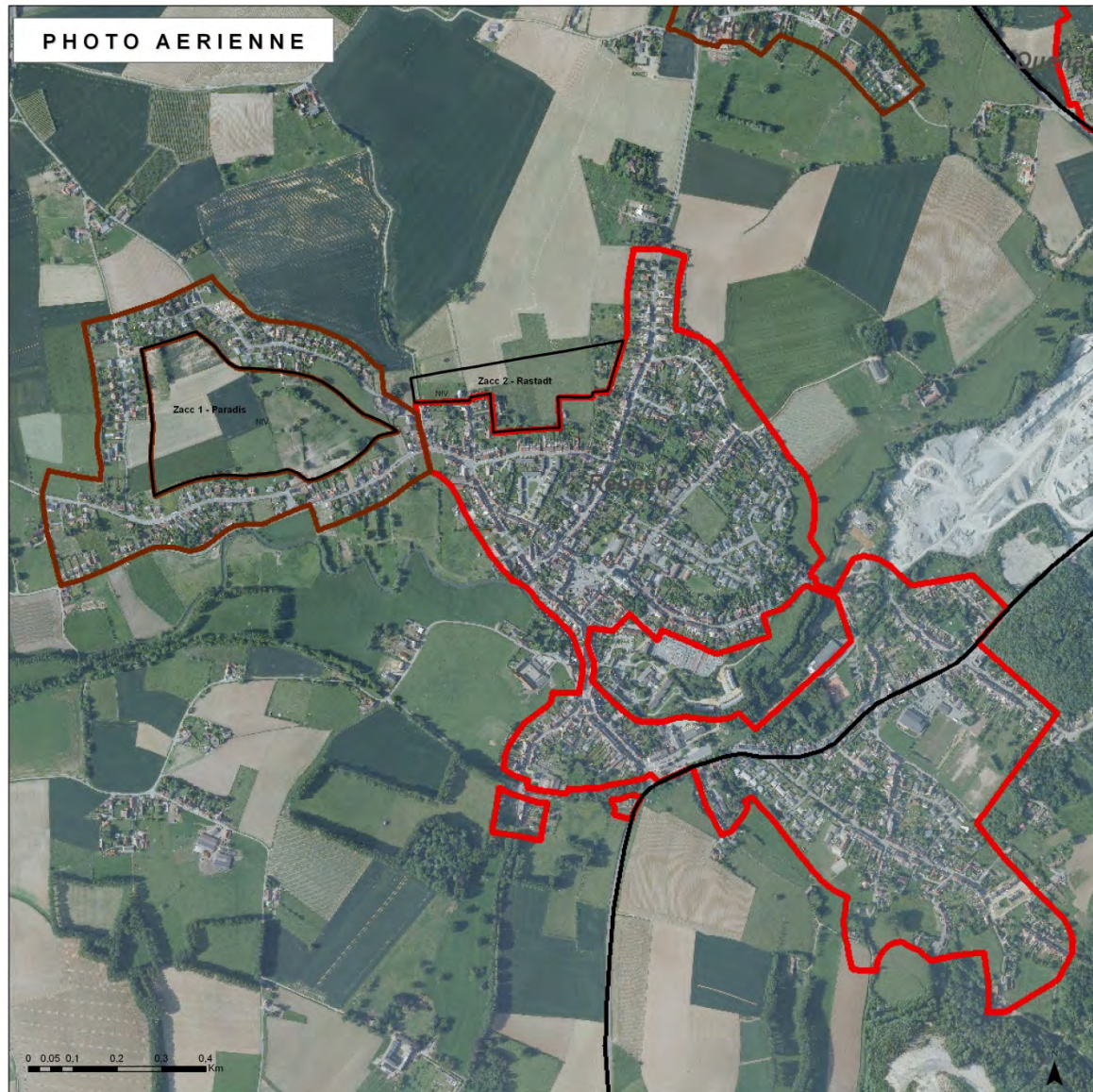


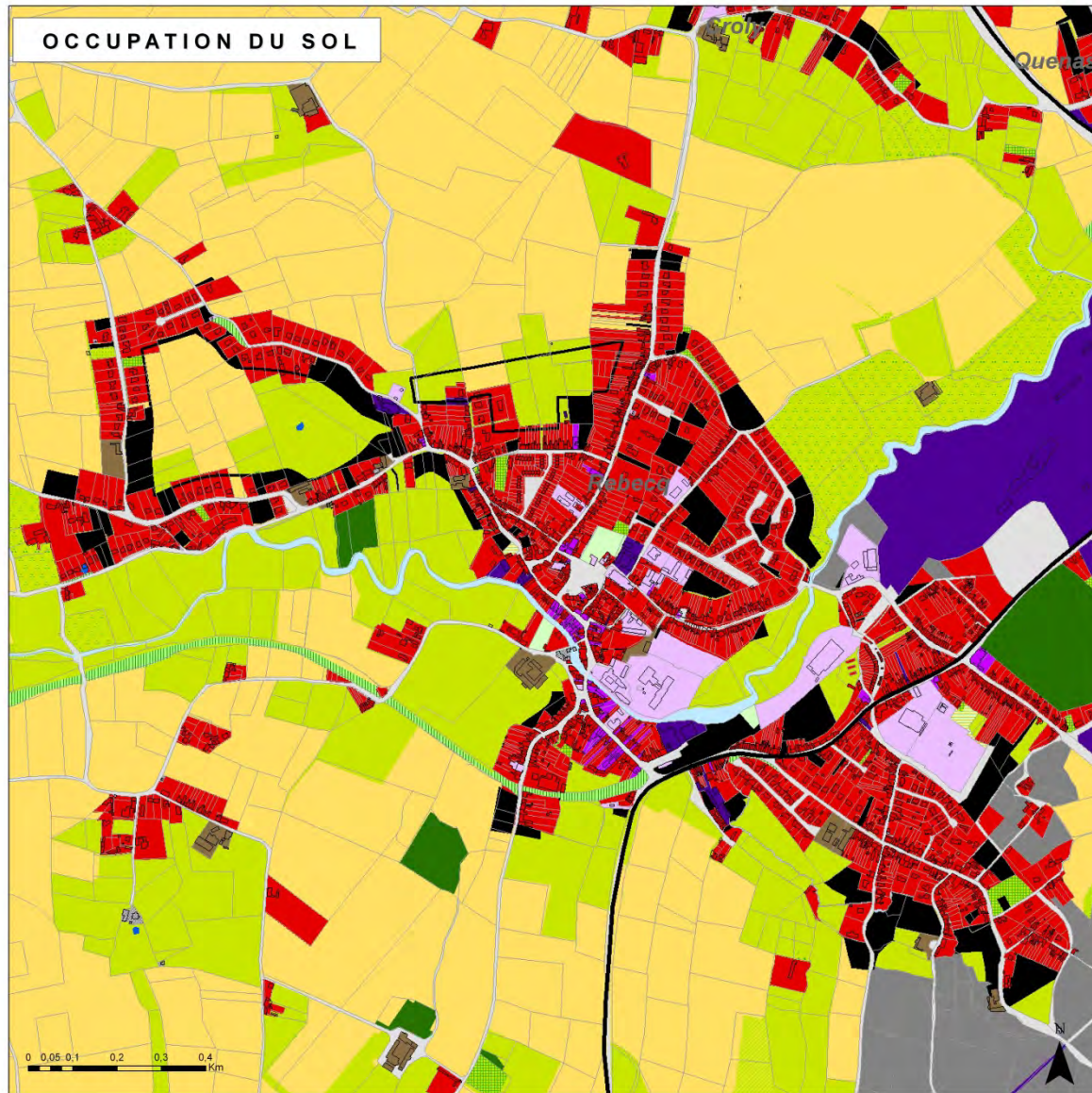
En matière de densités, le centre semi-urbain de Rebecq devrait assez peu évoluer en raison du peu de réserves foncières restantes (hors ZACC). Les densités restent en effet relativement constantes avec une petite tendance à la hausse. Dans ce village, il est surtout important de relever la présence de deux ZACC : la ZACC 1-Paradis et la ZACC 2 – Rastadt. Cette dernière, inscrite en creux dans l’enveloppe urbaine du centre de Rebecq, représente un important potentiel foncier. Cette zone pourrait atteindre les 21,1 log/ha si elle était urbanisée dans son intégralité. La partie est de la ZACC 1-Paradis représente également un réserve foncière majeure qu’il conviendra d’urbaniser à long terme avec des densités légèrement inférieures afin de graduer les densités (fortes dans le centre et décroissantes à mesure que l’on va vers la périphérie).

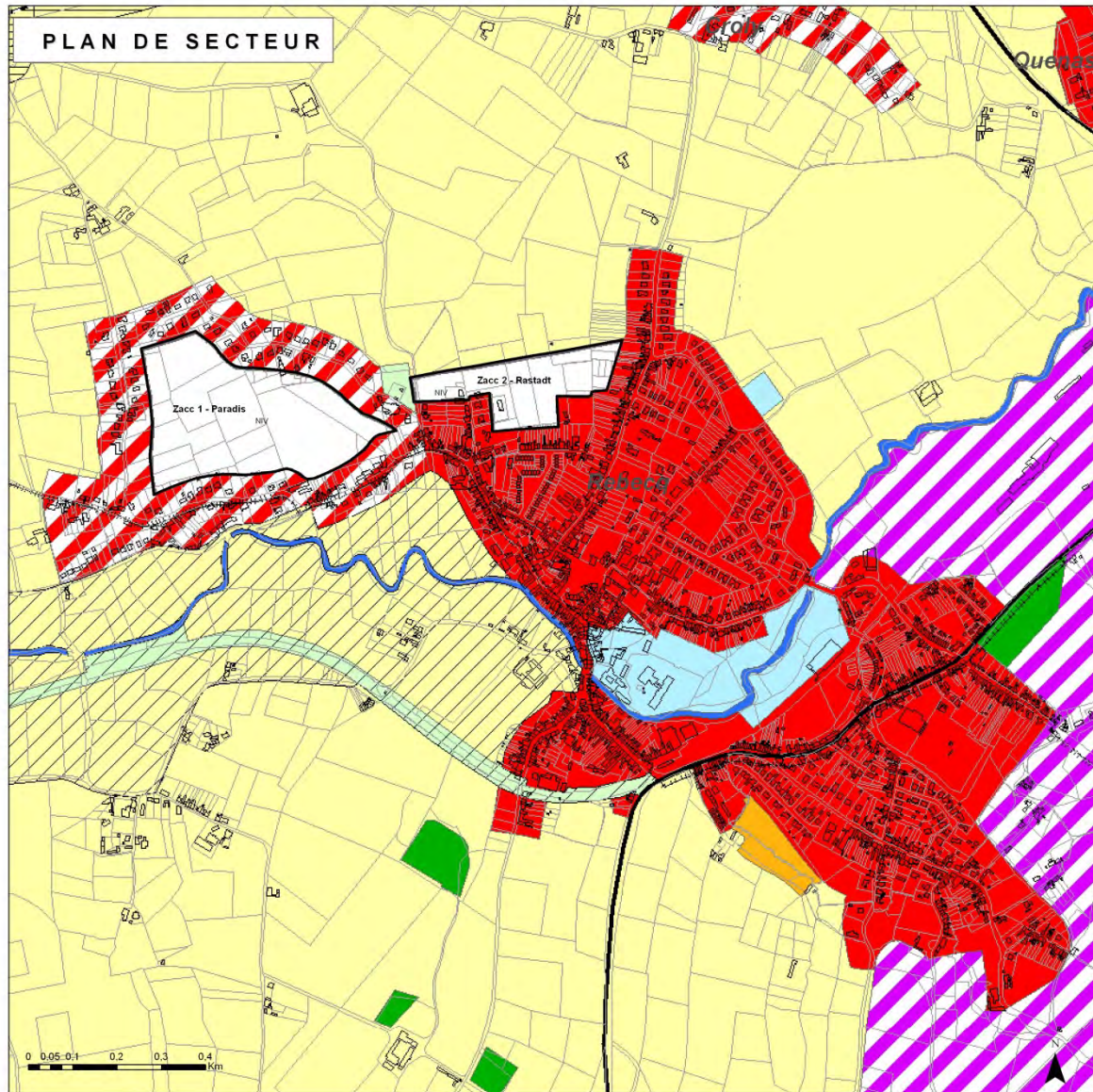
CADRE BATI ET STRUCTURE SPATIALE	MOBILITE	CADRE NATUREL
<p>Le village de Rebecq représente le pôle central de l'entité et concentre les services et commerces de proximité. Le SSC vient clairement appuyer le rôle de centre semi-urbain que forme le village de Rebecq.</p> <p>Le Schéma des orientations territoriales recommande une densité relativement forte, de 26 et 25 log/ha pour les zones urbanisables dans le centre du village. Ce dernier intègre parfaitement dans son enveloppe urbaine la ZACC Rastadt, c'est pourquoi la même densité est préconisée pour l'urbanisation de celle-ci. En revanche, une densité moyenne (15-20 log/ha) est recommandée dans la partie est de la ZACC du Paradis.</p> <p>Les deux principales zones de densités sont séparées par une zone d'équipement communautaire ce qui permet de regrouper bon nombre de services à la population dans un lieu central et d'éviter ainsi une trop importante dispersion de flux. Cette zone d'équipement, située dans la vallée de la Senne, est soumise à des aléas d'inondation de faible à élevé et forme (en partie) une zone de liaisons écologiques.</p> <p>La ZACC Rastadt, forme une dent creuse dans l'enveloppe urbaine de Rebecq et jouxte des zones urbanisées. Le SSC préconise une forte densification de cette zone jusque-là non urbanisée ce qui nous semble pertinent au vue de ses caractéristiques (proximité des zones urbanisées accessibilité, etc.).</p> <p>La ZACC du Paradis, quant à elle, est plus éloignée du centre de Rebecq. Son urbanisation mettrait donc en péril des terres agricoles et disperserait quelque peu l'habitat. Cette ZACC, dont la mise en œuvre est classée en priorité 3 ne forme pas une priorité selon le SSC, ce qui semble pertinent au vue de ses caractéristiques.</p> <p>Du point de vue de la mobilité, les zones urbanisables et la zone d'équipements sont bien desservies puisque le Proxibus s'y arrête ainsi que plusieurs lignes du TEC qui permettent de rejoindre Enghien, Hal, Tubize et Soignies. Cela permet une bonne accessibilité du village limitant ainsi le recours systématique à la voiture.</p> <p>Pour mettre en valeur le centre de Rebecq, le SSC soutient les projets de réaménagement de la Grand Place et de réhabilitation des Anciens Hospices. Des nuisances pourraient avoir lieu pendant la période des travaux.</p> <p>Le réaménagement de l'ancienne gare de Rebecq permettrait également de redynamiser ce secteur actuellement peu entretenu et sans véritable usage (excepté la fonction de parking) et permettrait d'étendre le centre du bus de la rue du Pont jusqu'à la Grand Place.</p> <p><i>Le village de Rebecq forme un noyau central qu'il semble intéressant de densifier. Toutefois, cette densification ne peut être que limitée que ponctuellement et localement pour deux raisons : le peu de réserves foncières disponibles (hors ZACC) et la nécessité de conserver les caractéristiques actuelles du village.</i></p> <p><i>Regroupant services et commerces, il est facilement accessible en transport en commun. Le SSC envisage le réaménagement de la Grand place, du site de l'ancienne gare et la réhabilitation des Hospices qui permettront de dynamiser le secteur. Rebecq, déjà fortement urbanisé devrait ainsi renforcer son statut de noyau central polarisant.</i></p>	<p>De manière générale, le SSC vient appuyer voire préciser les recommandations émises par le Plan communal de mobilité.</p> <p>En matière de circulation routière, le SSC préconise l'aménagement de deux dispositifs à effet ralentisseur et l'aménagement de trois carrefours. Ces mesures permettent d'une part de sécuriser les déplacements et d'autre part de garantir la tranquillité des riverains en invitant les automobilistes à ralentir. Du point de vue environnemental, ce type d'aménagement n'implique que peu d'impact. On notera tout de même la possibilité de nuisances temporaires (poussières, bruits, déchets) lors de la période de travaux.</p> <p>En revanche, la création de deux nouvelles voiries et la déviation d'une troisième engendreront des nuisances environnementales localisées non négligeables. Généralement, les impacts environnementaux pour la construction d'une route sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les émissions de polluants et de particules fines automobiles seront augmentées ; - dégradation du milieu (sols, sous-sols, nappes phréatiques et cours d'eau) par la pollution (polluants lessivés par la chaussée) ; - dégradation des habitats par les opérations de terrassements ; - fragmentation écologique des habitats naturels ; - modification locale du climat au-dessus et en bordure de route ; - imperméabilisation des sols favorisant les inondations ; - pollutions sonores et lumineuses. <p>Ces effets sont variables en fonction du type de voirie à créer. Dans le cas présent, on retiendra que, dans le cas de la création des voiries liées à l'aménagement de la ZACC Rastadt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces dernières suivent un couloir de talweg ; - l'une d'elle traverse une zone d'aléa d'inondation élevé, traverse la Senne (quid de la construction d'un ouvrage d'art tel qu'un pont ?) et traverse enfin une zone d'intérêt paysager. <p>Dans le cas de la création/déviation de la drève Léon Jacques, la future route pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traverser le Site de Grand Intérêt Biologique de la carrière de Quenast ; - traverser le ruisseau du Flageol (quid de la construction d'un ouvrage d'art tel qu'un pont ?). <p>Les aménagements recommandés pour la promotion des modes doux (reconversion des anciennes voies ferrées en RAVel et création d'un itinéraire cyclable permettant de relier Rebecq à ses hameaux) n'impliqueront pas d'impacts environnementaux majeurs excepté la possibilité de voir apparaître des lieux de dépôts de déchets clandestins.</p> <p>La réorganisation des espaces de stationnement au profit des espaces publics (ancienne gare de Rebecq et le réaménagement de la Grand Place actuellement en cours d'exécution), n'engendreront que des nuisances temporaires et localisées (poussières, bruits, déchets) lors de la période de travaux.</p> <p><i>La plupart des mesures préconisées en matière de mobilité n'auront pas de conséquences environnementales notables. En revanche, l'éventualité de créer trois nouvelles voiries doit être prise en compte de manière sérieuse car celles-ci engendreront inévitablement des impacts négatifs. Ceci est d'autant plus important que les milieux concernés (Vallée de la Senne, zone boisée de la carrière de Quenast) présentent des sensibilités non négligeables : risque d'inondation, intérêt paysager.</i></p>	<p>Les propositions de reconversion de certaines zones en zones d'espaces verts concernent principalement les abords de la Senne et du Flageol. Ces reconversions se situent sur des zones urbanisables notamment une zone de services publics et d'équipements communautaires et une zone de loisirs. Ces reconversions permettront de reconnaître la valeur écologique de ces cours d'eau et de protéger leurs berges. Ces zones sont par ailleurs surimprimées de périmètres de liaisons écologiques.</p> <p>Le Site de Grand Intérêt Biologique du Myen Caret est en partie concerné par une reconversion en zone d'espaces verts.</p> <p>La préconisation concernant la plantation de haies et d'alignements d'arbres vise à renforcer le maillage écologique, mais aussi à limiter les phénomènes de ruissellement et de coulées de boue en améliorant la pénétration des eaux de pluie. Cela doit également apporter une contribution à la structuration du paysage. La mise en place de certaines haies a également pour objectif de masquer certains bâtiments mal intégrés dans le paysage. Cependant, il faudra prendre garde, tant dans le choix des espèces que dans le choix des implantations, à ne pas obstruer le champ des points de vue remarquable.</p> <p>Trois points de vue remarquables ont été identifiés à proximité du village de Rebecq centre. Ils permettent notamment de protéger des vues vers la carrière de Quenast, le moulin de Croli, le village de Rebecq et la vallée de la Senne.</p> <p>Des périmètres moins propices à l'urbanisations ont proposés au niveau des zones qui présentent des aléas d'inondations. Cette mesure permet de limiter les risques de dommages liés à ces aléas en zone d'habitat du Plan de Secteur.</p> <p>Un Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique (PICHE) est également proposé au niveau du site du moulin d'Arenberg afin d'y protéger ce patrimoine historique.</p> <p><i>La principale mesure concernant le village de Rebecq vise à protéger les cours d'eau qui traversent le village, ainsi que leurs berges. Des surimpressions sont également proposées afin de protéger le patrimoine naturel et paysager de la commune. Des mesures visent également à limiter les dégâts causés par les inondations ou les phénomènes de ruissellement.</i></p>

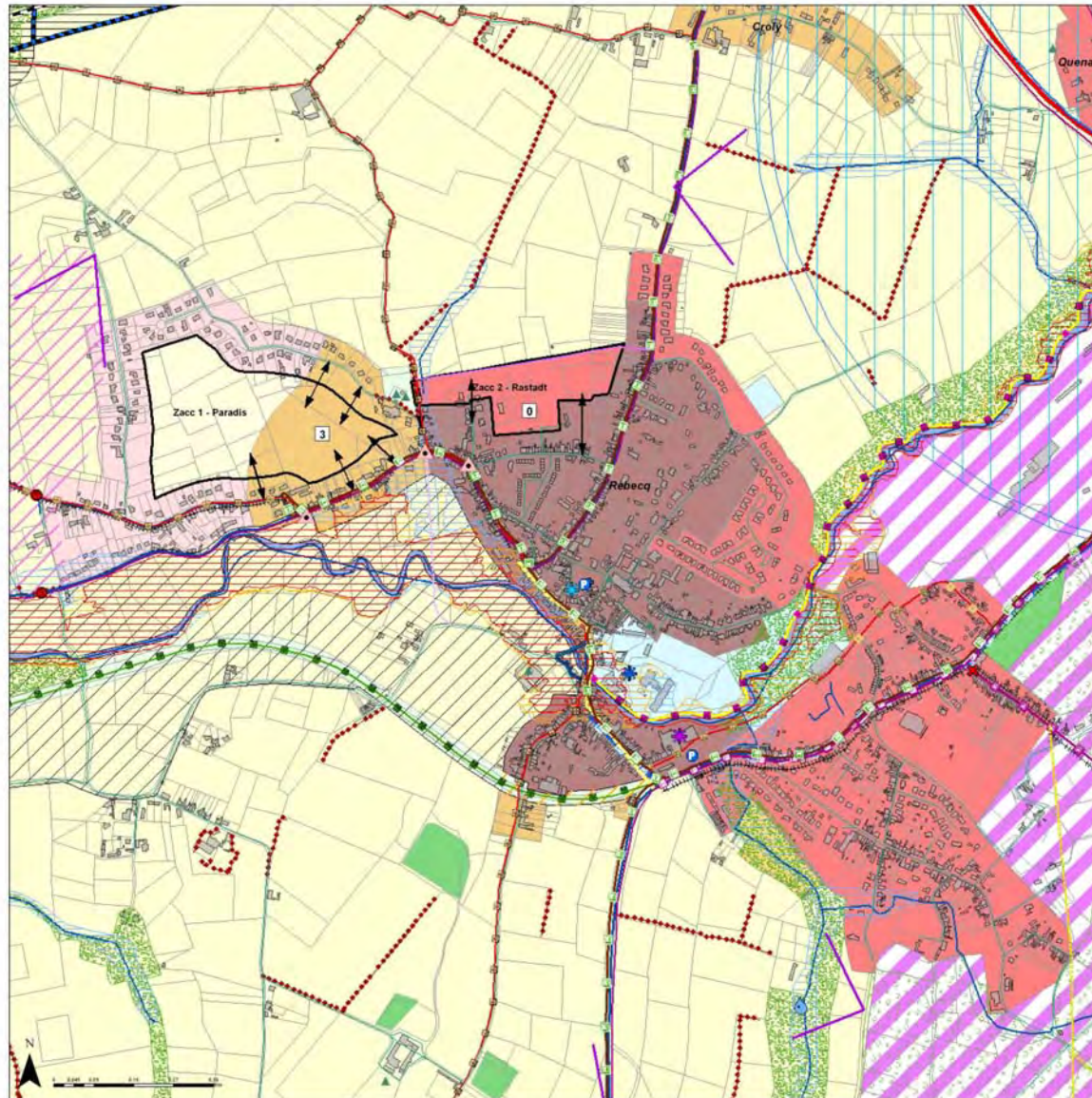
PHASE 5 – SYNTHÈSE – ANALYSE PAR VILLAGE





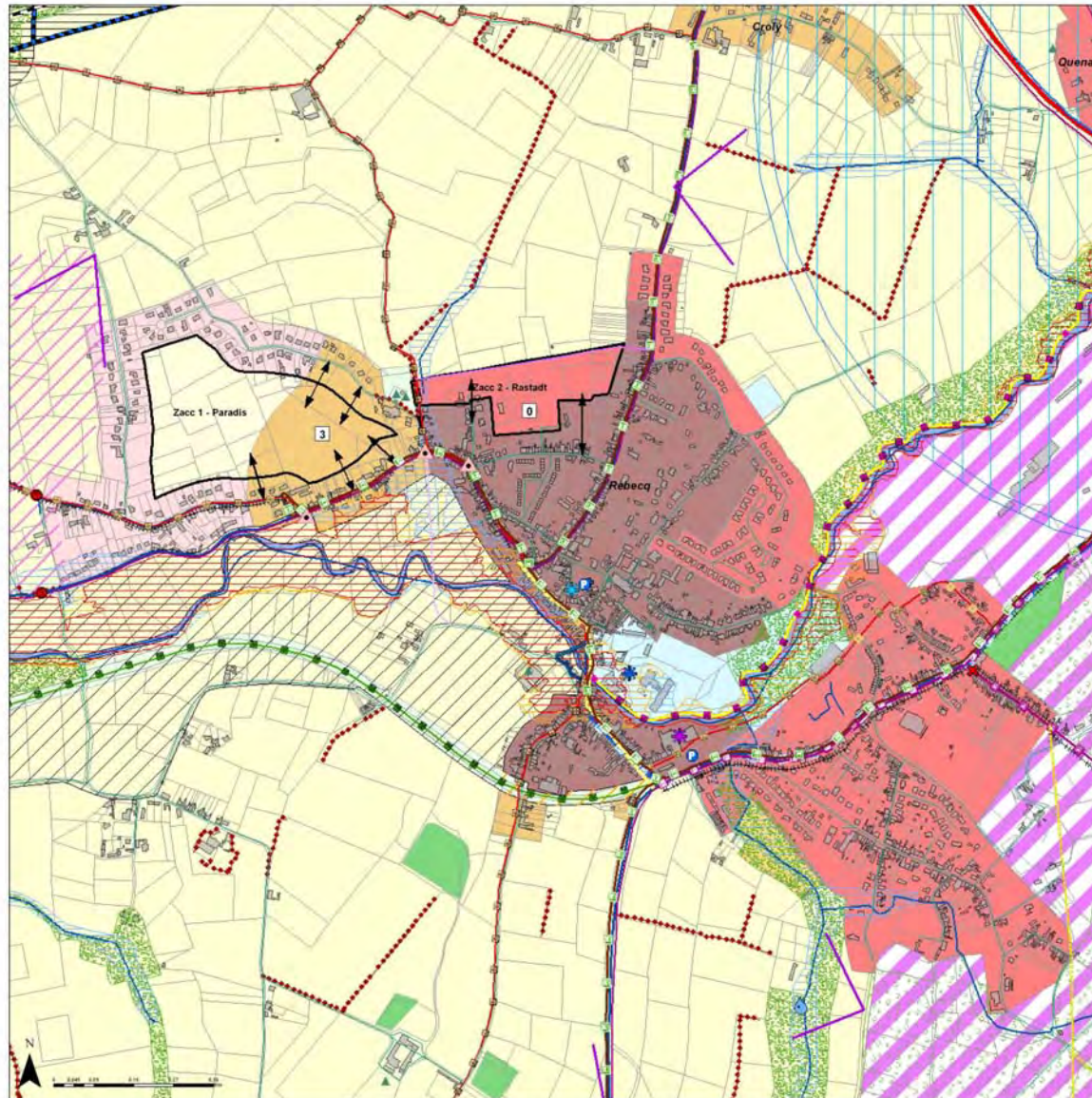






A retenir :

- ❖ Encourager une densification raisonnée des terrains. (densité max de 30 log/ha)
- ❖ Prendre en compte et prévenir le risque d'inondation.
- ❖ L'urbanisation de la ZACC N° 2 représente une priorité à court terme pour le développement communal.
- ❖ L'inscription d'un PICHE sur la zone à proximité des Moulins ;
- ❖ Le classement ou la protection et la mise en valeur d'un bâtiment : il s'agit d'une maison située sur la Grand Place de Rebecq ;
- ❖ La poursuite de la réhabilitation des Hospices et la poursuite du réaménagement de la Grand Place de Rebecq.
- ❖ Pour la protection de certaines sections de berges de la Senne, le SSC préconise des périmètres de liaisons écologiques.

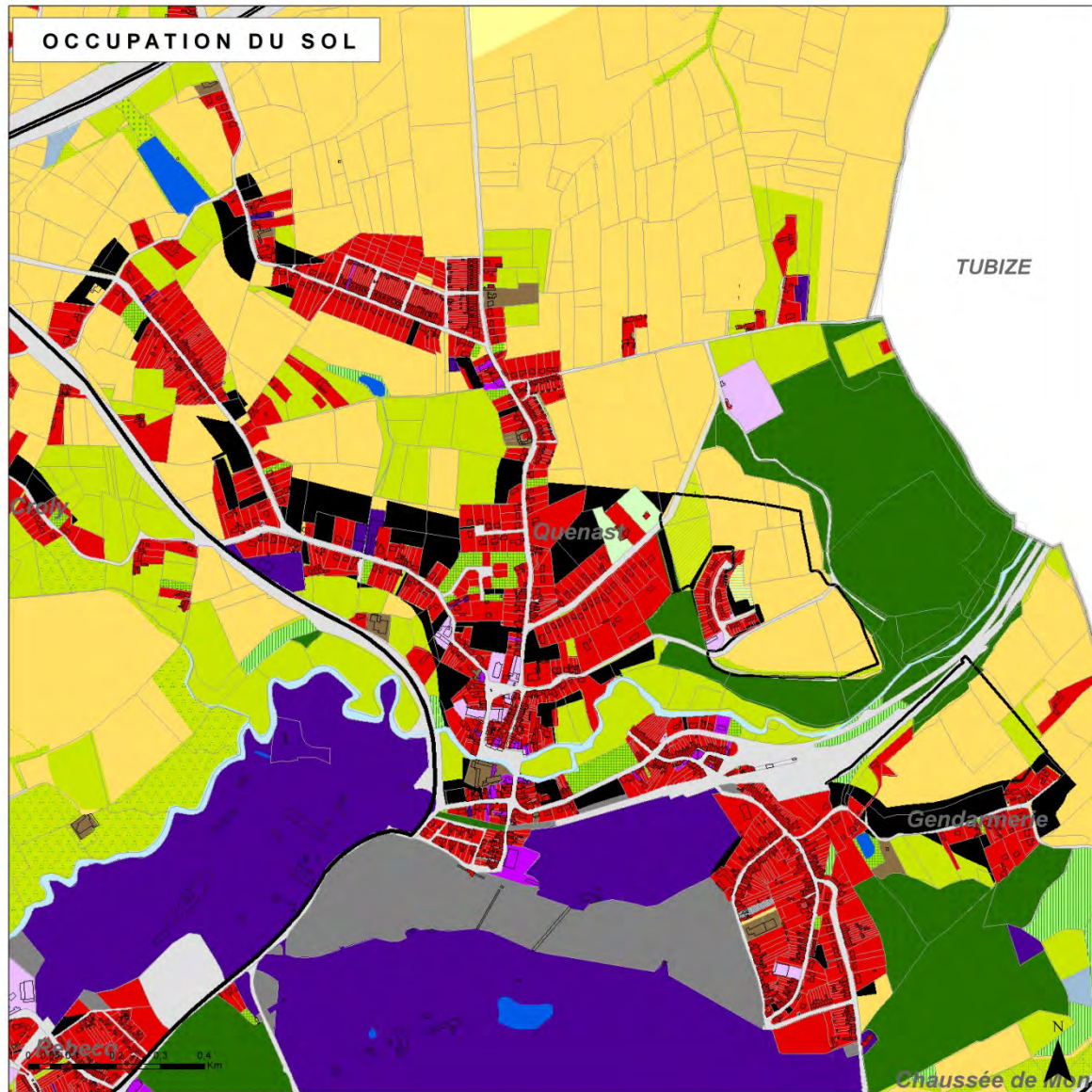


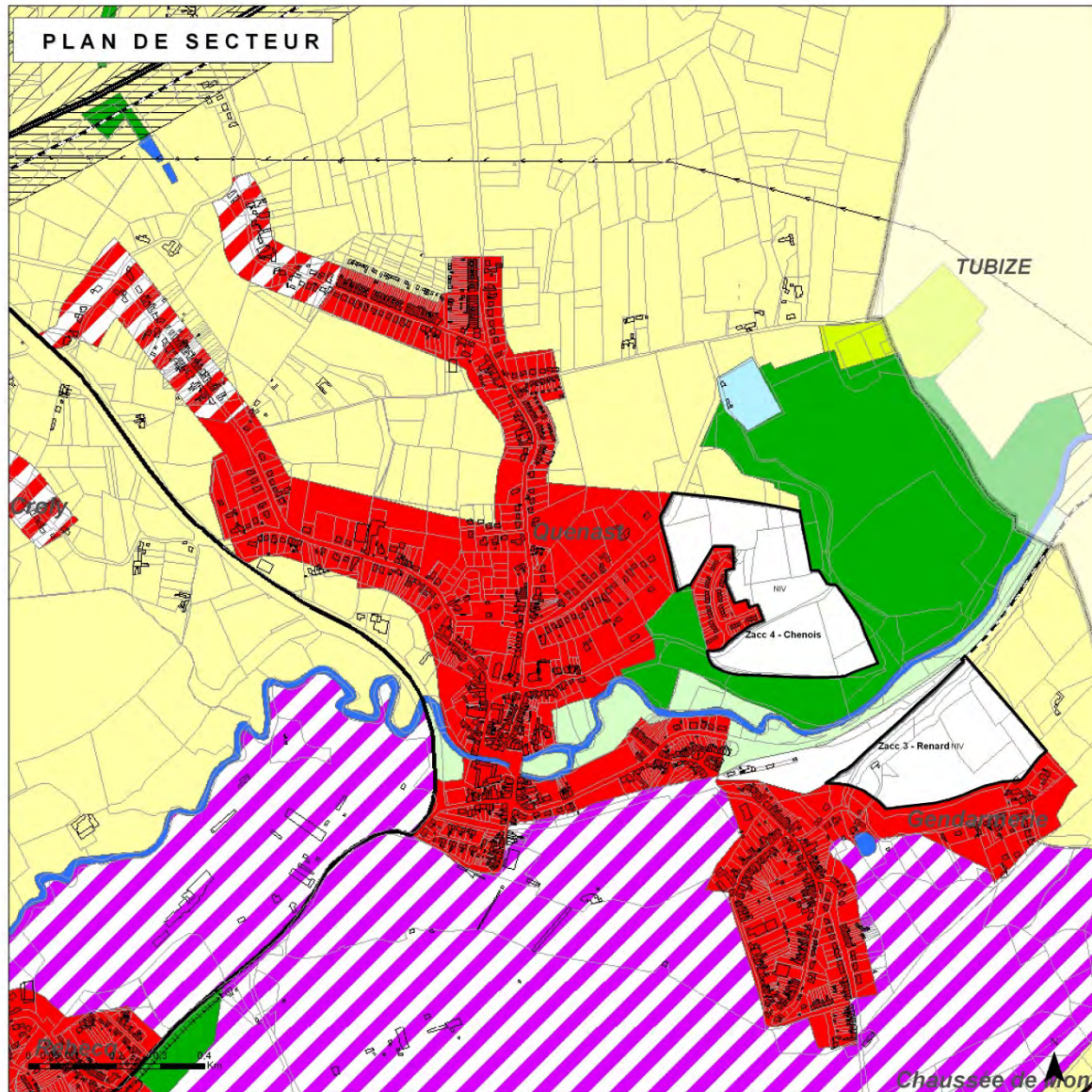
A retenir (mobilité):

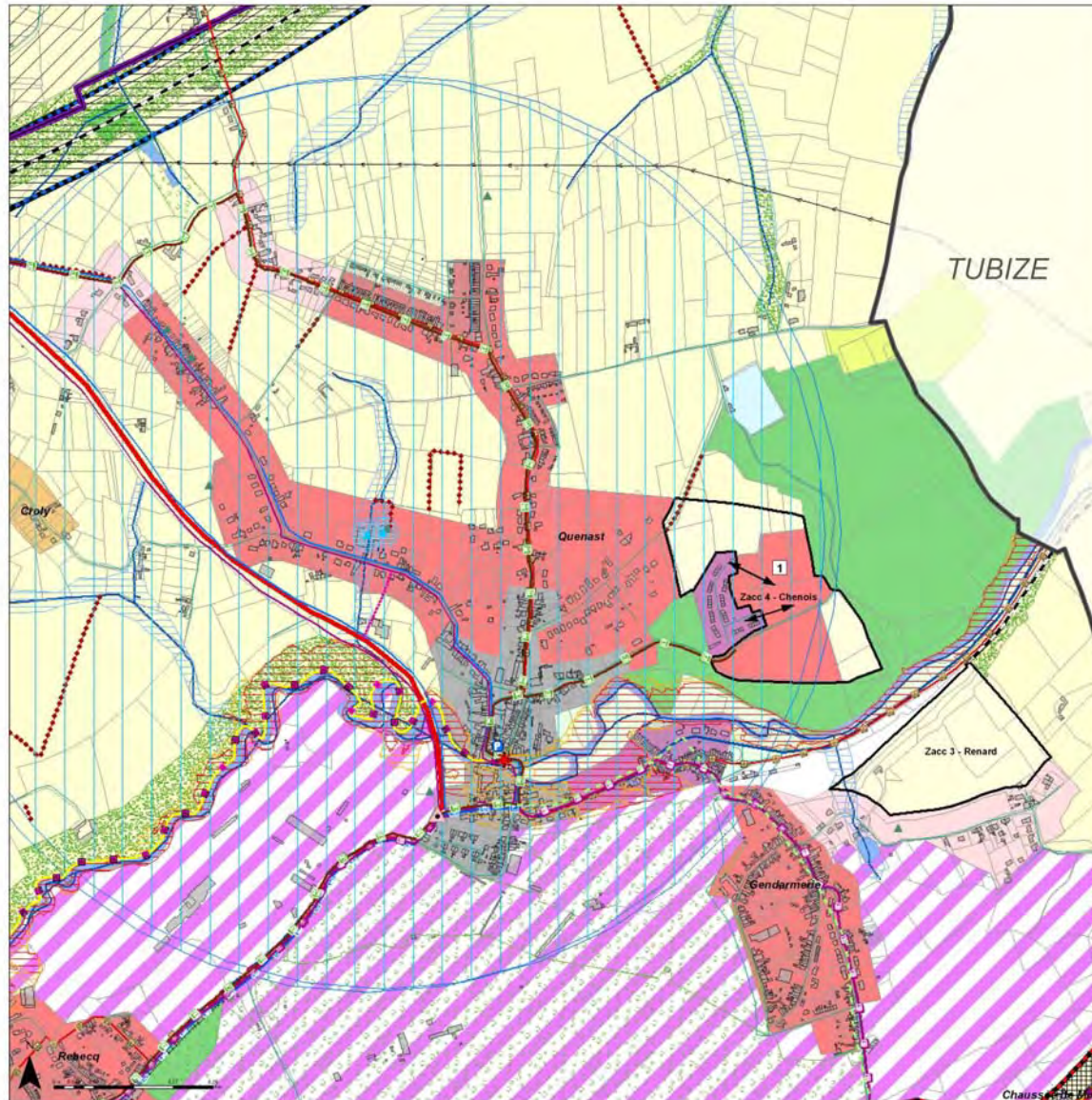
- ❖ Le maintien des lignes TEC et Proxibus.
- ❖ L'aménagement de 2 dispositifs à effet ralentisseur : entrées ouest des chemins du Stoquois et du Blocu;
- ❖ L'aménagement de trois carrefours : chemin du Stoquois # chemin du Blocu, sentier Froidmont # rue Dr Colson, chemin Froidmont # chemin du Stoquois ;
- ❖ La création de trois nouvelles voiries : 2 liées à l'aménagement de la ZACC Rastadt et celle qui remplacera la drève Léon Jacques.
- ❖ Au sud de la zone d'habitat, la reconversion des anciennes voies ferrées en RAVeL avec comme point de départ l'ancienne gare de Rebecq.
- ❖ La création d'un itinéraire cyclable permettant de relier Rebecq à ses hameaux : Wisbecq, Croly, Rue Haute, Chemin de Malpensée et Rognon

ANALYSE PAR VILLAGE - QUENAST









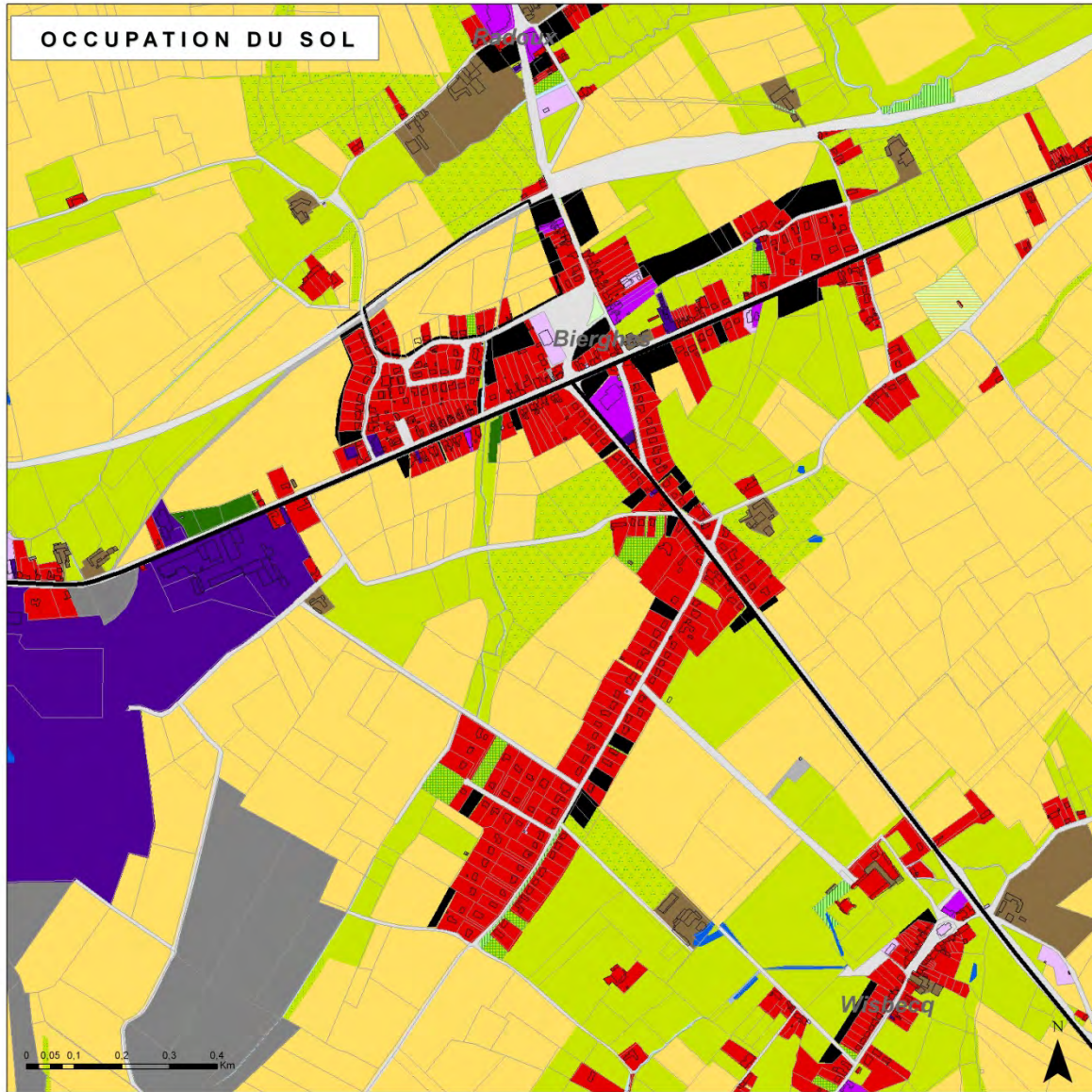
A retenir :

- ❖ Densification raisonnée.
- ❖ Réaménagement de la Grand Place.
- ❖ Urbanisation partielle de la ZACC du Chenois à court terme (attention particulière aux questions de mobilité).
- ❖ Zones soumises à un aléa d'inondation.
- ❖ Extension du Proxibus.
- ❖ Création d'une petite voirie entre la route industrielle et la Brasserie (peu d'impact car zone agricole).
- ❖ Carrefour Route industrielle # rue de Rebecq.

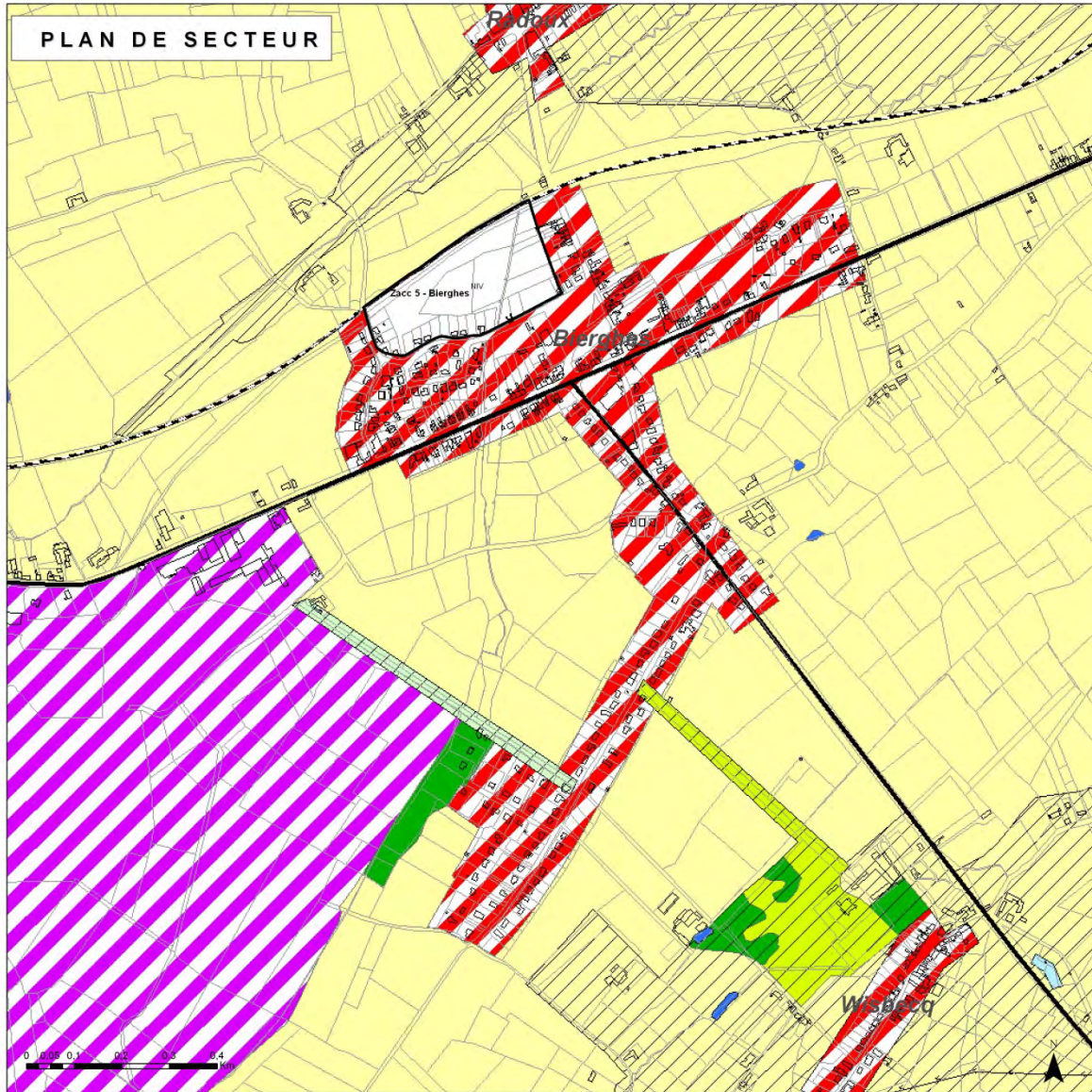
ANALYSE PAR VILLAGE - BIERGHES-CENTRE



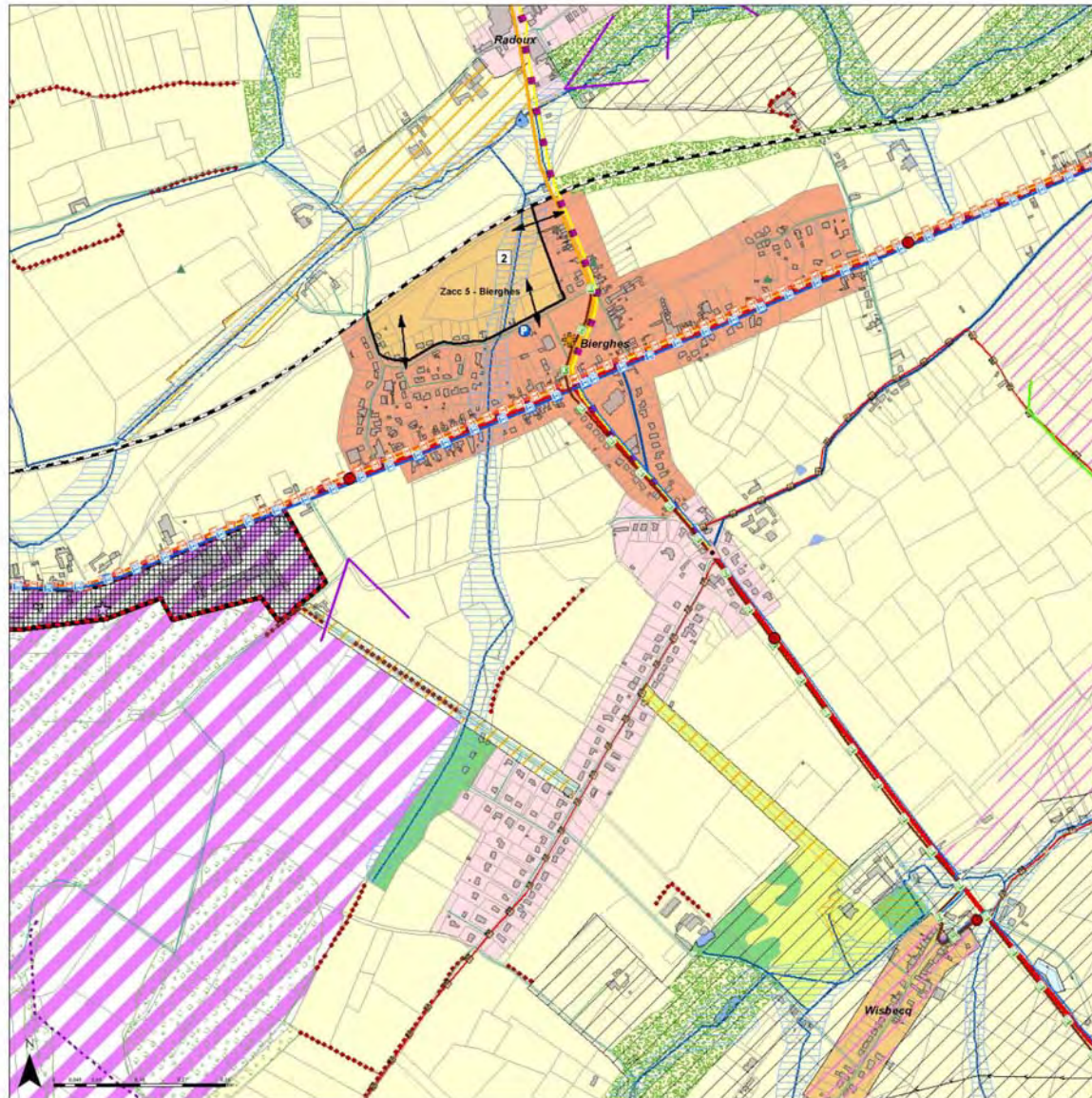
ANALYSE PAR VILLAGE - BIERGHES-CENTRE



ANALYSE PAR VILLAGE - BIERGHES-CENTRE



ANALYSE PAR VILLAGE - BIERGHES-CENTRE



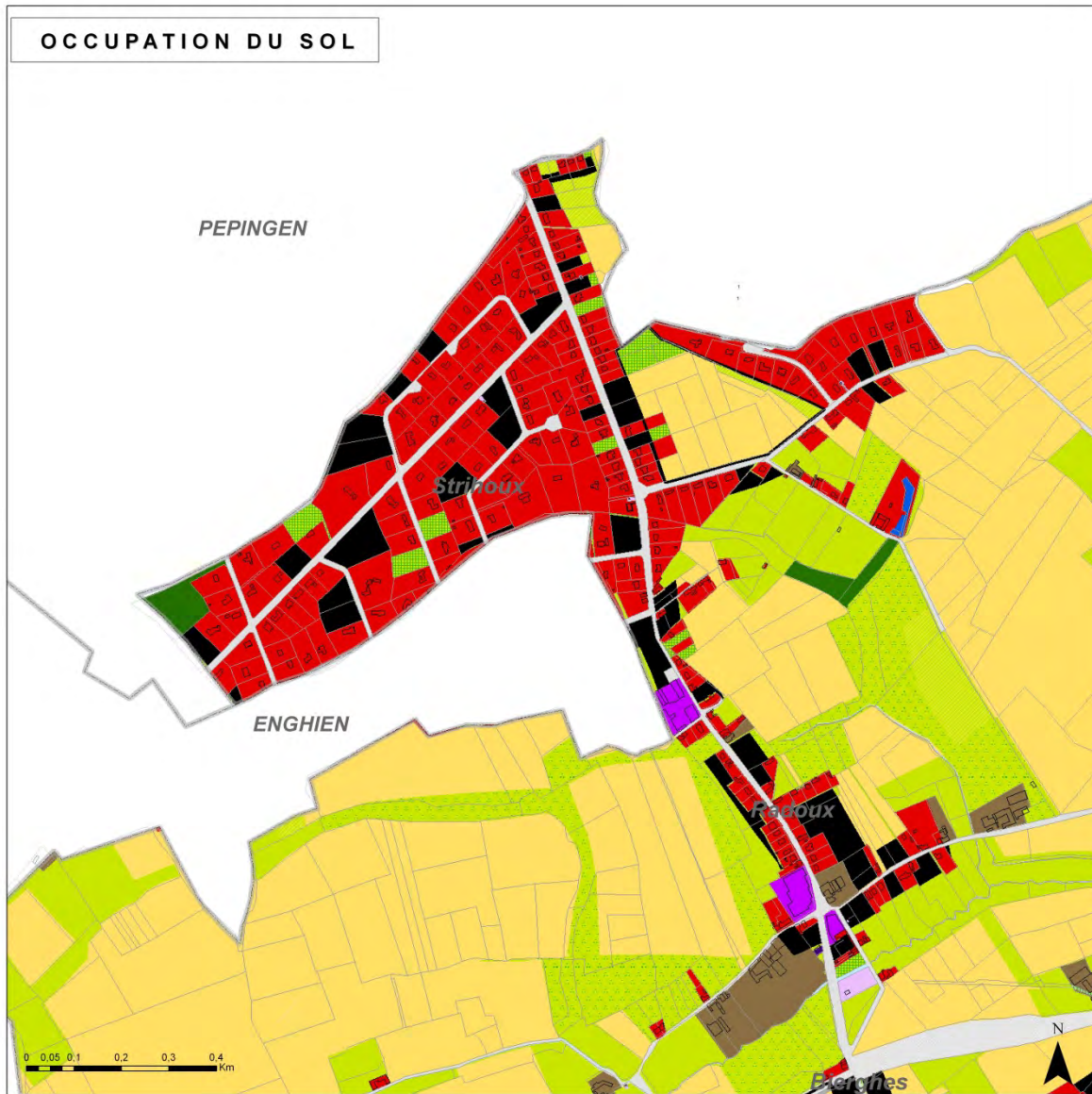
A retenir :

- ❖ Densification raisonnée (11 log/ha à 14 log/ha).
- ❖ Maintien des densités existantes dans les zones résidentielles.
- ❖ Restructuration de la place Nuttinck pour réaffirmer sa centralité.
- ❖ Urbanisation de la ZACC de Bierghes à moyen terme (attention particulière mobilité dans la zone + proximité avec la voie ferrée).
- ❖ Création d'une zone d'activités économiques mixtes +/- 10 ha (anciennes tuileries).
- ❖ Renforcement et création d'itinéraires cyclables.
- ❖ Sécurisation des entrées de villages.
- ❖ Périmètre d'intérêt écologique ou biologique.
- ❖ Zone d'immersion temporaire.

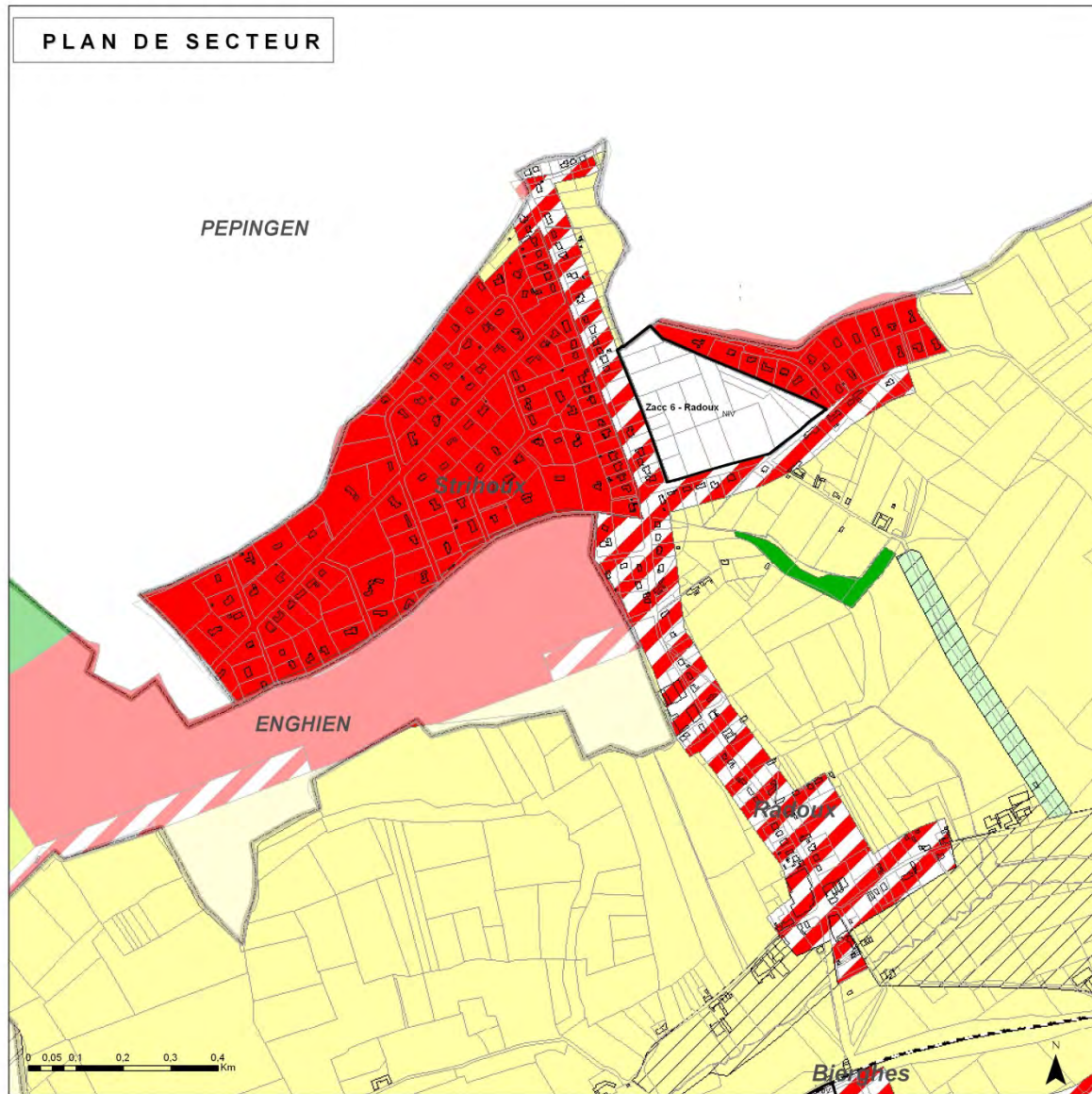
ANALYSE PAR VILLAGE - BIERGHES-STRIHOUX



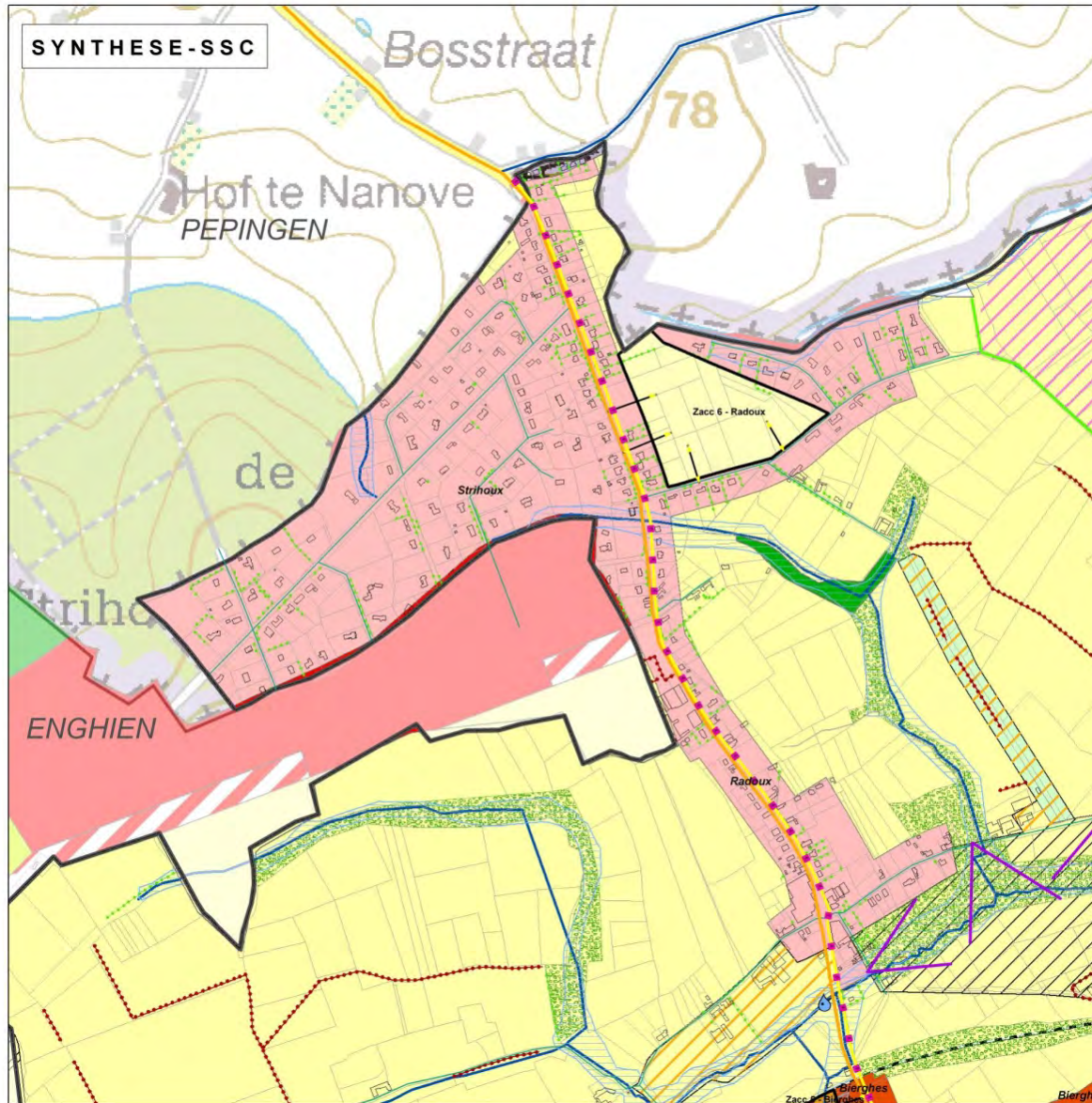
ANALYSE PAR VILLAGE - BIERGHES-STRIHOUX



ANALYSE PAR VILLAGE - BIERGHES-STRIHOUX

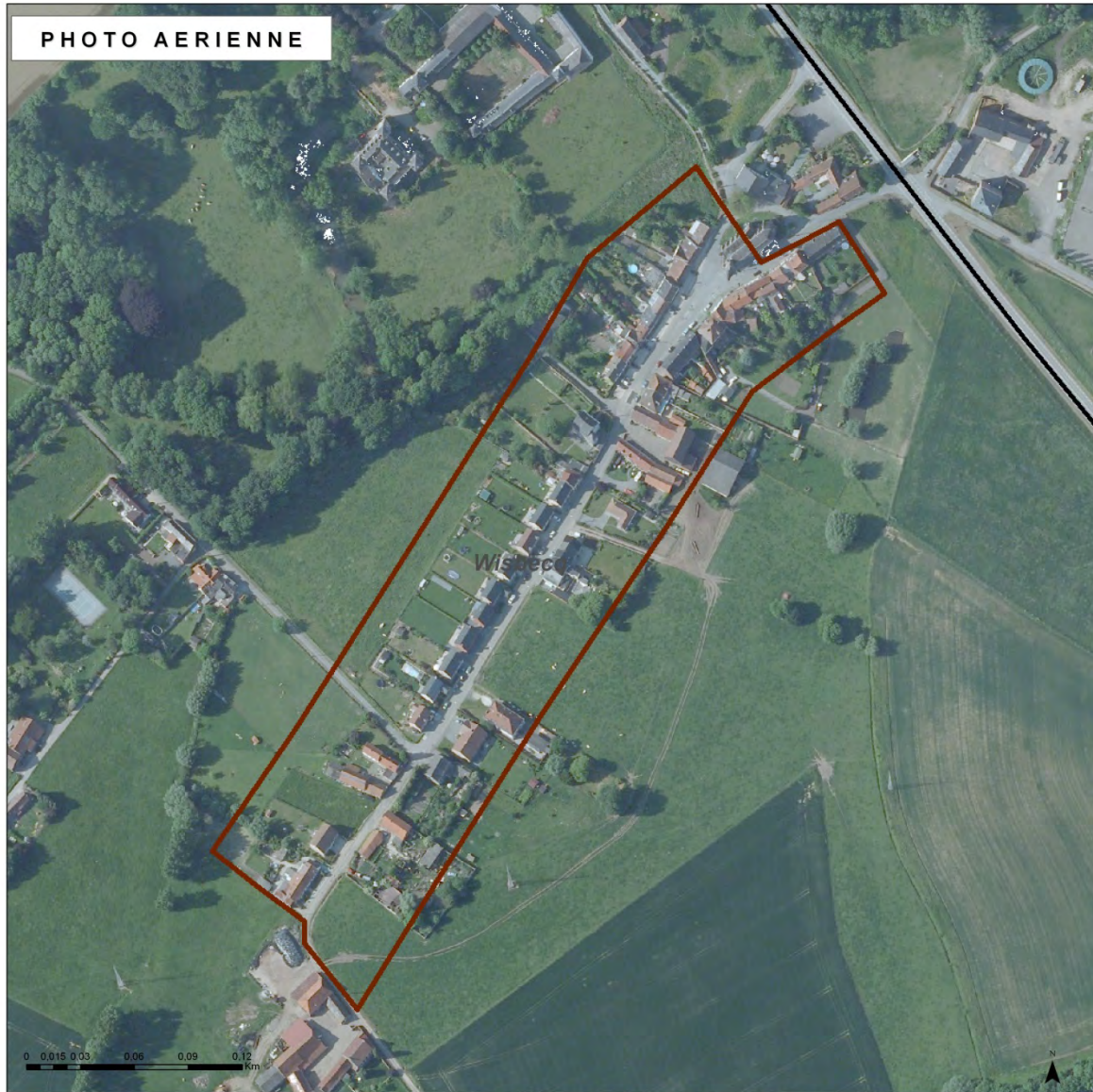


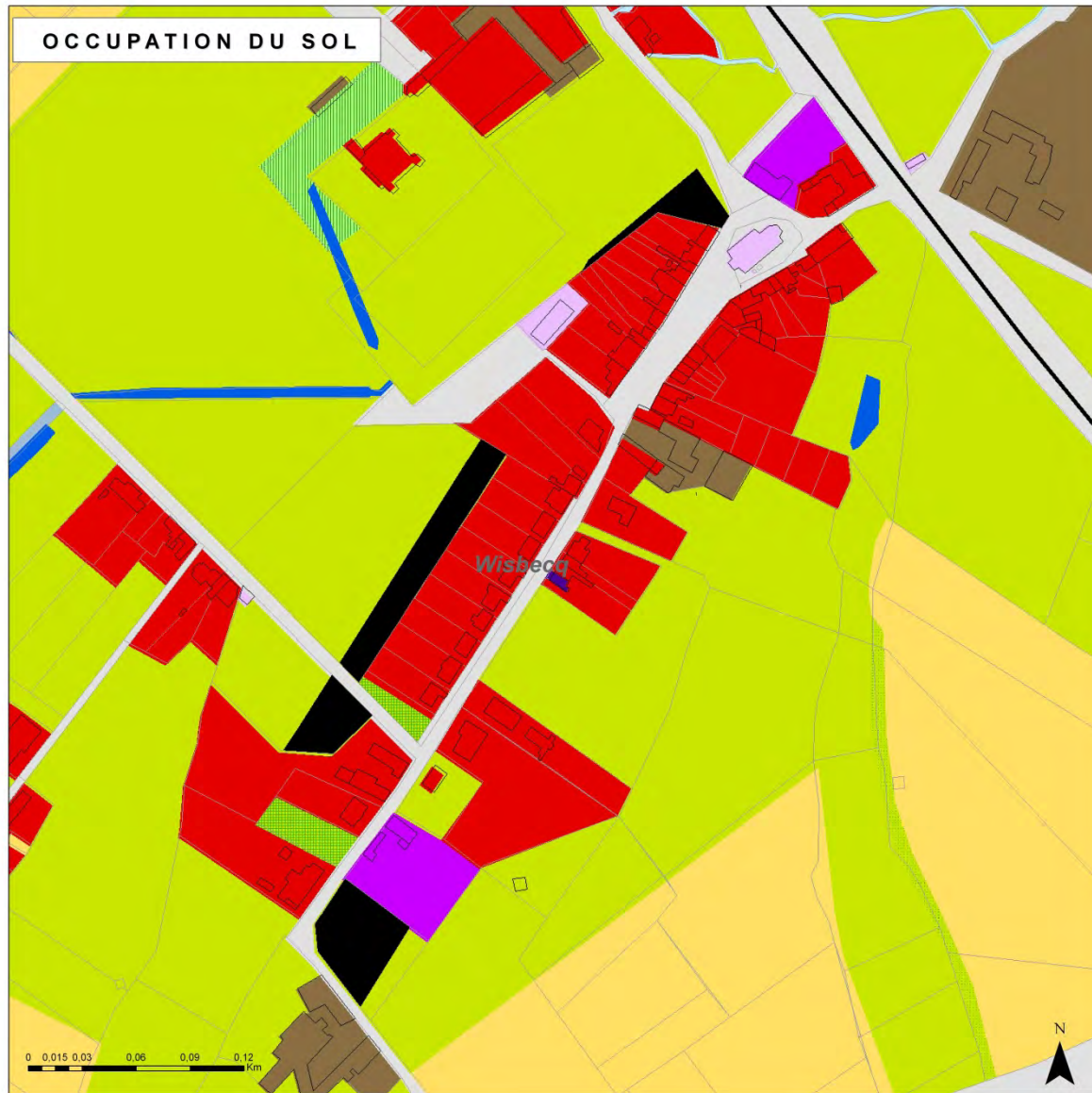
ANALYSE PAR VILLAGE - BIERGHES-STRIHOUX

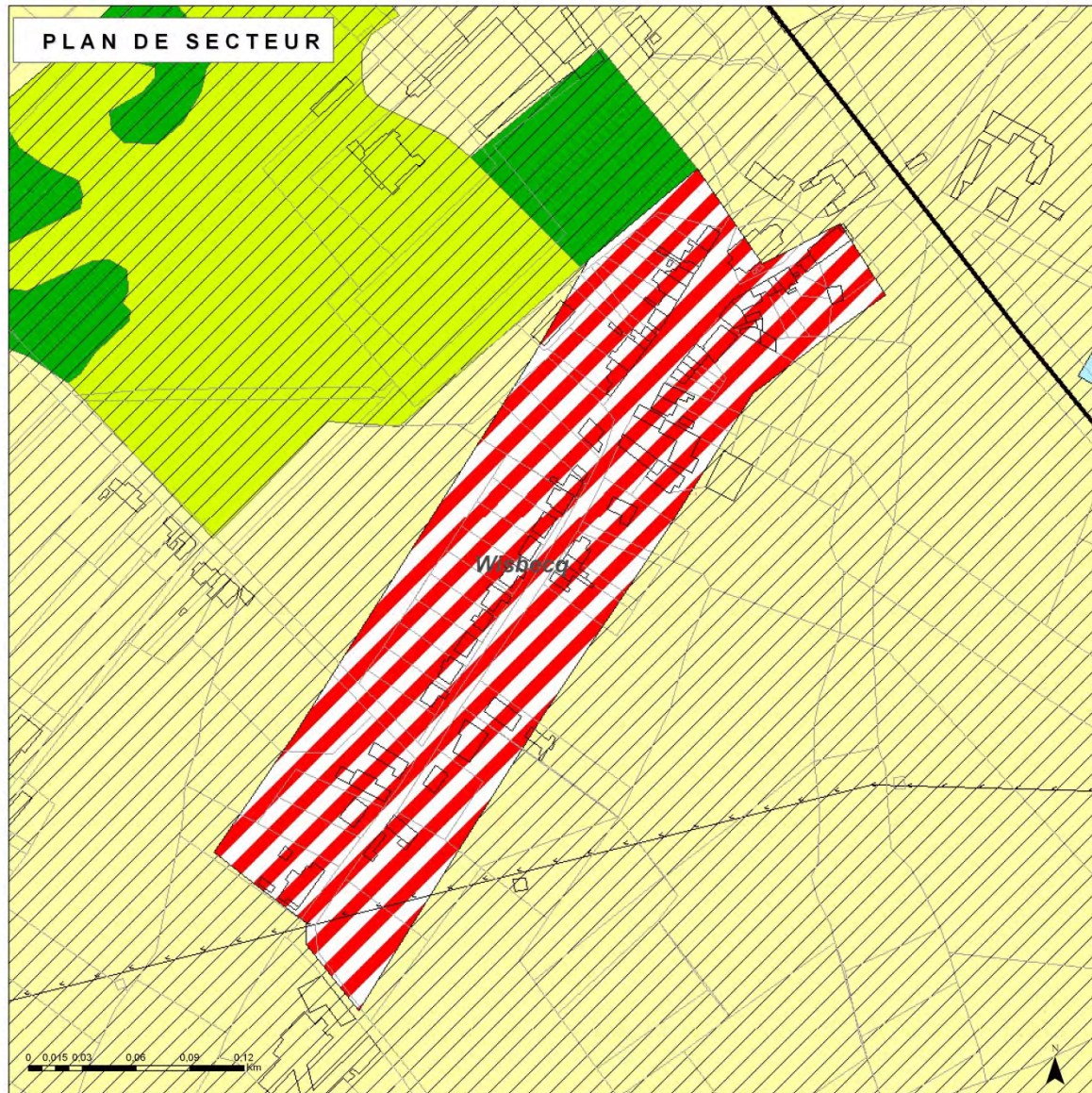


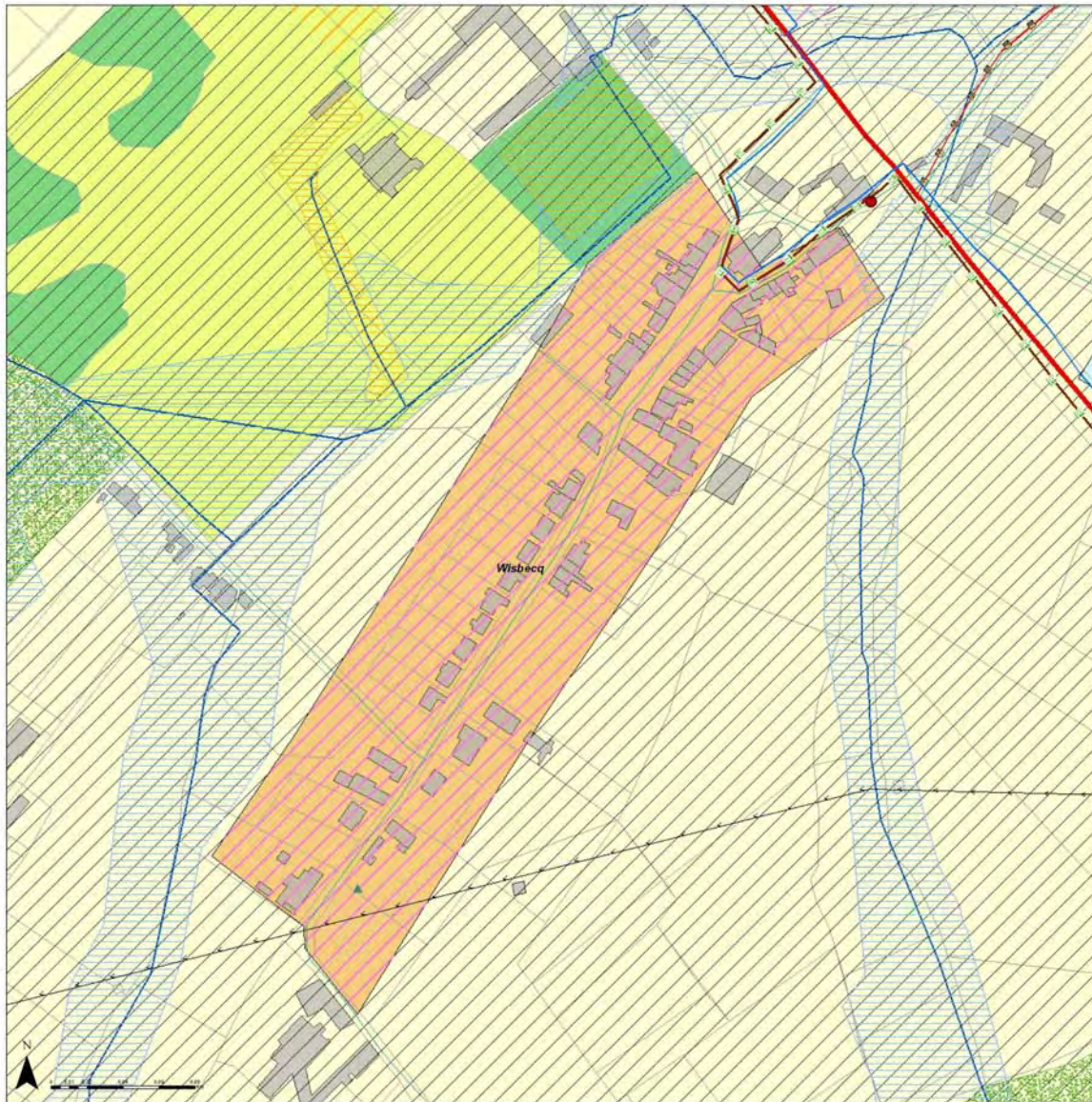
A retenir :

- ❖ Maintien des densités existantes (5,7 log/ha à 6,7 log/ha).
- ❖ Pas d'urbanisation de la ZACC du Radoux.
- ❖ Renforcement des itinéraires cyclables.
- ❖ Périmètre de liaison écologique autour des cours d'eau.
- ❖ Aucun aménagement significatif impliquant des incidences environnementales.



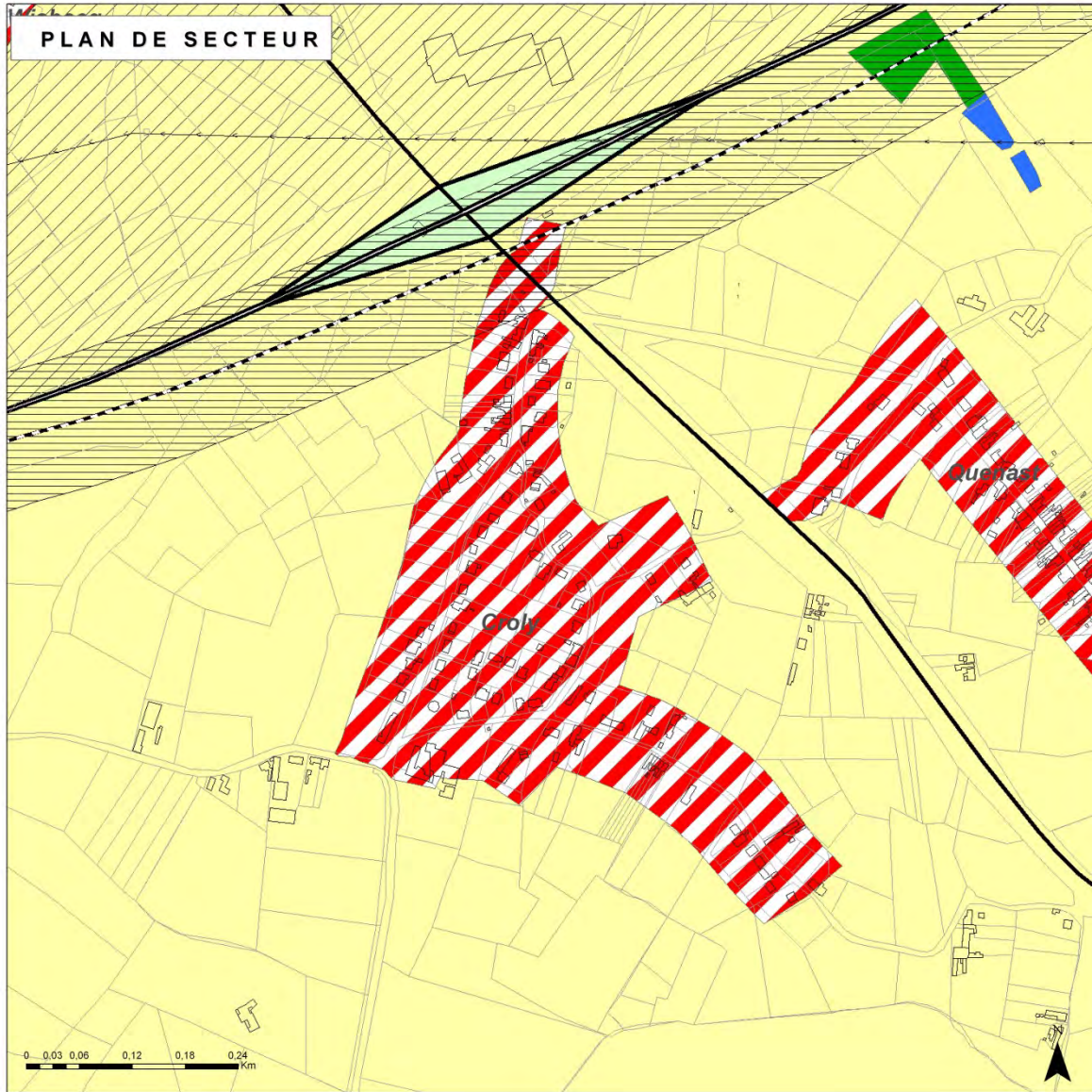




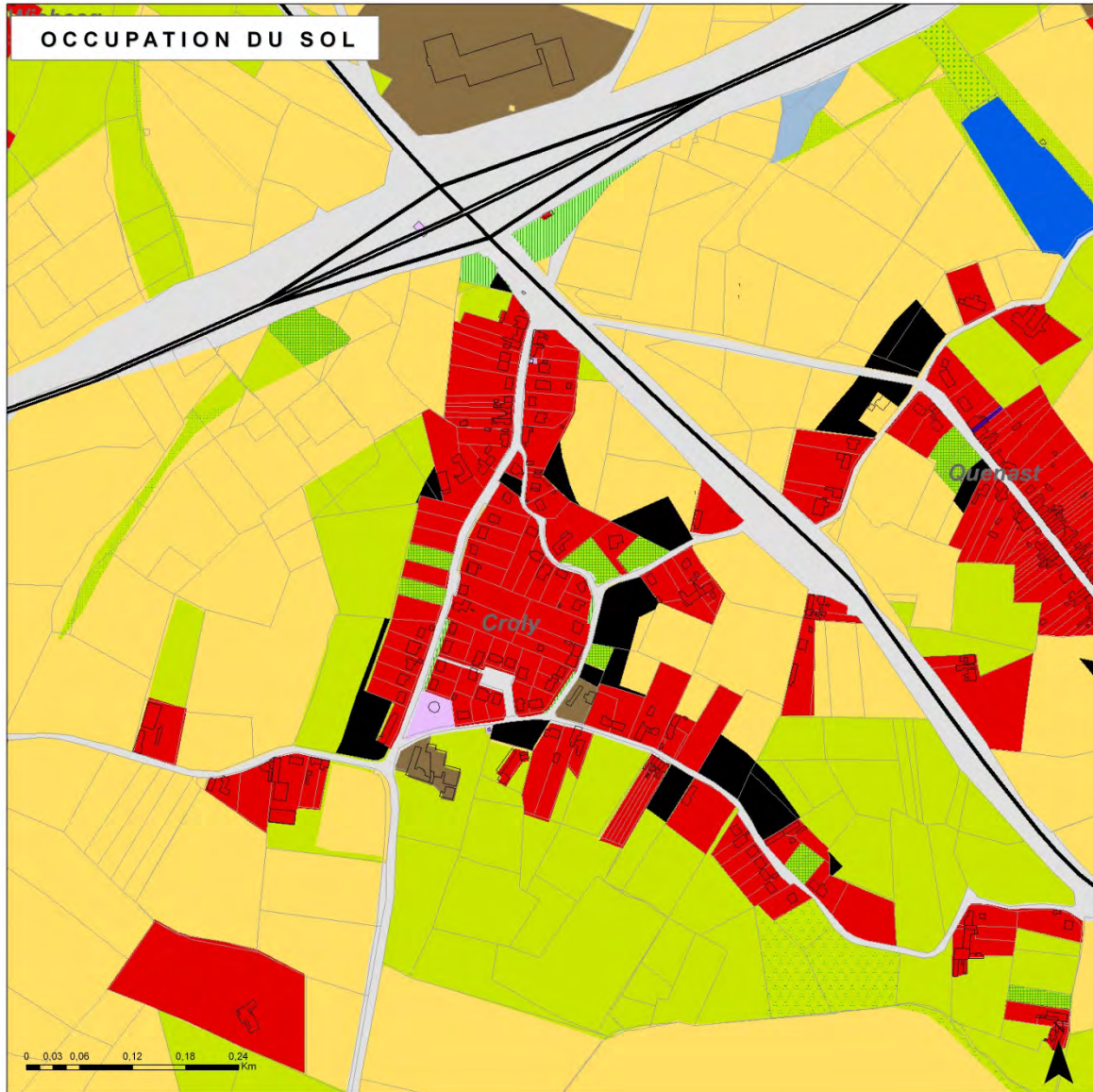


A retenir :

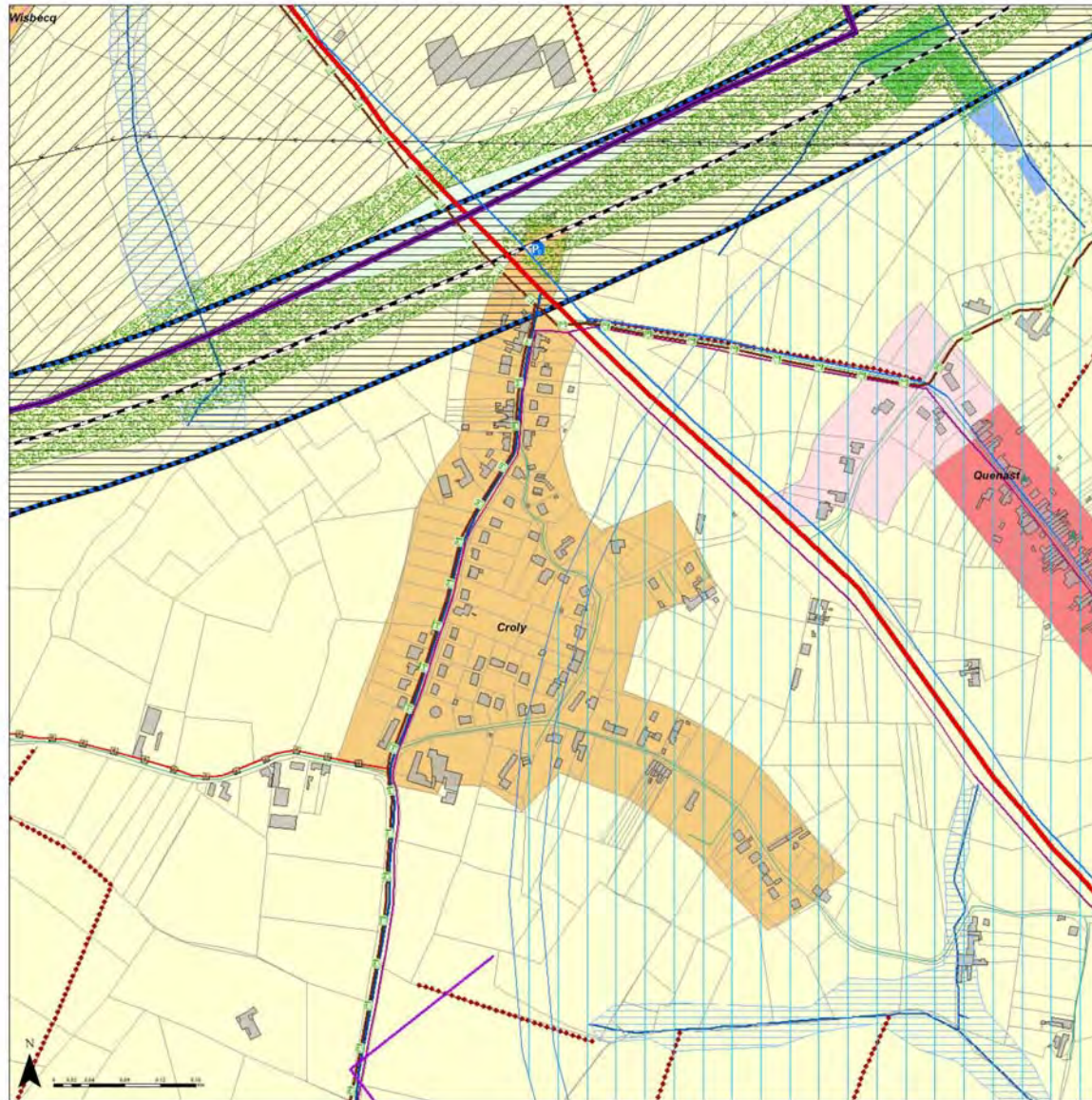
- ❖ Maintien des densités existantes (17 log/ha).
- ❖ Village au sein d'un périmètre d'intérêt paysager.
- ❖ Création d'un itinéraire cyclable.
- ❖ Aucun aménagement significatif impliquant des incidences environnementales.







ANALYSE PAR VILLAGE - CROLY

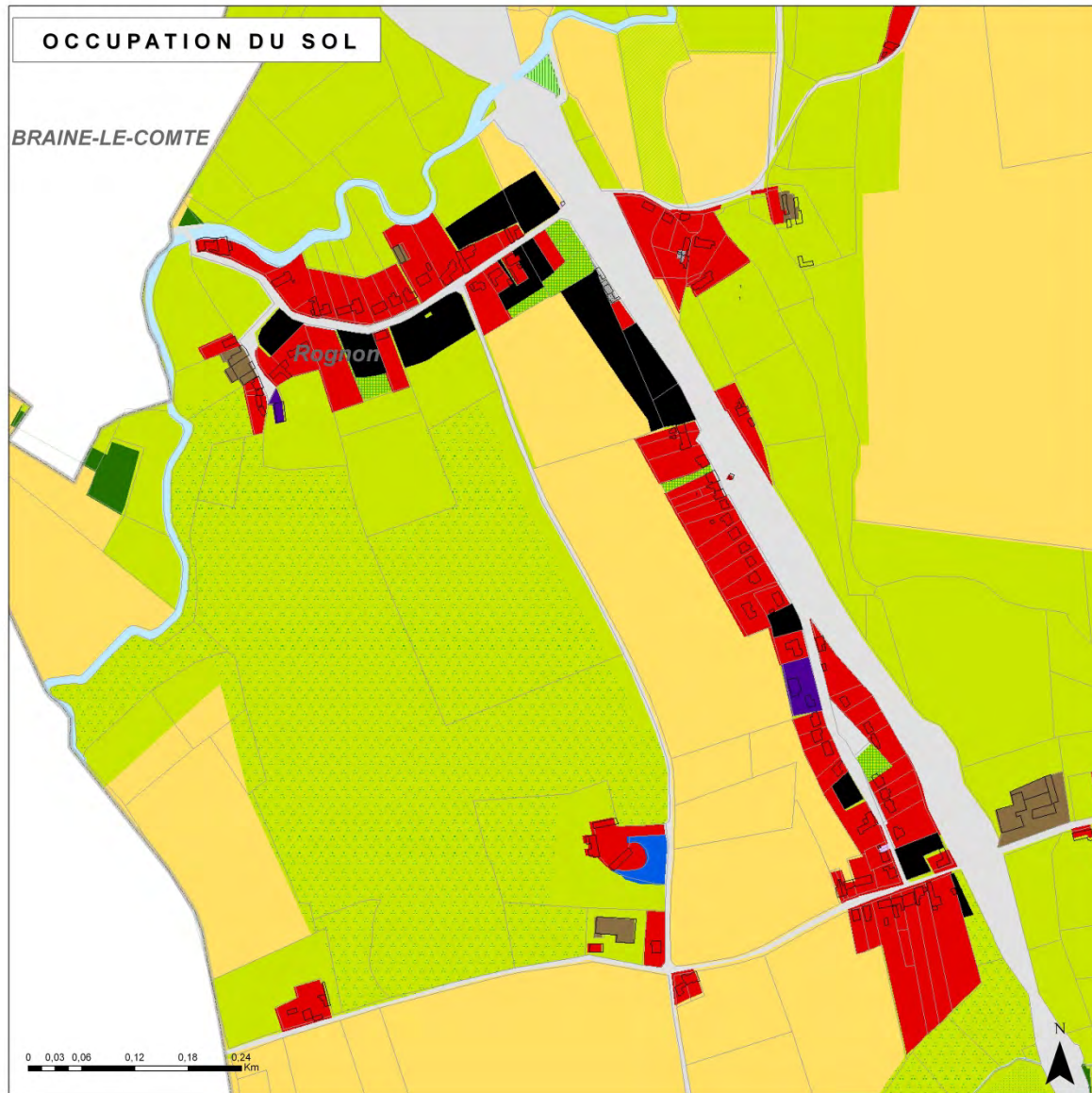


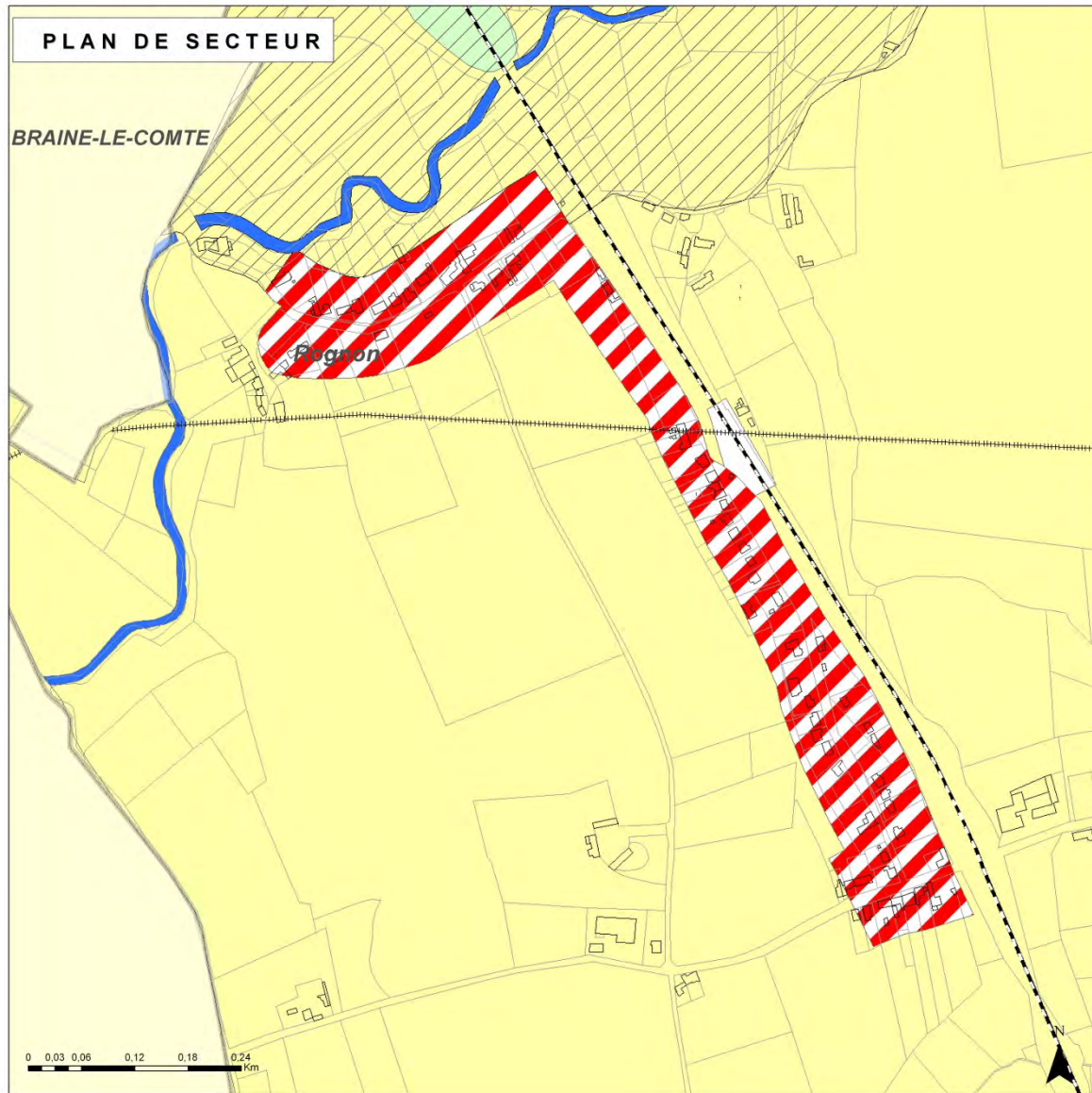
A retenir :

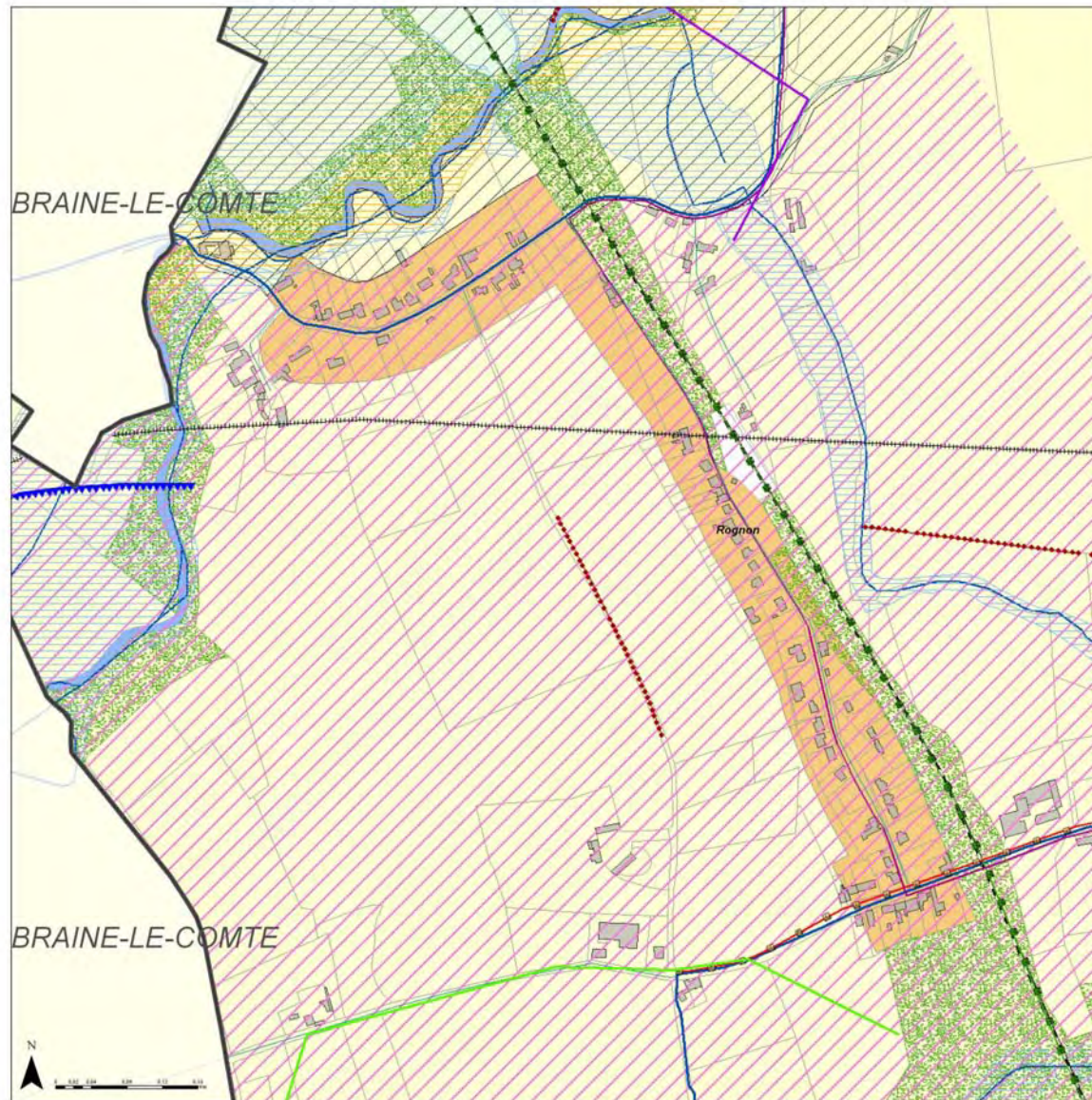
- ❖ Maintien des densités existantes (11 log/ha à 13 log/ha).
- ❖ Inscription d'un périmètre d'intérêt écologique autour des talus de la voie ferrée.
- ❖ Inscription d'un PVR donnant sur la carrière de Quenast.
- ❖ Retirer le périmètre de réservation.
- ❖ Création d'un parking de covoiturage (prévoir un traitement paysager du projet).
- ❖ Raccorder le hameau au réseau cyclable avec la création d'un tronçon le long du chemin du Petit Spinois.
- ❖ Reprendre la route industrielle dans le réseau régional de transit.
- ❖ Aucun aménagement significatif impliquant des incidences environnementales.



ANALYSE PAR VILLAGE - ROGNON







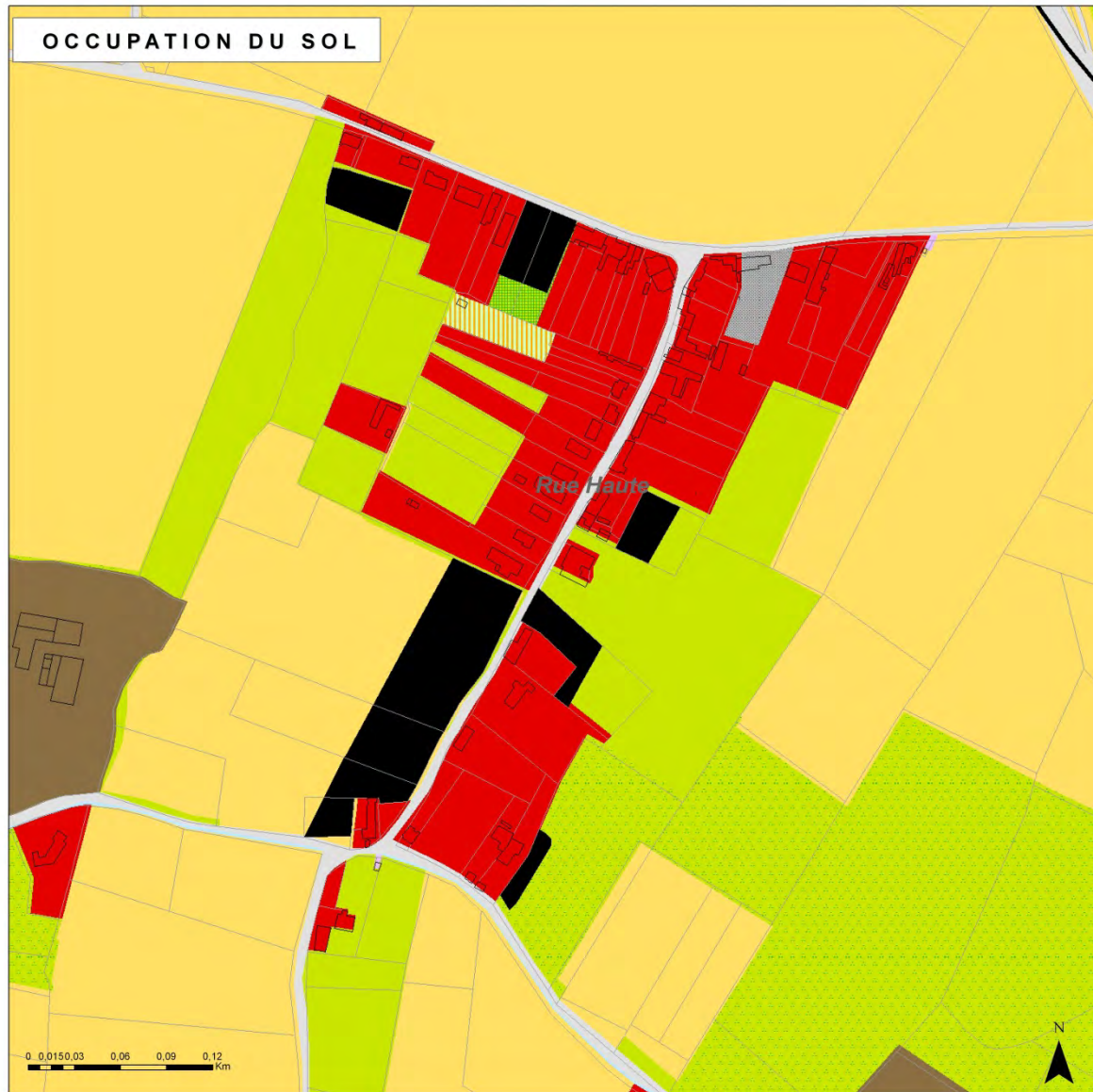
A retenir :

- ❖ Maintien des densités existantes (11 log/ha à 14 log/ha).
- ❖ Inscription d'un périmètre d'intérêt paysager correspondant à une partie du paysage de la vallée du Diesbecq.
- ❖ Un périmètre de liaison écologique le long des berges du Diesbecq et le long du talus de l'ancienne voie ferrée.
- ❖ Un point de vue remarquable et une ligne de vue.
- ❖ Le raccordement du hameau au hameau de la rue Haute et à Rebecq centre par la création d'un itinéraire cyclable le long du Chemin Maurice Bouvette.
- ❖ La reconversion des anciennes voies ferrées en RAVeL.
- ❖ Aucun aménagement significatif impliquant des incidences environnementales.

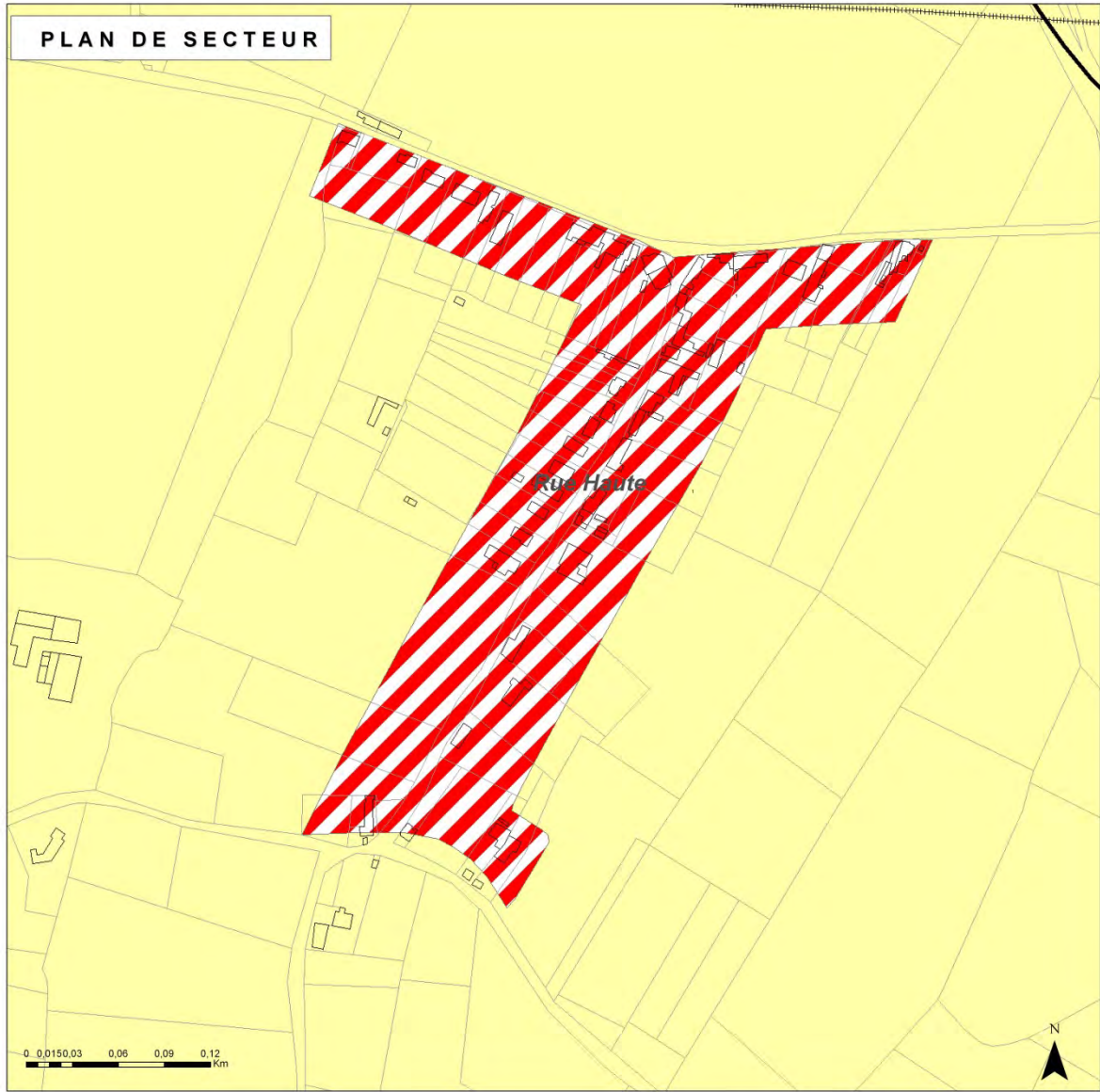
ANALYSE PAR VILLAGE – RUE HAUTE



ANALYSE PAR VILLAGE – RUE HAUTE



ANALYSE PAR VILLAGE – RUE HAUTE



ANALYSE PAR VILLAGE – RUE HAUTE



A retenir :

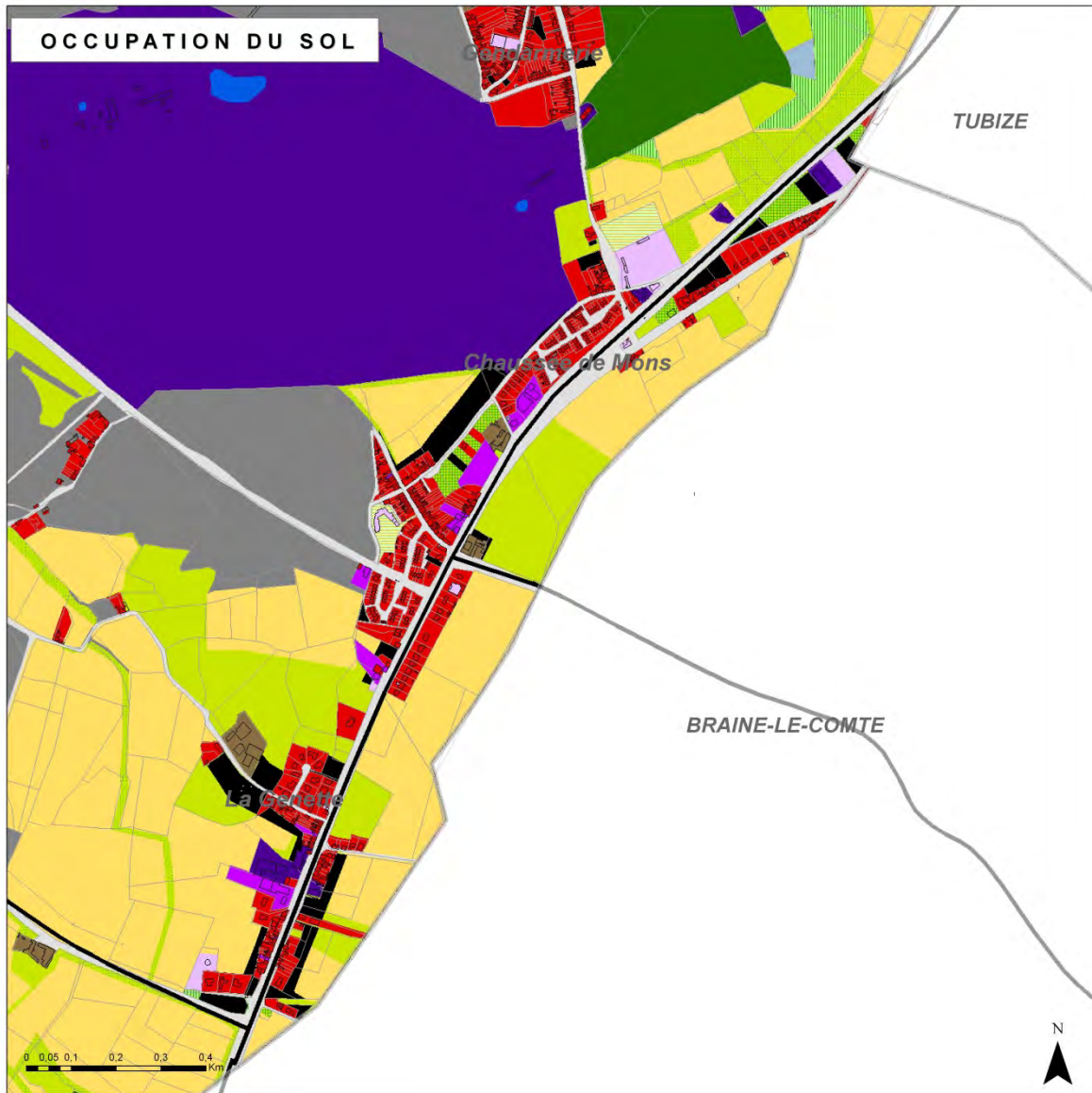
- ❖ Maintien des densités existantes (13 log/ha à 15 log/ha).
- ❖ Inscription d'un périmètre d'intérêt paysager sur les zones agricoles environnantes et correspondant à une partie du paysage de la vallée du Diesbecq.
- ❖ Un périmètre de liaison écologique.
- ❖ Création d'un itinéraire cyclable entre le hameau et Rebecq via la rue du Marais à Scailles.
- ❖ Aucun aménagement significatif impliquant des incidences environnementales.

ANALYSE PAR VILLAGE – CHAUSSÉE DE MONS / LA GENETTE



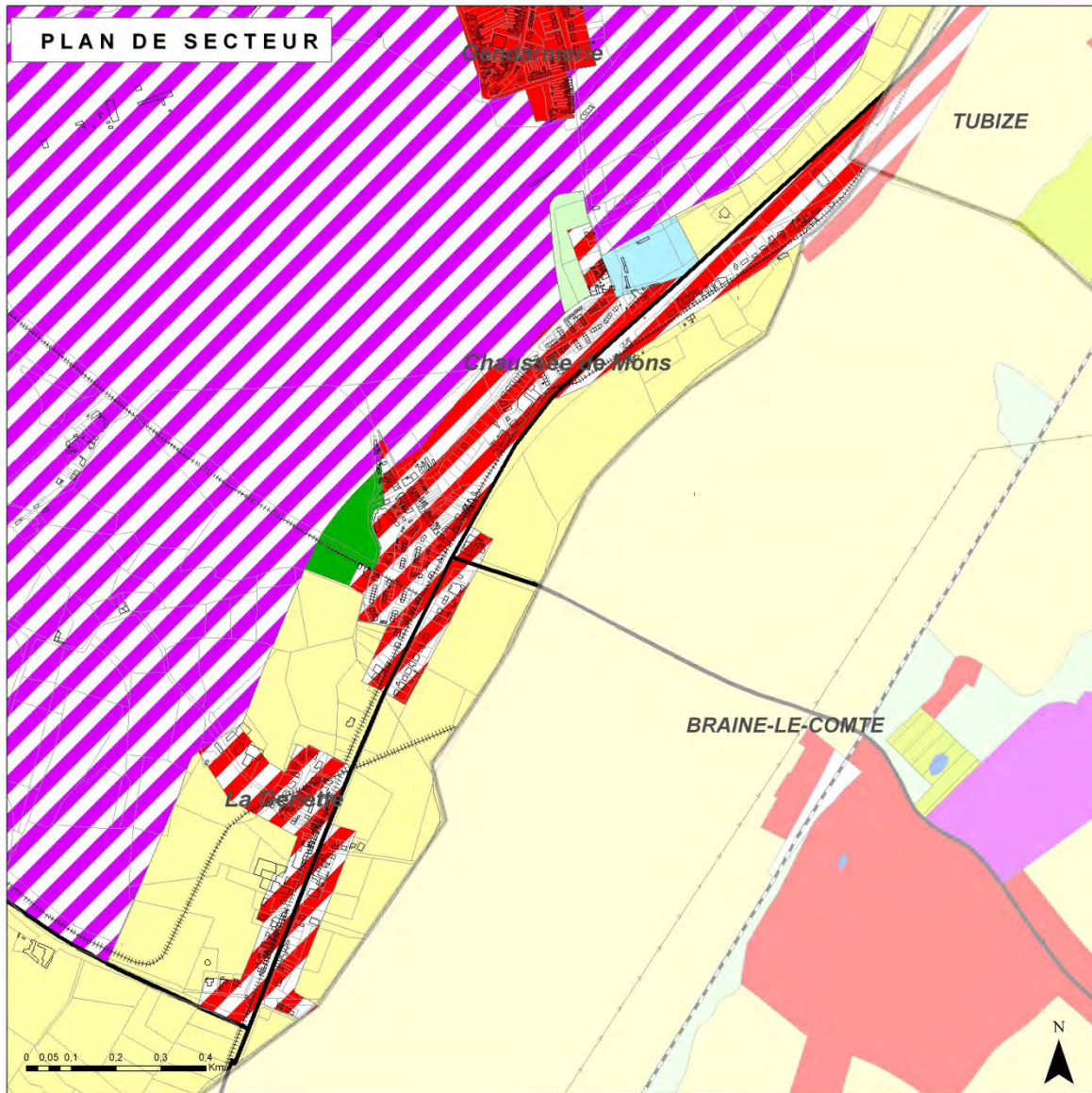
ANALYSE PAR VILLAGE – CHAUSSÉE DE MONS / LA GENETTE

SCHEMA DE STRUCTURE

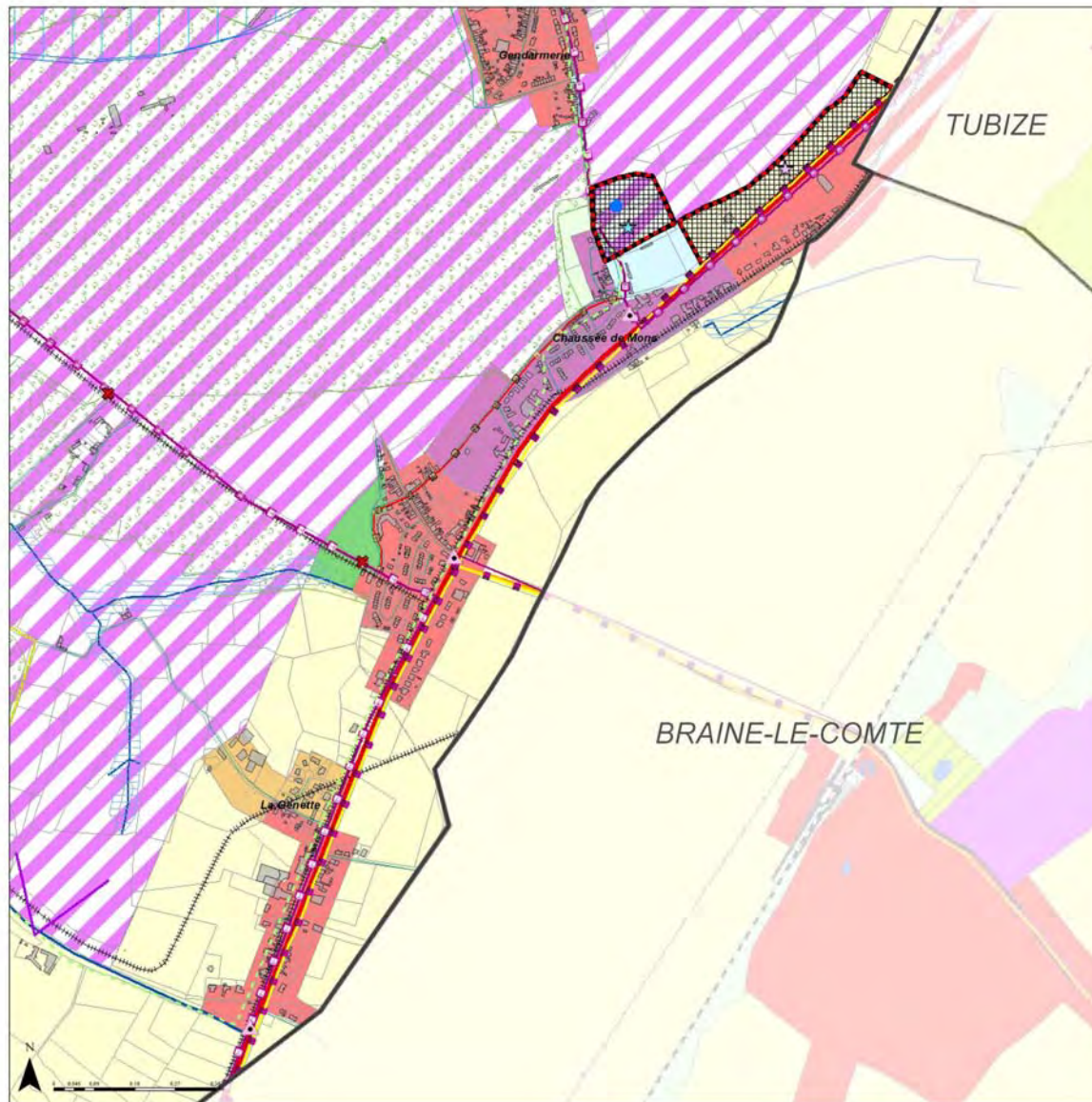


ANALYSE PAR VILLAGE – CHAUSSÉE DE MONS / LA GENETTE

SCHEMA DE STRUCTURE



ANALYSE PAR VILLAGE – CHAUSSÉE DE MONS / LA GENETTE



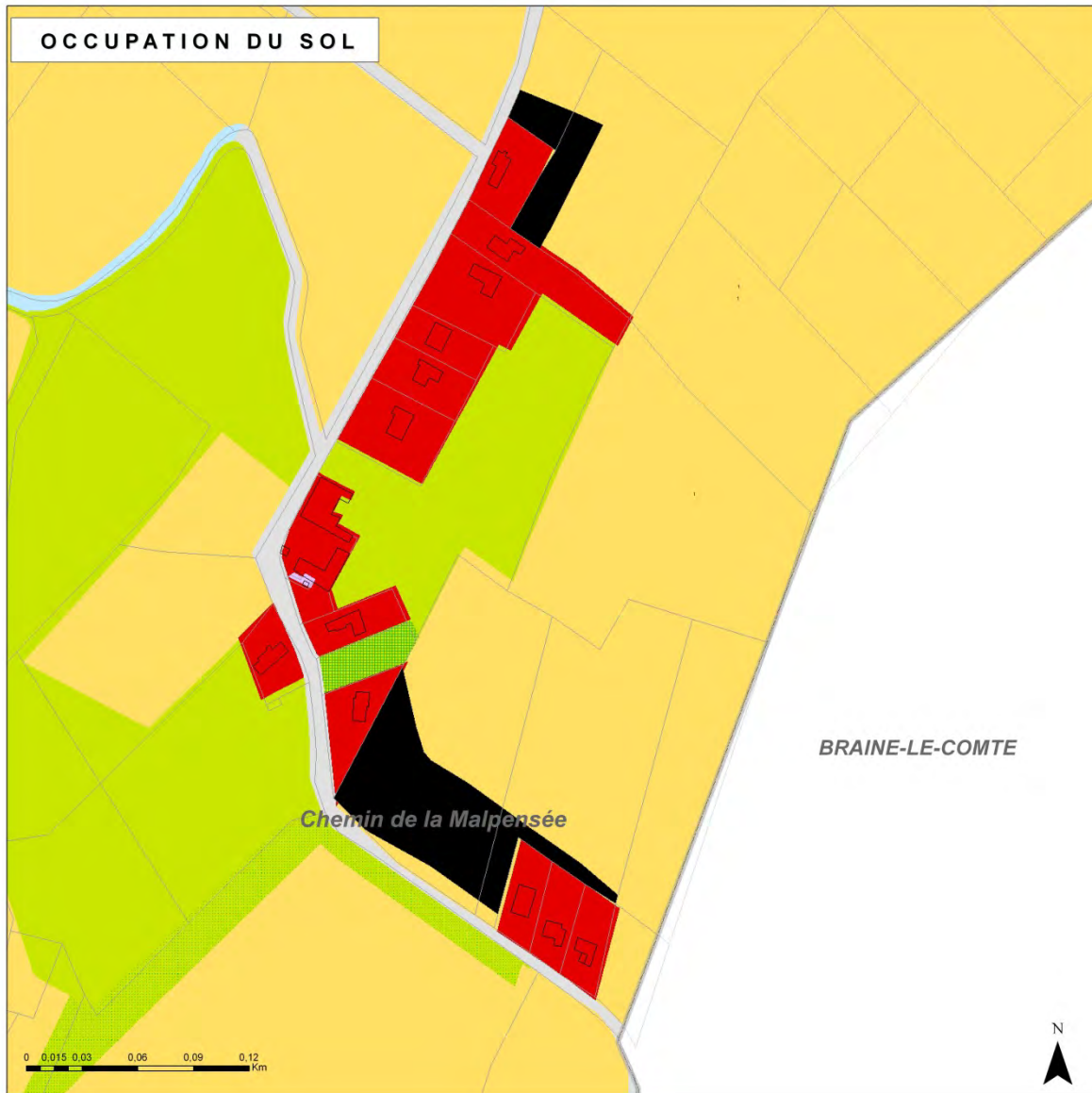
A retenir :

- ❖ Maintien voire petite densification raisonnée d'une zone déjà assez dense.
- ❖ Mixité des fonctions à conserver.
- ❖ 2 PCAR : Zone d'équipements (piscine) + ZAEM.
- ❖ Création d'un pôle sportif.
- ❖ Extension du Proxibus.
- ❖ Fermeture drève Léon Jacques + création d'une voirie de remplacement.
- ❖ Renforcement des tronçons cyclables existants.
- ❖ Sécurisation des 3 carrefours.
- ❖ Inscription d'un périmètre d'intérêt écologique ou biologique sur la zone d'extraction.

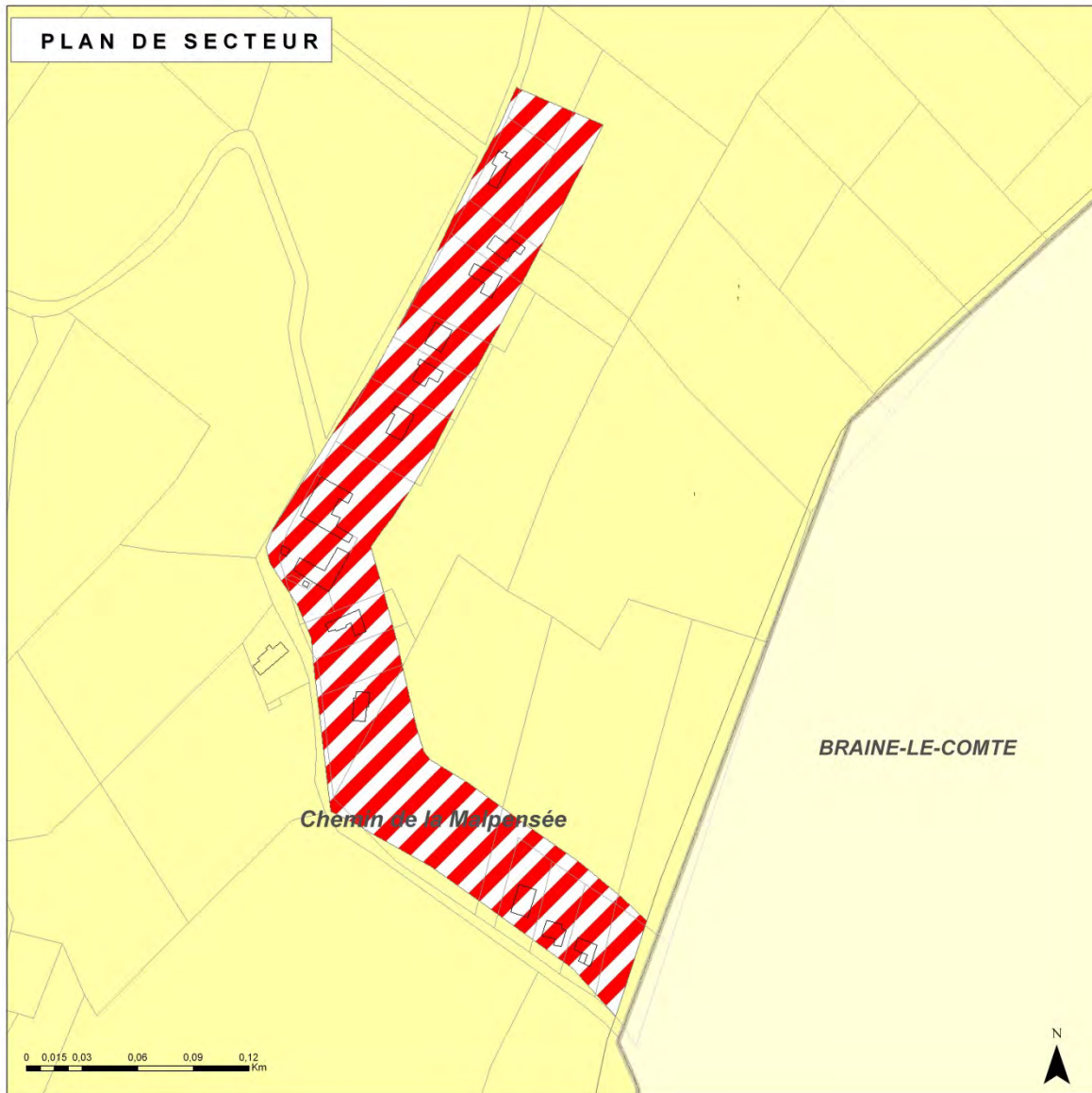
ANALYSE PAR VILLAGE – CHEMIN DE LA MALPENSÉE



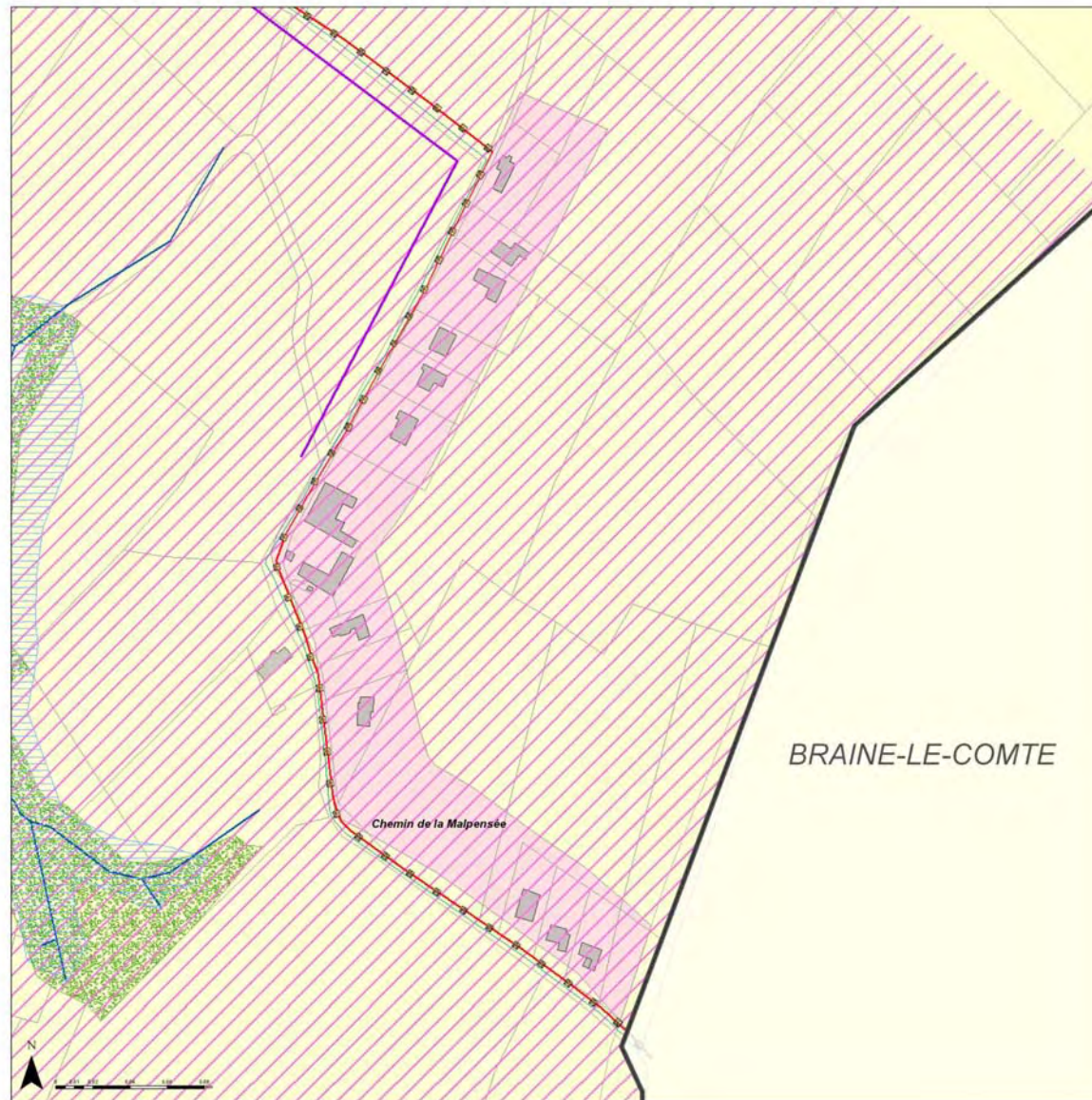
ANALYSE PAR VILLAGE – CHEMIN DE LA MALPENSÉE



ANALYSE PAR VILLAGE – CHEMIN DE LA MALPENSÉE



ANALYSE PAR VILLAGE – CHEMIN DE LA MALPENSÉE



A retenir :

- ❖ Maintien des densités existantes (+/- 9,5 log/ha).
- ❖ Caractère résidentiel à conserver.
- ❖ Inscription d'un périmètre d'intérêt paysager sur la zone agricole située aux alentours du hameau.
- ❖ Identification d'un point de vue remarquable donnant sur la vallée du Diesbecq.
- ❖ Inscription d'un périmètre de liaison écologique entre les berges du Diesbecq et la zone agricole.
- ❖ Création d'un tronçon du réseau cyclable le long du Chemin de Malpensée / Chemin Hurtebize, permettant de relier le hameau (Braine-le-Comte) au centre de Rebecq.
- ❖ Aucun aménagement significatif impliquant des incidences environnementales.

CONCLUSION

Le schéma de structure doit planifier le développement du territoire tout en préservant les qualités paysagères et du cadre naturel de la commune.

Renforcer la structuration du territoire existante :

- Renforcer les centralités villageoises par un aménagement territorial (logements, équipements et services) organisé autour du pôle principal de Rebecq et des pôles secondaires de Quenast et du centre de Bierghes.
- Encourager la diversité des fonctions à vocation locale afin de pouvoir renforcer les effets « polarisants » de ces noyaux.
- Rééquilibrer le développement socio-territorial par le développement de projets intégrant des valeurs de mixité sociale.
- Garder le caractère rural des hameaux et des quartiers résidentiels.

Assurer la mixité et la complémentarité des activités économiques, des équipements et des services et offrir aux habitants des infrastructures polyvalentes

Le Schéma de Structure Communal propose les mesures suivantes:

- Poursuivre la démarche engagée visant à renforcer le pôle communal d'équipements publics et de services dans le centre de Rebecq.
- Renforcer, dans les centres de Quenast et Bierghes les activités économiques et les équipements publics répondant à la demande des habitants.
- Soutenir le développement ciblé de zones d'activités économiques stratégiques.
- Préserver le caractère rural de la commune – soutenir l'agriculture et la sylviculture.
- Encourager la diversité des fonctions à vocation locale afin de réaliser des zones « polarisatrices » notamment dans ces pôles secondaires.

Protéger et valoriser le patrimoine naturel dans le cadre d'une politique de développement durable.

- Il est proposé dans le cadre du Schéma de Structure Communal de protéger des nouveaux périmètres d'intérêt paysager et des points de vue paysagers. L'ensemble des périmètres d'intérêt paysager retenus correspond essentiellement à des paysages ouverts composés de zones de cultures et de prairies ainsi qu'à des fonds de vallées arborés.
- Renforcer le maillage écologique par l'inscription de nouvelles zones d'intérêt biologique à protéger ou l'implantation de haies.
- Accentuer le potentiel touristique de la commune.

Sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable, ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements.

- Le Schéma de Structure fait des propositions pour améliorer la mobilité sur le territoire communal venant appuyer et compléter les propositions du Plan Communal de Mobilité de 2010. Le présent outil propose une hiérarchisation du réseau routier existant.
- Certaines mesures sont à mettre en œuvre comme l'aménagement de quelques carrefours, la création de dispositifs de sécurisation, la création de nouvelles voiries, l'aménagement des espaces publics dans les villages afin de garantir et favoriser un cadre de vie agréable pour les habitants.
- La réalisation d'un réseau de voies lentes et de promenades ainsi que des propositions pour améliorer l'offre en transports en commun (après accord avec le TEC) sont aussi présentées.

agora

E T U D E S

urbanisme
environnement
planification
mobilité
espace public



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Nathalie Ninane & Diana Matala
02 779.13.55 – agora@agora-urba.be

26 rue Montagne aux Angés
B – 1081 Bruxelles

T. 02 779 13 55
F. 02 779 22 75

agora@agora-urba.be
www.agora-urba.be